

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation

I . Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. 1904.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

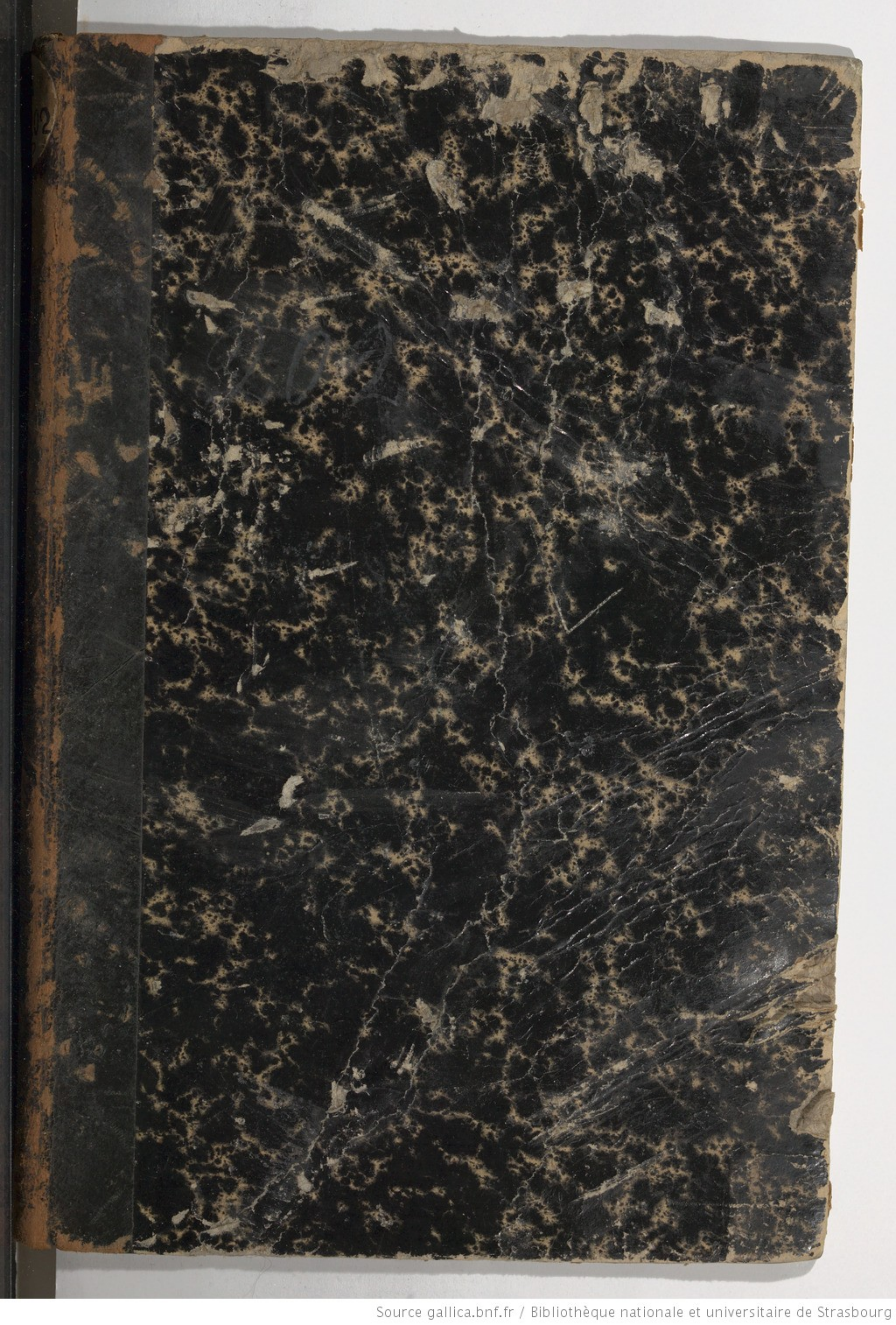
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

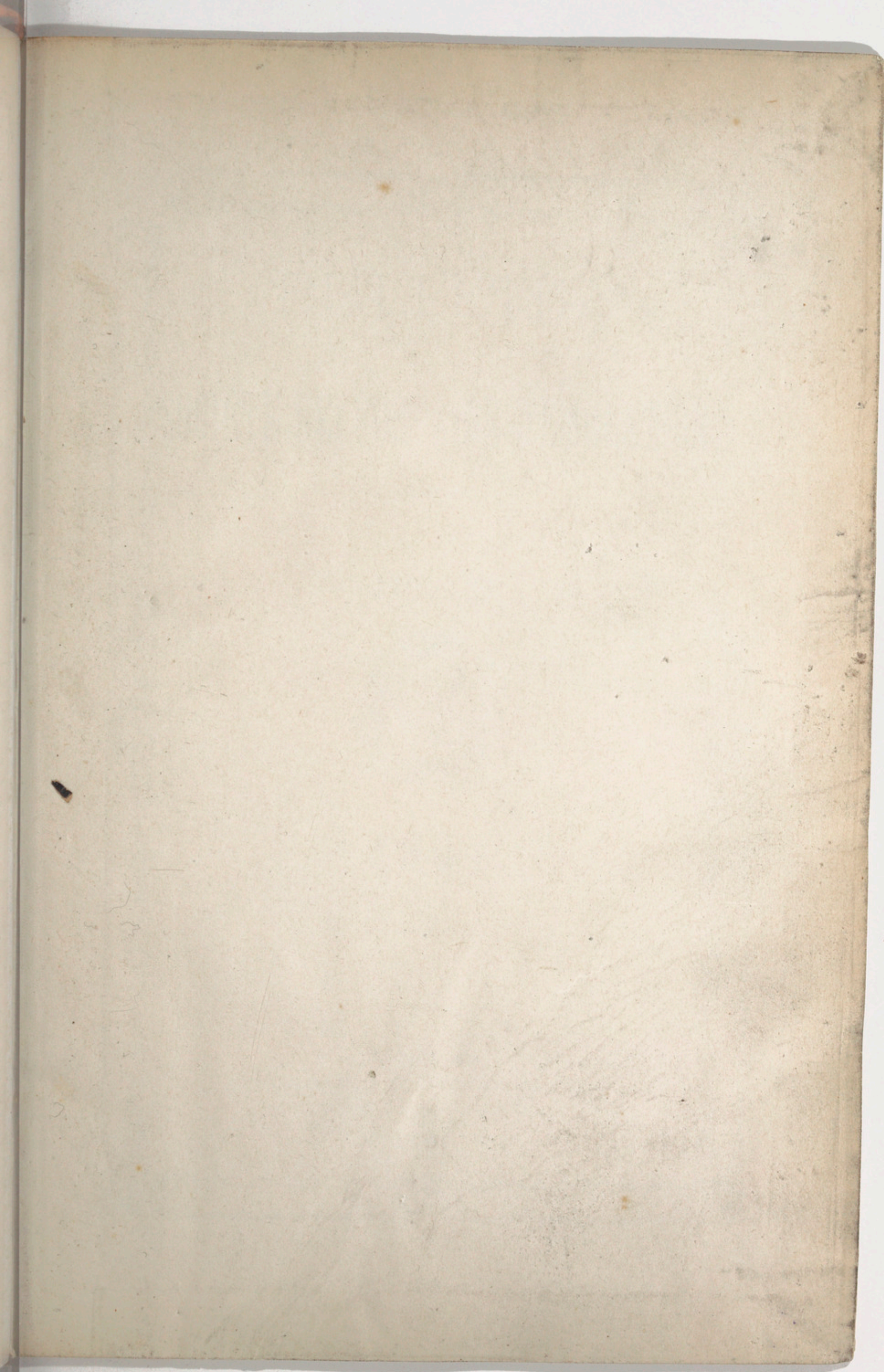
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

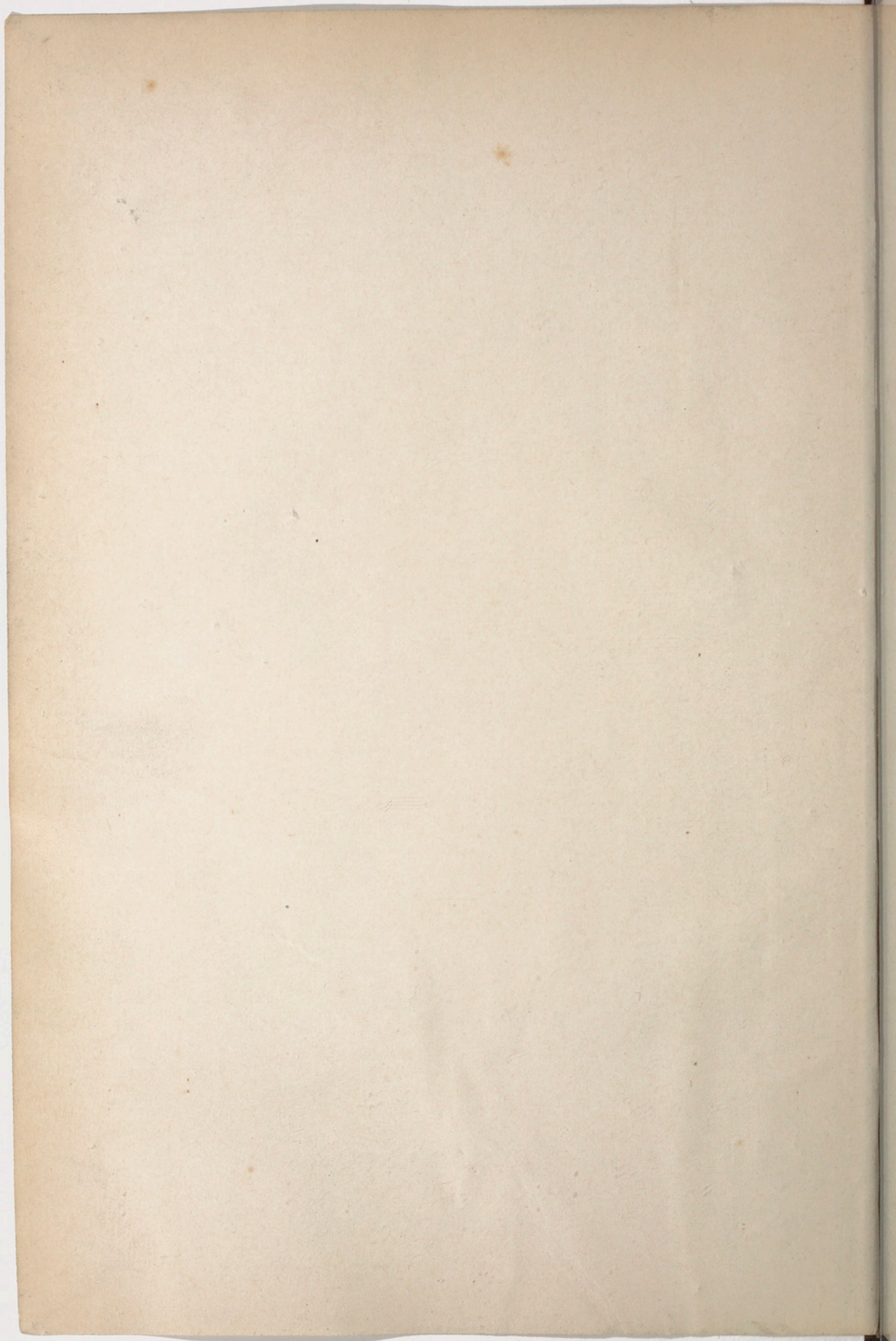
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



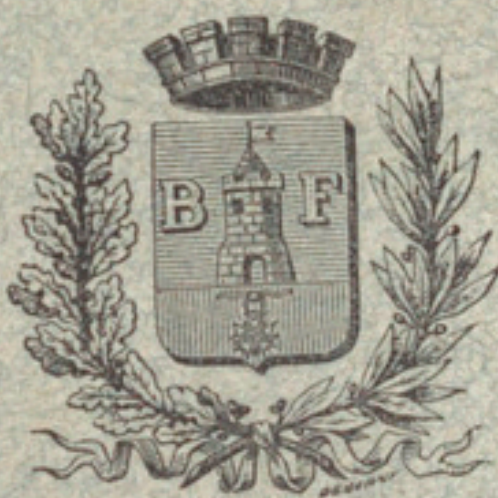
F. G. KETTNER
Buchbinder





BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

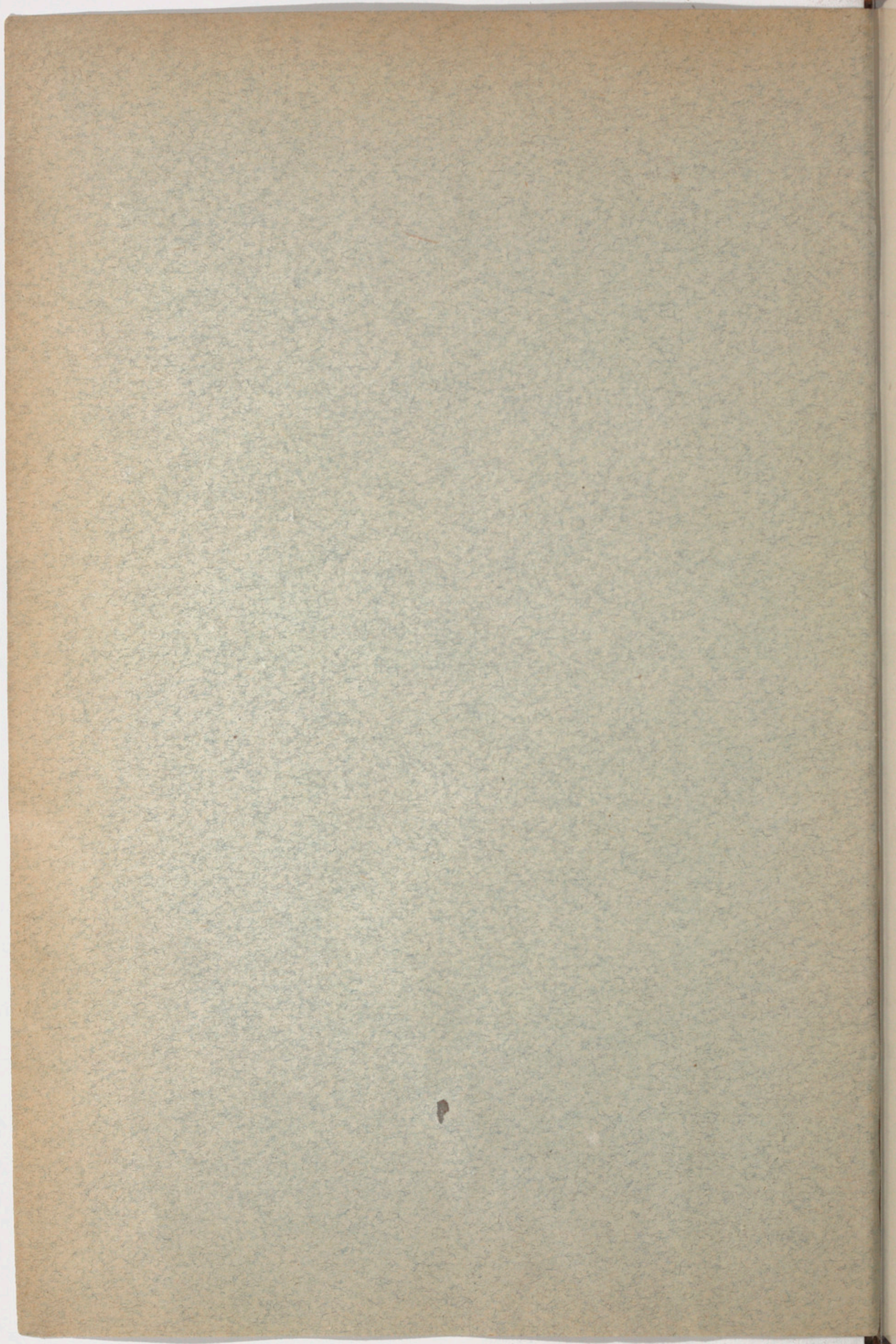
N° 23



1904

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1904



617
66

A 500202

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 23

1904

BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1904

An
433
Belfort

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.



SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BERGER Philippe, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, à Paris, Président.

N. Vice-Président.

DUBAIL-ROY, Secrétaire.

BARDY Victor, docteur en médecine.

BAUMANN, peintre.

BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.

CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.

N.

N.

MÉNÉTREZ, avocat.

N.

ROESCH, pharmacien.

SCHEURER Ferdinand, industriel.

TOUVET Charles, négociant.

N.

MEMBRES HONORAIRES

- MM. Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Paris.
Henner, peintre à Paris.
Papuchon, général gouverneur de Toul.
Berger Philippe, sénateur, professeur au Collège de France à Paris.
-

MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.
- Bachelier, directeur de la Société alsacienne, à Belfort.
Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des manufactures de l'Etat à Paris.
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes par la Roche (Yonne).
Bardy Henri à Fesches-le-Châtel.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Baudin, avocat à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre à Belfort.
Bauzon, propriétaire, id.
Beck, bibliothécaire honoraire, à Belfort.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'appel, à Besançon.
Belliard, propriétaire, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, notaire, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Bentzinger, directeur honoraire des écoles, à Giromagny.
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.

- MM. Bernheim Simon, propriétaire, id.
Berthier, pharmacien, à Belfort.
Bertin, juge au Tribunal, id.
M^{me} Berthold (veuve), id.
MM. Bétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.
Beurier, curé-doyen, à Belfort.
Billot (l'abbé), Institution S^{te} Marie, Besançon.
Blanchot, ingénieur à la Société Alsacienne à Belfort.
Bischoff, médecin-major au 8^e rég. d'artillerie, à Nancy.
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.
Blondé Charles, négociant, à Belfort.
Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.
Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
Bock, chef de gare en retraite, id.
Bohl, propriétaire, id.
Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.
Boigeol Fernand, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Armand, id. id.
Bonnamé, contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Bourgès, vétérinaire-major, à Besançon.
Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'Epargne, à Belfort.
Bourquard, horloger, à Belfort.
Bourquard, professeur à l'école normale, à Evreux.
Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
Bourquin, s^s-ingénieur des ponts et chaussées, à Belfort.
Braun, docteur en médecine, à Belfort.
Bretegnier, pasteur, à Belfort.
Briqueleur, propriétaire, à Belfort.
Brun Emile, négociant, à Belfort.
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.
Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.
Bury Joseph, propriétaire, id.
Butzbach, entrepreneur, à Belfort.

Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.

- MM. Cardot, représentant de commerce, à Belfort.
Cerf, négociant, à Belfort.
Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
Charpentier-Page, ingénieur, au Valdoie.
Charpentier, ingénieur, à Belfort.
Chaudel-Page, ingénieur, au Valdoie
Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, à Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clerc, vétérinaire au 19^e dragons, à Vienne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est,
à Belfort.
Corbis, docteur en médecine, à Belfort
Cordier, architecte, id.
Cordier, médecin aide-major au 21^e Bataillon de chasseurs,
à Montbéliard.
Coré Georges, censeur au Lycée, à Sens.
Courtot, pharmacien major à l'hôpital militaire, à Ain-
Sefra.
Courty, étudiant, à Paris.
Coupette Eugène, propriétaire, à Plancher-les-Mines.
Cousin Paul, fab^l d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).
Crave, instituteur, à Lepuix.
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.
Cusin, officier d'administration en retraite, à Belfort.
Cusin, caissier principal de la Banque de France, à Bor-
deaux.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
- Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
Dehaye, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, à Belfort.
Dèmeusy, propriétaire, id.
Dèmeusy, receveur de l'Enregistrement, à Saint-Vincent
de Tyrosse (Landes).
Devillers, lithographe, à Belfort.

- MM. Deubel, négociant id.
Diény, préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Dietsch, avoué, id.
Digue, horloger, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesche le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires
d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier à Belfort.
Dollfus Gustave, ingénieur civil. id.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, id.
Dubail-Roy, propriétaire, id.
Droit, notaire, à Delle.
Drouin, photographe, à Belfort.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Durr, instituteur, à Belfort.
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Duval, directeur de la Banque de France, à Belfort.
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.
- Eberlé, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engel Alfred, manufacturier, à Bavilliers.
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-Château.
- Faucillon, ingénieur des houillères, à Ronchamp.
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.
Feltin, juge au tribunal, à Belfort.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Fontaine (de), industriel, à Morvillars.
Fournier François, propriétaire, à Belfort.
Fournier, professeur honoraire au collège d'Epinal.

MM. Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.

Frenaye, banquier, à Belfort.

Frisch, chef de bataillon au 149^e de ligne, à Epinal.

Frossard Edouard, maire de Cravanche.

Frossard capitaine au 42^e de ligne, à Belfort.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.

Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.

Garnache, agent d'assurances, à Belfort.

Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.

Garteiser, hôtelier, à Belfort.

Gasser, docteur en médecine, à Chagny.

Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).

Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.

Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).

Gautherot, professeur de musique, à Belfort.

Géant, professeur en retraite, id.

Geist Alfred, négociant, id.

Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.

Geoffroy, professeur au Lycée, à Belfort.

George, juge au tribunal civil, id.

Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.

Gesser, parfumeur, à Belfort.

Giroud, huissier, à Belfort.

Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Le Puy.

Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.

Grasser, négociant, à Beaucourt.

Greiner, directeur honoraire de la succursale de la banque
de France, à Belfort.

Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.

Grosborne, propriétaire, à Belfort.

M^{me} V^e Grosborne, propriétaire, à Belfort.

M. Gromier, docteur en médecine, à Delle.

M^{me} V^e Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.

MM. Gschwind, agent d'affaires, id.

Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.

Guillaumé, instituteur, à Petitefontaine.

Haas Joseph, banquier, à Belfort.

Haas Prosper, banquier, à Belfort.

MM. Hæffelé, directeur de filature, à Belfort.
Hartman, professeur au Lycée, à Nancy.
Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.
Hattich, relieur, id.
Haumant, greffier du Tribunal de commerce, à Belfort.
Hauser Léon, négociant, à Belfort.
Héberlé, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Hengy, président de la *Belfortaine*, à Levallois.
Hennequin, agent d'assurances, à Belfort.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Heilmann Jean-Jacques, ingénieur à Paris.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Herrgott Camille, au Valdoie.
Hirn (l'abbé), aumônier du Pensionnat Jeanne d'Arc, à Fribourg, (Suisse).
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Belfort.
Houet, modeleur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Huckel, libraire, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.
Huntzbucler, instituteur, id.
Husson Georges, juge au tribunal civil, id.
Ingold (l'abbé) à Colmar.
M^{me} V^e Iundt, propriétaire, à Belfort.

Jacquerez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Foix.
Jacquot Félix, négociant, à Belfort.
Jacquez-Muller, négociant, à Belfort.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henri, id. id.
Japy René, id. id.
Jenny, adjoint, à Belfort.

MM. Joachim Joseph, négociant, à Belfort.
Joachim, pharmacien, au Valdoie.
Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.
Jobin, avoué, à Belfort.
Jolivet, négociant, id.
Jolibois, dentiste, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Julien, avoué, à Belfort.
Juvigny (de) propriétaire, à Cravanche.

Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.
Keller Pierre, propriétaire, à Saint-Nicolas.
Kessler Fritz, fabricant à Soulmatt.
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœhler, négociant, à Belfort.
Kohler, docteur en médecine, à Belfort.
Kubler, propriétaire, à Altkirch.

Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etuefont-Haut.
Lalloz Paul, avocat, à Belfort.
Lalloz, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Laubser, directeur de la *Société Générale*, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.

Lapostolest Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lachiche Christophe, coiffeur, id.
Lacour, rentier, id.

M^{me} Launois, à Belfort.

MM. Laroyenne, propriétaire, à Belfort.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Lebrun, professeur à l'école normale, à Belfort.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.
Lesmann, banquier, id.
Letterlé, sculpteur, id.

- MM. Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Jules, docteur en médecine, id.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Loillier, médecin-major en retraite. à Belfort.
Louis, professeur au Lycée, id.
Loup, propriétaire, à Perouse.
Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des finances, à Belfort.
Lutenbacher, chef d'atelier à la Société Alsacienne, à Belfort.
- Magnié, notaire à Belfort.
Mailliard, propriétaire, à Belfort.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Maitrerobert, avoué, à Belfort.
Marchal Emile, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal, pharmacien, à Belfort.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Marcotte, industriel, à Chaux.
Marmet, chef de division à la préfecture, à Belfort.
Marty, médecin en chef à l'hôpital St-Martin, à Rennes.
Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Marzloff, président honoraire du tribunal civil, à Belfort.
Masson, pharmacien, à Belfort.
Mathey, industriel, à Senones.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie}, à Belfort.
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Ménétrez, avocat, à Belfort.
Ménétrez, général de brigade, directeur de l'infanterie au Ministère de la guerre, à Paris.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercky, électricien, à Belfort.
Mérot, percepteur, à Seurre (Côte-d'Or).
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'Accadémie, à Annecy.
Michel, commissaire-priseur, id.

- M^{me} Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
- MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine, en retraite,
à Morlanné (Basses-Pyrénées).
- Morey, géomètre, à Ronchamp.
- Morlot, propriétaire, à Belfort.
- Morlot, chef de bataillon, en retraite, à Belfort.
- Morlot, sous-chef de bureau à la banque de Paris, à
Paris.
- Mouzimann, fondé de pouvoirs de la maison Viellard, à
Morvillars.
- Muller, médecin vétérinaire, à Belfort.
- Muller, négociant, à Belfort.
- Muller Eugène, propriétaire aux Sables d'Olonne (Vendée).
- Muller, propriétaire, à Belfort.
- Muller Maurice, négociant, Rechésy.
- Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.
- Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.
- Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
- Nicolas, professeur à l'école normale, à Dijon.
- Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
- Page, propriétaire, à Belfort.
- M^{lle} Pain, à Paris.
- MM. Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
- Papillon, chef d'escadron d'artillerie, à Montbéliard.
- Parisot, capitaine au 11^e dragons, à Belfort.
- Paronnelli, propriétaire, à Belfort.
- Patron, juge suppléant au tribunal, à Belfort.
- Pélot, libraire, à Belfort.
- Pélot, imprimeur, id.
- Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
- Petitjean, id. à Belfort.
- Petitjean Hippolyte, pharmacien, à Belfort.
- Pfiffelmann, employé, id.
- Picard Alfred, négociant, id.
- Picard Gustave, id.
- Pergue, instituteur, à Florimont.
- Pezet Joseph, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
- Plubel, professeur à l'école normale, à Belfort.

MM. Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.

Piningre, instituteur, à Belfort.

Pointet, président de la Société des Sauveteurs, à Belfort.

Porterat, agent retraité de la Compagnie de l'Est, à Villemonble (Seine).

Pourchot Louis, à Giromagny.

Poussigue, directeur des Houillères, à Ronchamp.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Reiset (le vicomte de), au château de Vic-sur-Aisne.

Reithinger commandant en retraite, à Belfort.

Rémond, médecin-major au 151^e régiment, à Belfort.

Renault, agent d'affaires, à Belfort.

Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.

Ricklin, notaire, à Rougegoutte.

Riethmuller, propriétaire, à Perouse.

Rösch, pharmacien, à Belfort.

Rœlly, négociant. id.

Romond, juge de paix, à Giromagny.

Rozier, professeur au Lycée, à Belfort.

Rouèche, commis des Postes et Télégraphes, à Paris.

Roux, industriel, à Montbéliard.

Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Marne).

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.

Salomon, négociant, à Belfort.

Salignac-Fénelon (le comte de), au château de Cirey (Haute-Marne).

Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.

Sauvageot, instituteur, à Etueffont-Haut.

Schad, entrepreneur, à Belfort.

Schædelin Félix, clerk de notaire, à Belfort.

M^{lle} Scherer, professeur à l'école supérieure, à Belfort.

MM. Scheurer Ferdinand, industriel, id.

Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.

Scheurer-Sahler Julien, id. id.

Schlatter, pharmacien, à Belfort.

Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.

Schmitt, libraire, id.

Schultz, propriétaire, id.

MM. Schwalm, propriétaire, id.
Seiler, avoué, id.
Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Chambéry.
Sombstay, fabricant, à Belfort.
Spetz, fondé de pouvoirs de la banque de Mulhouse, à Belfort.
Spitzmuller, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.
Stéhelin, trésorier-payeur général, à Dijon.
Steiner, industriel, à Belfort.
Stiegler Léon, libraire, à Belfort.

Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Thévenet, colonel directeur du génie, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, id.
Thiault Camille, directeur d'assurances, id.
Tisserand, architecte, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, inspecteur primaire, à Marseille.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au ministère des finances, à Paris.
Touvet, notaire, à Giromagny.
Touvet, avocat, à Belfort.
Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.
Turillot, huissier, à Belfort.

Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, id.
Verain, chef de bataillon en retraite, id.
Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Haut.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon
Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, ancien député, à Morvillars.
Viellard Charles, industriel, à Morvillars.
Viénot, professeur à la Faculté de théologie protestante, à Paris.

MM. Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.
Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuillaume, médecin aide-major aux batteries alpines, à
Nice.

Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, id.
Welté Alfred, pharmacien, à Belfort.
Welfelé (l'abbé), curé, à Bavilliers.
Wettstein, vérificateur des douanes, à Belfort.

Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zæppfel, ancien Vice-Président du conseil de Préfecture,
à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.
Zeller, directeur d'école, à Delle.
Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.
Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.
Zweifel, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
Société d'histoire naturelle.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'histoire naturelle du Doubs.
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
Bordeaux. — Acad^{ie} nationale des sciences, belles-lettres et arts.
Société archéologique.
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Dijon. — Académie des belles-lettres.
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges.
Gray. — Société grayloise d'Emulation.
Grenoble. — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lyon. — Société botanique.
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Société de géographie de l'Est.
Société d'archéologie lorraine et du musée historique.
Société des sciences.
Annales de l'Est.
Société lorraine de photographie.

Nantes. — Société archéologique.

Société des sciences nat^l^{es} de l'Ouest de la France.

Narbonne. — Commission archéologique.

Nîmes. — Académie du Gard.

Société d'étude des sciences naturelles.

Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.

Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. — Société nationale des antiquaires de France.

Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.

Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15.

Association phylotechnique, rue Serpente, 24.

Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.

Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.

Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.

Musée social, rue Las-Cases, 5.

Ministère de l'Instruction publique.

Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.

La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Société industrielle.

St-Dié. — Société philomatique.

St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.

Académie des sciences, inscript^{ns} et belles-lettres.

Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Hte-Saône.

ÉTRANGER

Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.

Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.

Bibliothèque de la Société bernoise des sciences naturelles, Kesslergasse, 41.

Fribourg. — Société fribourgeoise de sciences naturelles.

Société d'histoire du canton de Fribourg.

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.

Institut national genevois.

Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.

Société vaudoise de sciences naturelles.

Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alter-
tumskunde.

Société d'histoire naturelle.

Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).

Mulhouse. Société industrielle.

Musée historique

Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.

Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.

Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Loth-
ringen.

Gesellschaft für die Erhaltung der geschicht-
lichen Denkmäler im Elsass.

Washington. — Smithsonian Institution.

**Le rapport de l'assemblée générale de 1903 et de
1904 sera inséré dans le Bulletin de 1905.**

BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus en 1903

ACHATS

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 33^e fasc.
Les Hautes chaumes des Vosges, par Boyé. Nancy, 1 vol. in-8°.
Grande encyclopédie, 30^e et 31^e vol.
Documents inédits pour servir à l'histoire d'Alsace (supplément à la Revue d'Alsace), 1903, 1^{er}, 2^e et 3^e fasc.
Revue d'Alsace, 1903, 6 fasc.
Annales franc-comtoises, 1903, 6 fasc.
Annales du Musée social, 1902, 24 n^{os}.

DONS

Bulletin du Club alpin français, 1902, 9 n^{os}, don d'un anonyme.
Glossaire du patois de Châtenois par Vautherin, Belfort, 1896, 1 vol. in-8°.
J.-J.-C. Descharrières (1744-1831), par H. Bardy, 1903, 1 broch. in-8°.
Les sires de Parroy au chapitre de St-Dié par H. Bardy, 1 broch. in-8°.
Les Strasbourgeois en Franche-Comté, par Gerock, Strasbourg, 1903, 1 broch, don de M. Mégnin.
Réseaux d'Etat et tarifs, par Peschaud, 1903, 1 broch, don de l'auteur.
Allanjoie, par H. Bardy, Montbéliard, 1903, 1 broch.
Les trois Guittard, par H. Bardy, Belfort, 1903, 1 broch.

ÉCHANGES

- Annales du Musée Guimet : le Rituel du culte divin journalier en Egypte, par Morat, 1902, 1 vol.; Histoire du bouddhisme dans l'Inde, par Keru, tome 2, 1903; l'Evangile de Boudha, par Carus, 1902, 1 vol.; Histoire de Thaïs, par Nau, 1 vol. in-4°, 1903; du Caractère religieux de la royauté pharaonique, par Moret, Paris, 1902, 1 vol. in-8°.
- Bulletin de la Société archéologique de Béziers, tome 32, 1902, 1 vol.
- Annales de l'Est, 1903, 4 fasc.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 4^e série, tome 6, 1902, 1 vol.
- Annual Report of the Smithsonian Institution, 1901, 2^e vol.
- Mémoires de l'Académie de Dijon, années 1901-1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, 22^e cahier, 1902, 1 broch.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1901, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de France, Mémoires de 1900, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1901, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Besançon, 1902, 1 vol.
- Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, tome 41, 1902, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 10^e série, tome 2, 1902, 1 vol.
- Annales de la Universidad de Buenos-Aires, t. 15, 1901, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1902, 1 vol.
- Bulletin of the geological Institution of Upsala, 1902, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire de Genève, tome 2, fasc. 6 et 7, 1902.
- Mémoires de la Société d'histoire de Genève, tome 8, livr. 1, 1902.
- Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches, tome 15, 1900-1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1902-1903, 1 vol.

- Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1902, 4 fasc.
- Mémoires de l'Académie de Metz, 29^e année, 1899-1900, 1 vol.
- Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, 1902, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1902, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie du Var, 1902, 1 vol.
- Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne, 1902, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1^{er} et 2^e sem. de 1902, 2 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1902, 4 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, tome 23, 1^{er} et 2^e fasc.
- Mitteilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band 5, Heft 4, 1903, 1 fasc.
- Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1901-1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1^{ère} livr. du tome 21, 1903.
- Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 3^e liv. du tome 7, 1903, 1 vol. 1903.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 7^e série, 1^{er} vol., 1901, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences et lettres d'Aix, tome 18, 1902.
- Bulletin de la Société botanique des deux Sèvres, 1902 1 vol
— — des lettres, sciences et arts de Pau, tome 30, 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 15^e bull., 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome 9, 1899, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire de France, 1902, 1 vol.
- Flore de France par Rouy, tome 8, 1903 (publiée par la Société des sciences de la Charente-Inférieure).
- Revue de l'Avranchin, n^{os} 5 et 6, de 1903.

- Ornis, tome 12 (1902-1903) n° 1, fasc.
- Mémoires de la Société éduenne, tome 30, 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire du diocèse de Valence, Janv.,
Septemb. 1901, 2 fasc. : 1^{er} trim. de 1902, 1^{er} trim. de 1903,
4 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France
(séance du 19 nov. 1901 au 8 juillet 1902), 1 vol.; (séance du
25 nov. 1902 au 17 mars 1903, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1900 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie 1901, 4^e trim.;
1902, 2 fasc.; 1903, 1 fasc.
- Annuaire de la Société philotechnique, 1902, 1 vol.
- Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux : Discours pronon-
cés à la séance générale du Congrès de 1903, 1 vol.
- Bulletin du Club alpin français, section des Hautes-Vosges,
n° 13, 1 broch.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte,
14 Jahrg, 1902, 1 vol
- Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1901 et 1902, 2 vol.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers,
1900, 1901, 2 fasc
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1903,
2 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1^{er} et
2^e trim. de 1903, 2 fasc.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-
Duc, 4^e série, tome 1, 1902.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1902 et 1903, 1 vol.
- — des sciences et lettres d'Amiens, 1902
1 vol.
- Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 7 et 8,
1902, 1903.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de
l'Yonne, 1902, 1 vol.
- Annales de la Société botanique de Lyon, 1902, 1 vol.
- Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel
Heft 1, Band 16, 1903.
- Mémoires de la Société fribourgeoise des sciences naturelles :
botanique, 2 fasc.; géologie et géographie, 2 fasc., 1902.

- Compte-rendu des travaux de la 84^e session de la Société helvétique des sciences naturelles, 1901, 1 fasc.
- Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, vol. 10, 1902, 1 fasc.
- Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft, 84. Jahresversammlung, 1901, 1 vol.
- Compte-rendu des travaux de la 85^e session de la Société helvétique des sciences naturelles, 1902, 1 fasc.
- Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, 85^e session, 1902, 1 fasc.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome 4, 1903, 1 vol.
- Revue historique et archéologique du Maine, 2^e semestre de 1902, 1 vol.; 1^{er} semestre de 1903, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1^{er} et 2^e sem. 1902, 1 vol.; 1^{er} semestre 1903, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie delphinale, tome 16, 1902, 1 vol.
- Annales de l'Association des naturalistes de Levallois-Perret, 1902, 1 broch.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass Lothringens XIX Jahrg, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1^{er}, 3^e et 4^e fasc., de 1903.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1^{er} 2^e et 3^e fasc. de 1903.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1903, 1 vol.
- Annuaire du Club alpin français, 1901, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, 1^{er} semestre 1903, 1 fasc.
- Annuaire de la Société philotechnique, 1902, 1 vol.
- Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 1^{re} livr. du tome 8, 1903, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine n^o 3 et 4 de 1902, 1^{er}, 2^e 3^e de 1903, 5 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 2 fasc. de 1902, 3 fasc. de 1903.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n^{os} 65, 66, 67.

- Bulletin de la Société d'études du Lot, 3^e et 4^e trim. de 1902, 1^{er}, 2^e, 3^e de 1903, 5 fasc.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, n^o 5 et 6 de 1902, n^o 1, 3, 4, 5 de 1903.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4^e trim. de 1902, 1^{er}, 2^e, 3^e, de 1903.
- Bulletin de la Société lorraine de photographie 1902-1903.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1902, 1903, 8 numéros.
- Bulletin de la Société géologique de France, 1902-1903, 13 n^{os}
- Bulletin de l'Association philotechnique, 1902-1903, 10 numéros.
- Comité des travaux historiques et scientifiques : bulletin archéologique, n^o 2 et 3 de 1902 ; n^o 2 de 1903 ; bulletin historique et philosophique ; 1901 n^o 1 et 2, 1 vol ; n^o 3 et 4, 1 vol. ; 1903 n^o 1, 1 vol. ; Bulletin de la section des sciences économiques et sociales, 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Emulation de l'Ain, 4^e trim. de 1902, 1^{er} 2^e 3^e de 1903.
- Bulletin de l'Alliance française, n^o 91, 92, 93 et 94.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, n^o 145, 146, 147, 3 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, n^o 4 de 1902, n^o 1, 2, 3 de 1903.
- Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest n^o 3 et 4 de 1902, n^o 1 et 2 de 1903.
- Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, 1902, 1 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse n^o 8 de 1902 ; n^{os} 1, 3, 4, 5, 6, 7 de 1902.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1902-1903 9 n^{os}.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Doubs, n^o 4 de 1902.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, n^o 3 et 4 de 1902 ; n^o 1 de 1903.
- Bulletin de la Société Dunoise n^{os} 1, 2, 3 de 1903.
- Revue historique et archéologique du Maine, 2^e sem. 1902, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Reims, 1903, 1 fasc.
- Bulletin de la Société historique et archéologique d'Orléans. 3^e et 4^e trim. de 1902, 1 fasc.

LA DÉFENSE DU CHATEAU DE MILAN EN 1799

PAR LE CHEF DE BATAILLON BÉCHAUD

Parmi les autographes formant la collection de la Société Belfortaine d'Emulation, figure un curieux document émanant d'un de nos compatriotes, le chef de bataillon Béchaud (plus tard général, mort à la bataille d'Orthez le 27 février 1814) qui, en 1799, commandait la place et le château de Milan.

Il est intitulé : *Réponses du chef de bataillon Béchaud aux objections faites, relatives à la reddition du château de Milan commandé par lui*, et porte le visa du général Joubert qui quelques mois après, devait mourir glorieusement à la bataille de Novi.

Au commencement de 1799, le général Scherer, également notre compatriote, fut choisi par le Directoire pour commander l'armée d'Italie. Ce général, par ses succès en Belgique et à la bataille de Loano, s'était acquis beaucoup de réputation. Mais usé par l'âge et les infirmités, il avait hésité à accepter ce commandement. Après avoir abandonné successivement les lignes de l'Adige, du Mincio, de l'Oglio et de l'Adda, et après avoir transporté son quartier général à Milan, Scherer envoya sa démission et remit, le 27 Avril, le commandement de l'armée au général Moreau. A la suite de la fatale journée de Cassano (9 floréal, 28 avril) où il combattit l'armée austro-russe, commandée par le célèbre général russe Souwarov, Moreau s'attacha à couvrir Milan, y passa deux jours, fit évacuer les parcs et bagages et se remit en marche pour traverser le Pô.

Le général Souwarov avait confié le siège du château de Milan au prince de Hohenzollern et avait ajouté aux troupes que commandait déjà ce général, 6 bataillons de renfort, mais la présence de quelques troupes françaises de Masséna dans les bailliages italiens vint suspendre momentanément les opérations

de ce siège. Le prince de Hohenzollern, convertissant en blocus le siège de la forteresse de Milan, et laissant devant cette place le général Lattermann, s'avança le 15 mai, vers la frontière des bailliages pour secourir le corps menacé par les troupes du général Lecourbe. Après avoir repoussé celles-ci, le prince de Hohenzollern ramena ses troupes à Milan et ouvrit la tranchée devant le château dans la nuit du 20 au 21 mai. Le 23, 60 pièces d'artillerie étaient en batterie et commencèrent à tirer sur la place.

Dès le lendemain, le commandant Béchaud demanda à capituler et obtint, pour sa garnison, forte de 2.000 hommes, les honneurs de la guerre, et un libre passage jusqu'aux frontières de France, sous la condition de ne point servir, pendant un an, contre les armées impériales (1).

Les Français revinrent en France, mais les Piémontais qui faisaient partie de la garnison, se débandèrent en route et rentrèrent dans leurs foyers.

La garnison du château de Milan arriva à Grenoble le 4 messidor, an VII (22 juin 1799) (2).

D.-R.

(1) Cf. Victoires et conquêtes des Français de 1792 à 1815, Paris 1817, Tome X, page 269.

(2) Cf. *Le Moniteur*.

Vu à la Cⁿ M^e Extraord^e
Joubert

RÉPONSES

du chef de bataillon Béchaud aux objections faites
relativement à la REDDITION DU CHATEAU DE MILAN,
commandé par lui.

OBJECTIONS

Le citoyen Chasseloup général du génie, annonce que le château de Milan peut résister à 25 jours de tranchée ouverte.

Qu'il a une seconde enceinte fortifiée de quatre tours, derrière laquelle la garnison peut se retirer pour capituler.

Que les fossés sont pleins d'eau.

Enfin que cette place se trouvait au 30 germinal (1) an VII, en état de soutenir le plus long siège.

RÉPONSES

Il ne faudra jamais 25 jours de tranchée ouverte à l'assiégeant pour forcer à la capitulation une place devant laquelle, à la faveur des faubourgs qui l'entourent dans les $\frac{3}{4}$ de sa circonférence, il peut dans une nuit jeter les fondements de sa 1^{re} parallèle à la hauteur de la 3^{me}, c'est-à-dire à 90 toises des chemins couverts, se couvrir dans toute sa ligne pendant la même nuit et pousser conséquemment tous ses travaux sans craindre le feu de la place quoiqu'il en soit extrêmement rapproché ; d'où je conclus qu'il peut en 3 nuits avancer ses boyaux de tranchée jusqu'à la crête du chemin couvert et battre en brèche de suite ; mais je pose en fait qu'il n'aura jamais besoin d'en venir là pour réduire le château de Milan, car pouvant établir ses batteries de manière à enfilier toutes les faces des bastions du front d'attaque, il détruira l'artillerie la plus formidable dans un feu nourri de 72 heures, ce qui a été effectué dans le siège de l'an IV où les Français, par un feu de cet espace, ont réduit cette place qui alors avait 100 pièces de canon ou mortiers en batterie et des munitions en grande quantité ; aussi les Autrichiens dans le siège de l'an VII ont-ils établi leurs batteries de manière qu'elles prenaient en flanc et enfilèrent toutes les faces du front d'attaque.

La 2^{me} enceinte est nulle, ouverte de toutes parts, sans portes, ne peut servir d'azile à la garnison ; seulement celles de ses tours tournées vers le front d'attaque peuvent inquiéter l'assiégeant, aussi ont-elles fait un terrible dégât parmi les travailleurs.

La première opération de l'assiégeant est de dessécher la prairie située devant le front d'attaque, et d'arrêter l'eau

(1) 19 Avril.

des fossés à l'écluse entrante, l'ennemi n'y a pas manqué, et malgré que l'écluse sortante a été bouchée, l'eau restant dans le fossé a filtré à travers les terres et n'a plus laissé qu'un limon qui se sèche en peu de temps.

Au sujet de l'état où se trouvait la place au 30 germinal, même réponse que d'autre part à la déclaration du général Debelle.

Le général Debelle a annoncé au Ministre de la Guerre, en messidor dernier, qu'il a laissé le château de Milan comme toutes les places d'Italie et de Piémont, en état de faire la plus longue résistance.

Ce général a déclaré aux généraux du Comité près le Ministre de la Guerre, chargés d'examiner les motifs de la reddition de cette place, qu'il y a fait faire des versements en munitions avant la retraite de Milan.

Il est très naturel que le général Debelle, voyant les places d'Italie et du Piémont tomber au pouvoir de l'ennemi, se soit empressé de couvrir sa responsabilité près le Ministre de la Guerre ; je ne doute pas qu'un approvisionnement complet garnissait les magasins des autres places et que même leur artillerie était dans le meilleur état, puisque les causes de leur reddition sont totalement étrangères à la carence de ces objets, mais l'état de situation de cette place existant aux bureaux de la Guerre, démontre clairement que cette place devait être exceptée dans le rapport du général. Cette situation, vérifiée en ma présence par le C^{en} Lomet Adj^t G^{al} Examineur, prouve que la plupart des pièces étaient sans boulets de calibre, qu'il se trouvait beaucoup de boulets sans pièces et d'un calibre trop éloigné pour qu'ils puissent être, en cas de nécessité, employés dans des pièces étrangères à leur calibre, plus qu'il n'y avait pas d'affûts ni roues de rechange ; il avait été omis à l'observation de cet état que tous les trains sur lesquels étaient montées les pièces, sont les mêmes que les Autrichiens y avaient placé, lesquels étaient en grande partie pourris et usés par le temps. La lettre du C^{en} Doubigny, chef d'état-major d'artillerie de l'armée d'Italie, au général commandant les troupes de la République Cisalpine dattée du 16 ventose dernier, vient à l'appuy de ce que j'annonce et présente un contraste frappant avec le rapport du général Debelle, puisqu'elle annonce que cette place est dans le plus mauvais état possible.

Le général Debelle a cru peut-être que les motifs de ma justification pourraient porter quelque atteinte à sa responsabilité, c'est sans doute ce qui l'a décidé à déclarer, *depuis l'examen seulement*, aux généraux examinateurs, avoir fait des versements dans le château depuis l'envoy

au Ministre de la dernière situation ; je m'étais bien gardé dans mon rapport d'attribuer à ce général, la cause du mauvais état dans lequel j'ai trouvé laditte place, j'avais au contraire fait remarquer qu'il en avait prévu les suites funestes lorsqu'il fit écrire laditte lettre à son chef d'état-major, je suis donc forcé de répondre à sa déclaration. L'état des pièces en batterie et des boulets de calibre datté du 9 floréal, (1) l'état général de tous les objets qui ont rapport à l'artillerie, dressé le 13 du même mois, déposés entre les mains des généraux examinateurs se rapportent à la situation trouvée chez le Ministre de la Guerre, et prouvent d'une manière irrécusable que les boulets de calibre manquaient et qu'il n'existait que 30.900 l. de poudre à canon, tandis que dans toutes les autres places les approvisionnements de ces objets étaient très considérables ; n'étant pas entré dans le château avant le 9 floréal, je n'ai pu recevoir d'autres états que ceux précités dont la vérification (s'il y a des doutes de surcharge) est facile à faire en faisant comparaître le C^{en} Etienne Canterac, commandant l'artillerie, qui me les a remis tels à mon entrée dans le château, époque à laquelle j'ai fait la vérification de leur contenu. Ces pièces doivent me servir de sauvegarde contre les accusations injustes dont je suis chargé. Ce qui leur donnera une validité absolue, ce qui annulera la déclaration des versements est celle que m'a fait le C^{en} Marchy, mon prédécesseur, lequel porte que *depuis six mois qu'il commandait le château de Milan, cette place a été entièrement abandonnée, aucun travail, aucunes réparations n'y ont été faites et aucuns approvisionnements d'artillerie n'y ont été jetté*. Je crois que ce militaire est à Paris, il certifiera cet énoncé quand on voudra. Le général Debelle au contraire n'a donné aucune preuve à l'appuy de sa déclaration ; les versements n'ont pu être faits sans que le commandant d'alors en ait connaissance, et ait même délivré un récépissé des objets versés ; aucune autorité ne peut donc en reconnaître l'identité, à moins que le général Debelle compte pour objets versés quelquespièces d'artillerie venantes de Bergame et dépo-

(1) 28 Avril.

sées sans trains ni affûts sur la place du château au moment de l'investissement, lesquelles dans cet état n'ont pu être d'aucune utilité.

Une déclaration est annoncée par les officiers, sous-officiers et canoniers de la garnison, laquelle porterait que lors de la reddition de la place, il y existait encor 12.000 coups de canons à tirer et 20 milliers de poudre à brûler.

Je n'ai pas du tout connaissance de cette déclaration, dans le cas qu'elle ait été faite, elle ne peut qu'avoir été subtilisée par des personnes qui désirent que les membres du Conseil de Guerre (contre la volonté desquels j'ai lutté pendant 30 heures pour la reddition de la place) et moi soyons sacrifiés, elle ne pourrait qu'être fausse, puisque cette quantité de boulets n'a jamais existé dans la place (et surtout de calibre) elle serait entièrement contradictoire au rapport fait par le commandant d'artillerie au Conseil dont les membres en ont fait la vérification consignée dans leur délibération, cette pièce infâme ne peut au surplus avoir aucun poid puisqu'elle n'est pas présentée.

Les généraux examinateurs ont désiré (pour bazer leur jugement avec plus de certitude), l'état des munitions restantes au moment de la reddition de la place, signé du commissaire des guerres autrichien chargé de les recevoir.

Lors de la sortie de la garnison, j'ai laissé le commissaire des guerres cisalpin Calderini, pour remettre les magasins à l'ennemi, en conformité du dernier article de la Capitulation, je lui ai ordonné de dresser l'état de tous les objets restants, de le faire signer par le commissaire des guerres Autrichien et de rejoindre la colonne avec célérité. Ce commissaire n'a pas paru, est au contraire retourné dans ses foyers. J'ai ouï dire depuis qu'ayant mécontenté par sa conduite ou par ses paroles le général autrichien, il a été expulsé par ses ordres et qu'il n'a procédé d'aucune manière à la remise des magasins, encor moins dressé l'inventaire de ce qu'ils contenaient. Les généraux autrichiens ont quitté Milan immédiatement après la reddition du château, il m'a en conséquence été impossible de me procurer cette pièce, sans laquelle cependant les généraux examinateurs peuvent asseoir un raisonnement. Il est constant qu'après le feu successif de 25 jours, après un feu vif, rapide et continuel de 72 heures de siège (tel qu'il est confirmé par la délibération du Conseil de Guerre) il ne pouvait rester de la faible quantité de boulets de calibre et poudre à canon existante (d'après les preuves précitées) que celle indiquée dans laditte déli-

bération, il ne pouvait rester des affûts et roues de rechange, puisqu'il n'y en avait pas.

On a cherché à circonvenir les généraux examinateurs et à jeter des soupçons injurieux sur mon compte au sujet de l'envoy en parlementaire du commissaire des guerres de la place.

On trouvera la réponse à cette atroce inculpation dans ma conduite militaire depuis la guerre, indiquée à la case de mes notes secrètes, et dans l'acte de dévouement qui m'a conduit par ses suites au château de Milan, j'y ajouterai que 100 fois depuis la guerre des généraux ont employé ainsi des commissaires des guerres, et pour la frapper de nullité, j'annonce, que les réponses aux dernières sommations, les articles de la capitulation ont été proposés par tous les membres réunis du Conseil de Guerre, rédigés par eux et remis de même au C^{en} Leplay qui s'en trouvait membre né, il les a porté au général Hohen-zollern, est sur le champ revenu annoncer que la masse des articles était acceptée par lui, mais qu'il avait des modifications à faire à quelques uns, pour la convention desquels il allait envoyer au château le général de Lattermann. Il a été décidé par le Conseil de Guerre qu'il n'y avait pas d'inconvénient de laisser entrer ce général en prenant les précautions d'usage ; il a été reçu au milieu d'eux une demie heure après et là ont été discutés et arrêtés tous les articles en présence du Conseil et de plusieurs officiers.

Il est certain que même avec le plus grand approvisionnement de munitions, la place ne pouvait tenir que 48 heures de plus, que pour obtenir cet avantage inutile pour l'armée, il fallait mettre la garnison à la discrétion d'un ennemi orgueilleux de ses succès qui, par ses foudroyantes sommations, dont la dernière ne donnait que deux heures de réflexion, a prouvé qu'il connaissait la faiblesse des moyens de défense ; j'estime en conséquence qu'il a été plus utile et non moins honorable d'obtenir une capitulation avantageuse.

Les principes de justice dont sont mu les généraux examinateurs me font espérer que la force des réponses ci-dessus écartera tout ce qui, dans leur rapport, pourrait m'être défavorable.

BÉCHAUD.

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

SUR LES

Noms de lieux habités du Territoire de Belfort

INTRODUCTION

Parmi les occupations qui sollicitent l'activité de l'esprit, l'étude des noms de lieux habités n'est pas la moins intéressante. La curiosité s'y attache, moins parce qu'elle agite des questions de mots que parce qu'elle ouvre des horizons sur l'origine des choses. A ce double point de vue elle mérite notre attention. Non seulement ces noms portent avec eux une signification qu'on est heureux de retrouver, mais encore, comme ils ont un âge et qu'ils sont généralement contemporains de l'installation de l'homme en un lieu, ils ne contribuent pas peu à nous fixer sur l'ancienneté de cet établissement. Ils sont donc des documents précieux pour l'histoire ; mais ils ne livrent pas du premier coup leur secret ; aussi l'historien les a-t-il longtemps négligés, se privant ainsi d'un bon moyen d'information sur l'origine d'un pays. C'est cette lacune que nous voudrions essayer, autant qu'il est en nous, de combler pour le Territoire de Belfort. Comme cette petite région tire une importance particulière de sa situation sur les confins de la langue française et de la langue allemande, étudier les noms des villages est un moyen de voir quelle part revient à chaque idiome et à chaque race dans la dénomination et la colonisation des différentes parties du pays. Ainsi étude des noms et en même temps recherche de l'origine des choses : tel est le double but que nous avons eu en vue en entreprenant ce travail. Mais comme la tâche est difficile à remplir et que nous nous engageons sur un terrain plein de surprises, où l'erreur se cache volontiers sous les apparences de la vérité, nous sollicitons l'indulgence du lecteur qui trouverait dans nos appréciations des parties contestables ou erronées ; et de même que nous n'avons pas craint de rejeter au besoin les

opinions de nos devanciers, nous livrons ce travail à la critique, prêt à accueillir favorablement les explications qui se rapprocheraient plus que les nôtres de la certitude ou de la probabilité.

Nous n'avons pas cru devoir suivre l'ordre alphabétique, qui sépare ce qui demande à être uni et nécessite des redites. Nous avons préféré étudier les noms par régions ou par groupes historiques, quand ce dernier cas se présente, parce que des rapprochements fondés sur le voisinage ou sur une communauté d'existence servent mieux à éclairer ces noms les uns par les autres. Nous n'avons pas voulu non plus séparer les noms entre lesquels des identités de formation amènent des comparaisons naturelles. Enfin comme beaucoup de noms ne donnent lieu qu'à des considérations isolées, ils seront compris parmi les autres de la même région ; de sorte que sous ce désordre apparent nous avons essayé d'introduire un ordre latent, celui qui nous a paru le plus propre à produire la lumière.

L'abbé Arnold (*Etudes étymologiques sur les noms des communes du Territoire de Belfort*, Montbéliard 1876), a déjà traité le même sujet ; mais il faut avouer que cette étude est loin de présenter sur tous les articles des conclusions définitives. C'est pourquoi nous ne craignons pas de reprendre la même tâche en nous aidant de travaux plus récents qui ont trait à cette sorte de questions. Parmi les ouvrages auxquels nous avons eu recours nous citerons en particulier le *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, par G. Stoffel (2^e éd. Colmar 1876), d'une importance capitale pour notre travail ; les *Documents pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*, de M^r L. Viellard, où nous avons trouvé pour les noms de lieux habités nombre de formes anciennes, absentes du Dictionnaire de M^r Stoffel ; le *Glossaire de Châtenois*, de M^r Vautherin, qui renferme d'utiles renseignements sur la prononciation des mots ; le *Dictionnaire de la basse latinité*, de Ducange, et le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Godefroy. Nous avons puisé dans le livre de Fustel de Coulanges sur *l'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* des connaissances générales très précieuses sur l'état de la propriété à cette époque. Enfin nous ne devons pas omettre une étude de M^r Meynier sur *les Noms de lieux romans en France et à l'étranger*, publiée dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, années 1897, 1898, 1899, 1900 ; ce vaste travail, synthétique, plein de rapproche-

ments instructifs, nous a fourni de nombreux éléments de comparaison. et par là a étendu l'horizon de nos recherches ; nous devons dire cependant qu'il y a telles indications, touchant à notre sujet, sur lesquelles nous regrettons d'être en désaccord avec l'auteur.

BELFORT : La Miotte ; Brace ; La Savoureuse.

La Miotte (en la valx pres dou pont (1) de *la Mote*, 1427 ; en *la Mote*, 1475 ; am Perg *la Muote*, 1627 ; sous *la Miotte*, 1717, etc.). Nous avons assez de moyens d'appréciation pour expliquer ce mot sans avoir recours aux hypothèses de M. Vautherin (*Glossaire de Châtenois*). Ce nom ne peut ni s'interpréter dans le sens de *muette*, qualificatif qui serait difficilement applicable à une montagne ou à une tour, ni être une autre forme de *méate*, mot qui se trouve dans une copie, de 1472, de la charte de Belfort (...« et les *méates* qui sont sur les murs »), mais qui paraît n'être ici que la transcription du latin *meatus*, avec le sens de *passage de circulation* pour les défenseurs derrière les créneaux.

Nous n'avons qu'à nous reporter à l'orthographe de ce nom dans les deux premières citations du Dictionnaire de M. Stoffel pour en avoir le sens et la forme originale, *la Motte*. D'autre part le nom de Rechotte, écrit *Rechiotte* en 1327, fournit un point de comparaison qui nous éclaire sur le passage du son de *otte* à celui de *iotte*. *La Muate* ou *la Muote* représentent des sons intermédiaires qui ont amené la forme actuelle de *la Miotte*. Il ne doit donc pas y avoir de doute que *la Miotte* ne soit pour *la Motte*. La position du lieu justifie d'ailleurs cette explication : on sait que ce nom de *la Motte* désignait au moyen-âge une hauteur artificielle ou naturelle sur laquelle était assis un château, ou encore le château lui-même ; or la tradition considère la Miotte comme l'emplacement d'une ancienne forteresse ou d'une tour.

Nous irons plus loin : nous adoptons la conjecture qui place en cet endroit le château de *Montfort*, cité dans une charte de

(1) Le mot *pont* ne peut provenir que d'une erreur d'écriture ou de copie, la Miotte n'avait pas de pont : c'est *mont* assurément qu'il faut lire ; cette correction est justifiée par la citation de 1627 : am Perg (mont) la Muate.

1226. Outre qu'on ne connaît aux environs aucun lieu qui rappelle le souvenir de ce château, l'examen de quelques mots de la charte contribue à confirmer l'hypothèse qui rapproche cette forteresse de celle de Belfort.

Cette charte, très précieuse pour Belfort, dont elle est comme l'acte de naissance, car c'est là que se trouve consigné pour la première fois le nom de cette ville, « *in castro de Belfort* », cette charte, dis-je, est un acte d'accord entre Richard, comte de Montbéliard, et Frédéric, comte de Ferrette. Les causes ni les péripéties de leur différend n'y sont expressément énoncées ; cependant le rapprochement de certaines clauses peut déjà nous éclairer. Le comte de Ferrette renonce à ses prétentions sur le château de Belfort ; le comte de Montbéliard, de son côté, paraît tenir à la démolition du château de Montfort. Mais ce sont les derniers mots de l'acte, mots d'une portée en apparence platonique et auxquels personne n'a jamais fait attention, qui nous renseignent d'une manière plus précise sur la question : « *...hoc adjecto, qod neuter comitum in polestate alterius vel terra aliquam fortaliciam firmabit* ; en ajoutant ceci, qu'aucun des deux comtes n'élèvera de forteresse sur le domaine ou les terres de l'autre » (1). Ou ces mots ne signifient rien, ou ils indiquent que chacun ou au moins l'un des deux se plaignait que son adversaire eut bâti une forteresse sur un terrain qui n'était pas à lui ; or non seulement les forteresses de Belfort et de Montfort sont les seules citées dans la charte, et hors d'elles il serait impossible de déterminer à quoi il est fait allusion, mais encore la considération des lieux nous fournit une raison de croire que ce sont elles qui sont l'objet des récriminations précédentes.

Le comté de Ferrette comprenait la paroisse de Phaffans, par conséquent les villages de Denney et de Perouse, qui en dépendaient ; car nous voyons en 1296 le comte Thiébaud de Ferrette céder le patronage de cette église à l'abbaye de Lucelle. La paroisse de Brace, au contraire, dont l'église appartenait, en 1196, au chapitre de Saint-Maimbœuf, avec Offemont, son annexe, relevait du comté de Montbéliard. La limite naturelle entre les deux paroisses et par suite entre les deux comtés étaient les

(1) M^r Tueffert, dans son *Histoire des comtes de Montbéliard*, traduisant cette charte, rend ainsi ces derniers mots : « Ont juré, la main sur les saints Evangiles, qu'ils ne commettraient plus ni l'un ni l'autre d'hostilités sur leurs terres réciproques ». Avouons que ce style oratoire manque de précision.

hauteurs de la Miotte, de la Justice et du Château. Mais ces hauteurs, terrain rocailleux et stérile, étaient restées sans doute dans l'indivision (1) : n'étant attribuées ni à l'un ni à l'autre, chacun des deux comtes pouvait y revendiquer un droit de propriété ; mais l'occupation de l'un de ces points par l'un devait nécessairement provoquer des protestations de la part de l'autre : c'est ce qui sera arrivé. Le comte de Montbéliard, dans le but de garantir de plus près ses domaines de la vallée de la Savoureuse contre les attaques d'un voisin en mésintelligence avec lui, aura élevé une forteresse sur la roche de Belfort qui commandait cette vallée. Le comte de Ferrette, se prétendant bravé, aura, pour répondre à ce défi, construit un château sur une hauteur voisine, la Miotte, en occupant un terrain dont la propriété était contestable. Mais un château en ce dernier endroit était une menace sérieuse pour le comte de Montbéliard, car il dominait ses terres. On conçoit que ce seigneur tint à sa démolition ; aussi s'explique-t-on qu'entre deux solutions : obtenir, après avoir rendu l'avouerie de Delle, la démolition du château, ou recevoir 200 marcs d'argent en le laissant subsister, ce soit la première qui ait prévalu, comme la suite des faits le démontre. Le comte de Ferrette consentit à la démolition, sans doute par esprit de conciliation, en raison du mariage de sa fille avec le fils de son ancien adversaire : nous pouvons aussi admettre qu'il céda à ce dernier la possession des terrains contestés. Les hauteurs de la Miotte et de la Justice auront par suite été englobées dans les domaines du comté de Montbéliard ; et si le territoire de la commune de Belfort déborde actuellement de quelques centaines de mètres les sommets en question, ce fait trouve facilement son explication dans ces circonstances historiques, dont le souvenir est implicitement contenu dans la charte de 1226 (2).

Quant à l'importance du château élevé par le comte de Ferrette, comme il n'était pas destiné à servir d'habitation au maître, nous pensons qu'il ne se composait que d'une tour, peut-

(1) La séparation des comtés de Montbéliard et de Ferrette datait des premières années du XII^e siècle.

(2) Ne serait-ce pas d'une partie de ces terrains concédés qu'était formé le Bourg (G. Stoffel), cet ancien canton de dîmes, à Belfort, qui s'étendait des Fourches (la Justice) jusqu'au ban de Danjoutin entre les rochers du Château d'une part et le ban de Perouse de l'autre ?

être accostée de constructions plus légères, le tout entouré d'un mur semi-circulaire qui mettait la forteresse à couvert du côté abordable. C'est sur ce plan qu'a été élevé le château du Mont Terrible, qui date à peu près de la même époque et qui est dans une situation analogue (1) ; de même encore celui d'Auxelles, quoique plus étendu et un peu plus ancien ; sans doute que le château primitif de Belfort était aussi construit dans les mêmes conditions.

Pour ce qui est de l'appellation de *Montfort*, c'est un nom prétentieux que le constructeur lui aura donné pour répondre à celui de *Belfort* ; mais ce nom disparut avec le château, et le peuple, après la démolition de la forteresse, s'est contenté d'en désigner l'emplacement par le nom plus modeste de *la Motte*, nom qui était alors en plein usage avec ce sens dans la langue française.

Brace (Villicus de *Bracelis*, 1170 ; ecclesiam de *Breceles*, 1196 ; Richardo de *Braceles*, 1223 ; *Brasse*, 1413 ; *Brace*, 1430, etc.). Le mot de *Brace* est plus ancien que ceux de *Belfort* et de *la Miotte*. Il est loin de porter manifestement avec lui sa signification : cependant les anciennes formes *Bracelis*, *Breceles*, *Braceles* semblent représenter un diminutif au pluriel, et l'identité de ces formes sous la plume de scribes différents est un témoignage qu'aux XII^e et XIII^e siècles on y attachait un sens constant qui n'était pas encore perdu. Or le mot dont *Braceles* paraît être le diminutif ne serait autre que *Braques*, forme abrégée de *Baraques*. *Baracelles* serait la forme primitive : or les noms originaires de trois syllabes se contractent ordinairement en deux dans la prononciation ; quelquefois c'est la première qui disparaît, et c'est peut-être le cas ici ; mais le plus souvent c'est celle du milieu qui s'élide ou s'affaiblit : ainsi *baracelles* aurait donné *barcelles*, et, par déplacement ou métathèse de l'*r*, phénomène linguistique fréquent dans le pays, *bracelles*. Si *Bracelles* s'est encore abrégé en *Brace*, c'est sans doute par suite d'une influence allemande, qui aura fait reculer sur la première syllabe l'accent tonique qui en français portait sur la seconde.

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1902, notre article : *Recherches sur l'origine de la tour du Mont Terrible*.

Quant à *baraque*, en latin *baraca*, ce mot est dérivé de *barra*, barre, pièce de bois, et désigne des maisons en bois ou en planches. Que les maisons de Brace aient été construites en bois, c'est d'autant plus vraisemblable que les environs de l'église n'ont jamais révélé des traces de fondations en pierre, et qu'au moyen-âge les maisons en pierre étaient rares. La construction première de ces baraques a dû avoir lieu à une époque assez lointaine où la langue française, au berceau, n'admettait pas encore l'article dans les noms propres de localités formés de noms communs. La population augmentant avec le temps, le seigneur du lieu, un comte de Montbéliard, ou un de ses prédécesseurs, y aura fait construire une église, comme cela se pratiquait dans les domaines de quelque importance. Enfin, au commencement du XIII^e siècle, sous les menaces et à la suite d'attaques parties de la forteresse de la Miotte, les habitants, sur l'invitation de leur seigneur, auront abandonné leurs baraques pour s'établir à l'ombre et sous la protection du château de Belfort, nouvellement élevé. L'église, plus solidement bâtie, sera restée debout : sa reconstruction aurait demandé trop de temps et de sacrifices, et aurait amené des contestations, que la présence du cimetière commun aurait rendues légitimes, avec les autres paroissiens, notamment ceux qui habitaient en amont dans la vallée de la Savoureuse. C'est ainsi qu'elle sera restée l'église paroissiale de Belfort (1).

La Savoureuse (la *Savouraise*, 1685 ; la *Savoureuse* ou *rivière d'Oye*, 1789). Ce nom de la rivière qui traverse Belfort est-il un barbarisme pour *Savouneuse*, *savonneuse*, ainsi que le prétend

(1) Il n'est pas difficile de trouver dans les environs des exemples de localités formées de la même manière que Belfort, par déplacement de la population.

Passavant (Doubs) a pris naissance au XIII^e siècle, autour d'un château de la famille de Montfaucon ; les habitants sont venus se grouper au pied des tours féodales en abandonnant *Ranguevelle*, dont l'église a continué à subsister isolée ; elle existe encore, mais reconstruite à l'état de chapelle (J. Gauthier, annuaire du Doubs, 1882, p. 57)

Près de l'*Isle-sur-le-Doubs*, qui date du XIII^e siècle, sur le rive gauche de la rivière, dans le cimetière actuel, à *Fusnans* (*Fusnans*, vers 1140), M^r J. Gauthier (Annuaire du Doubs 1884) signale encore des vestiges d'une très ancienne église, dédiée à Notre Dame et détruite en 1637 ; c'est de là que les habitants avaient émigré au pied du château nouvellement construit.

Nous ajouterons qu'à la même époque *Florimont* s'est formé de même, aux dépens de la paroisse de Saint-André, réduite aujourd'hui à l'état de simple ferme. (Stouff : *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne* page 22, note).

M. Vautherin (1), ou bien est-ce le vrai nom de la rivière ? Pour nous, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'enlever à la *Savoureuse* son nom. Il n'est guère admissible que cette rivière ait été nommée d'après des propriétés relatives au blanchissage du linge, à une époque où elle ne baignait que de petits villages agricoles, villages qui même pour ce service utilisaient plutôt l'eau de source, comme ils font encore aujourd'hui. S'il en avait été ainsi, la *Savoureuse* serait la seule rivière de nos parages qui aurait tiré son nom de propriétés chimiques ; les autres sont dénommées d'après des qualités extérieures ou d'après les pays qu'elles traversent. Le nom de *Savoureuse* d'ailleurs trouve facilement son explication.

C'est un fait habituel qu'en présence de deux objets, on est frappé surtout des propriétés par lesquelles ils diffèrent, quand même ces différences seraient, peu marquées et qu'on est porté à leur donner des noms qui représentent ces qualités différentes. L'antithèse est un procédé familier non seulement aux poètes, mais encore au peuple, quand il s'agit de nommer les personnes et les choses. C'est par là que s'explique le nom de *Savoureuse*. Cette rivière, dans son cours inférieur, n'est pas éloignée d'une autre rivière, au cours lent, aux eaux limoneuses, qui a été à juste titre appelée *Bourbeuse*. En comparant avec cette dernière sa voisine, dont les eaux couraient claires et limpides sur un lit de graviers, le peuple, qui aime la rime, a trouvé, pour la désigner par opposition, le nom expressif et vrai de *Savoureuse*. Le rapport entre la *Savoureuse* et la *Bourbeuse* est le même que celui qui existe entre la *Lutter* (la claire) et la *Suarcine* (en allemand, *die Schwertze*, la noire), deux rivières également voisines, mais aujourd'hui séparées en partie par la ligne de la frontière. Quant à son origine, cette dénomination n'est pas très ancienne, car on ne la trouve pour la première fois qu'en 1685.

La *Douce*, un de ses affluents, ne doit son nom qu'à la lenteur, à la *douceur* de son cours.

Offemont (*Offemot... Affemet*, 1347 ; *Offemont*, 1347, 1433, etc. ; *Offemunt*, 1394, etc.). Près d'Offemont, dans le bois, existent des ruines d'habitations romaines, ainsi que des traces de

(1) *Glossaire de Châtenois*.

retranchement militaire (1); le nom du village devrait refléter un souvenir de ces temps anciens; or il n'en est rien. Car ce nom ne remonte pas jusqu'à l'époque romaine. Le second de ses éléments est assurément *mont*; pour le premier, on ne proposerait plus de le traduire par *Jovis*. Nous y voyons un nom d'homme: *Offon*. Ce nom a servi à former celui d'une localité citée en 870, *Offonis villa* (2), aujourd'hui *Enfonvelle* (Haute-Marne), et celui d'*Offonis cella* (3), monastère d'outre Rhin. Nous interprétons de même *Offemont* par *Offonis montem*, *Offonmont*; la seconde syllabe s'est affaiblie par un effet de la prononciation, qui élide les syllabes resserrées entre deux autres pourvues d'un accent tonique (4); cet effet de prononciation était favorisé par le voisinage de l'allemand qui recule l'accent tonique sur la première syllabe d'un mot.

Le bois d'*Arsot*, voisin d'*Offemont*, offre un intérêt historique, parce que c'est lui qui renferme les restes d'antiquités de l'époque romaine. Mais ce nom d'*Arsot*, d'où vient-il? Il n'est pas facile de le dire avec assurance. Les formes allemandes *Hassehat* (1347), *Assat* (1434, 1533), qui éveilleraient l'idée de lièvre, ne paraissent qu'une adaptation du français *Arsot* (1588) à la langue allemande. En tout cas il faut rejeter sans hésitation le mot latin *arx*, qui n'aurait que faire ici et qui d'ailleurs n'a pas donné de dérivé en français. En outre les noms de bois n'ont pas en général une origine si reculée. Pour nous, nous proposons de considérer *Arsot* comme un dérivé de *ars*, participe passé de l'ancien verbe français *arder* ou *ardoir*, brûler, du latin *ardere*. Dans ce cas, on aurait, à une époque ancienne, défriché par le feu, ce qui se pratiquait souvent, une partie de ce bois, et le nom de bois *ars*, se serait étendu de là à la forêt

(1) Ce retranchement ne paraît pas faire partie d'un système de fortifications; nous sommes porté à le considérer, à la suite des remarques que nous avons faites sur son installation, comme le campement probable d'une troupe de police régionale, chargée de protéger le voisinage contre les pillards barbares, qui, dans les derniers temps de la domination romaine, ne cessaient d'infecter le pays.

(2) *Partage du royaume de Lorraine*.

(3) Schœpflin : *Als. illustrée*, trad. Ravenet, t. III, p. 516.

(4) Quand cette syllabe *on*, au son sourd, se trouve répétée deux fois de suite, la première généralement s'affaiblit et s'abrège; c'est ainsi que nous avons *Moron* pour *Montrond*, le *Lomont* pour le *Longmont* (la forme de cette montagne justifie cette étymologie); de même *Porrentruy*, mais avec redoublement de l'*r*, pour *Pontrentruy*, *Pontem Ragentrudis* (*Pontrayntru*, 1140, *Ponte rayntrudis*: 1141), etc.

entière. Le nom, étant trop court, se serait allongé en *Arsot*, forme diminutive, par un procédé familier à la langue française, qui a souvent donné un prolongement aux mots dont le son avait trop peu d'ampleur. On trouve dans l'arrondissement de Baume un nom analogue, mais plus moderne, le *Bois brûlé*, et ailleurs, par exemple près de Morteau (Doubs), des groupes de maisons appelés *les Arces*, mot qui serait écrit plus exactement *les Arses*, c'est-à-dire les *terres brûlées*, ou les *maisons brûlées*.

Le lieu où gisent les ruines anciennes s'appelle *Ballon* : cette appellation est moderne ; le nom de la villa romaine n'a donc pas laissé de trace. Le fondateur du village actuel, Offon, s'étant établi à plusieurs centaines de mètres de là, sur le coteau au-dessus de l'église, tout souvenir du passé disparut.

PHAFFANS (paroisse de)

De l'église de Phaffans dépendent aujourd'hui plusieurs villages ; au moyen-âge sa juridiction ecclésiastique était plus étendue encore. Elle comprenait Phaffans, Roppe, Eguenigue, Vétrigne, Bessoncourt, Ménoncourt, Bethonvilliers, Denney, Perouse, Saint-Germain, Lacollonge, les Errues. Si l'on réfléchit que les circonscriptions religieuses ont été dans le principe calquées sur les circonscriptions civiles, il faut admettre que tous ces villages étaient compris primitivement dans un vaste domaine qui ne pouvait appartenir qu'à un maître puissant.

Phaffans (in pago *Pefferauga*, 792 ; *Fafen*, 1168 ; *Fafans*, 1188 ; *Phaffans*, 1286 ; *Pfeffingen*, 1344, etc.) est formé d'un radical allemand qui donne à ce nom sa signification : c'est le mot *Pfaffe*, prêtre, curé ; dans la forme ancienne *Pefferauga*, *Peffer* se rapprocherait plutôt de *Pfarre*, cure ou paroisse. Le second élément du mot, tel que nous le trouvons dans la charte de 792, *auga*, pourrait bien être identique au mot bas latin *augia* traduit de l'allemand *aue*, qui a le sens de prairie. Mais dans l'incertitude où nous sommes si cette forme n'est pas une forme altérée pour *inga* et si elle répond bien à la prononciation d'alors, nous en ferons abstraction pour nous en tenir au radical. Ce radical donne donc à *Phaffans* un sens très voisin de celui de *cure* ou *paroisse* : ce dernier mot, sous une forme altérée, la *Baroche*, est encore celui qui désigne l'ensemble des villages qui sont

sous sa dépendance ecclésiastique. Autrefois cette dépendance s'étendait au loin, et ce ne peut être que la circonscription constituée par elle que le moine de Murbach appelait *pagus* en 792, « in pago Pefferauga ». Dans l'emploi de ce mot, celui-ci avait sans doute moins en vue son caractère civil que son caractère ecclésiastique, quoique ces deux points de vue eussent pu être confondus dans le principe ; car il désigne cette circonscription par le nom du lieu qui constituait son centre religieux. En tous cas nous pouvons admettre qu'en 792, c'est-à-dire sous le règne de Charlemagne, la paroisse de Phaffans existait déjà, sans quoi ce nom ne se comprendrait pas.

Ce coup d'œil jeté sur les premiers temps de l'existence de Phaffans suffit pour infirmer la légende qui attribue la fondation de cette église, dans une forêt, à un seigneur de Rougemont égaré à la chasse (1). Quand la première église fut construite en ce lieu, il n'y avait, selon toute apparence, pas de seigneur à Rougemont ; on peut même dire que Rougemont n'existait pas. Quoi qu'il en soit, le but de sa fondation était le service religieux du pays ; or le pays devait être habité et cultivé : le terrain est assez fertile et assez salubre pour qu'on ne l'ait jamais laissé se transformer en forêt, même à l'époque des invasions. Enfin si les seigneurs de Rougemont avaient fondé cette église, ils auraient conservé sur elle le droit de patronage ; or une charte du 26 mai 1296 nous atteste que le comte Thiébaud de Ferrette cède à cette date ce droit à l'abbaye de Lucelle ; c'est que l'église de Phaffans avait été fondée en réalité par un des grands seigneurs d'Alsace, dont les droits auraient passés dans la suite entre les mains des comtes de Ferrette.

Le village de Phaffans doit plutôt son nom et son origine à ce que, tout en étant peut-être déjà habité par quelques colons, il sera devenu le siège de l'église du domaine et la résidence du clergé qui la desservait ; quelques manses de terre ou de pré auront pu y être affectés à l'entretien de cette église ; de là sera venu le nom de *Pefferauga*, pré du curé ou de la cure. Mais cela a dû se passer à une époque où les maîtres du pays, parlant allemand, appelaient leurs domaines ou les dépendances de ceux-ci de noms germaniques, c'est-à-dire à une époque voisine des invasions.

(1) Revue d'Alsace 1876, p. 234 : *Notes sur la seigneurie de Rougemont et la paroisse de Phaffans*, par Talon.

La forme moderne *Phaffans* procéderait, non pas de *Pefferranga*, mais de *Pfeffingen*, adopté sans doute dès le principe par le peuple, qui aurait attaché à la localité le sens concret d'*hommes ou serfs du curé*.

Roppe (*Roabach*, 792 ; *Ropac*, 797 ; *Rotbach*, 823 ; *Ropa*, 1231 ; *Rodebach*, 1278 ; *Rope*, 1303, etc.). Le nom de ce village s'explique, comme celui de *Phaffans*, par une origine germanique. Le second élément *bach*, des formes anciennes, a le sens de ruisseau. Le premier est l'adjectif allemand *Roth*, rouge. *Roppe* signifie donc *rouge ruisseau*, et est l'équivalent de *Rougegoutte* ; mais ce dernier nom est d'origine française et moins ancien. Ce n'est pas qu'à *Roppe* le rouge soit la nuance du terrain ; mais le ruisseau qui traverse le village prend naissance au milieu des terres rouges du pied des Vosges, et, quand les eaux sont abondantes, il roule du limon rouge qu'il dépose aux endroits où son cours est plus lent, comme nous l'avons observé au pont de *Denné*, à 1200^m en aval de *Roppe*. C'est là l'origine du nom du ruisseau et par suite du village. Ainsi l'explication de ce nom par *Rodebach* (1), forme de 1278, ruisseau du territoire défriché ou de l'essart, ne peut être admise.

Vétrigne (*Vintringen*, 1344 ; *Wurteringen*, 1347 ; *Wadtringen*, 1427 ; *Ventrengne*, 1458 etc ; et

Eguenigue (*Egeningen*, 1344 ; *Anguelingue*, 1458 ; *Enguelnigues*, 1472 ; *Eguenigue*, 1655, etc.), ont conservé sous leur forme française leur ancienne physionomie allemande. Dans le radical se révèle la présence de noms d'hommes, ceux des premiers occupants. Celui que renferme *Vétrigne* est difficile à restituer : est-ce *Witerus*, *Wualterus*, *Wurtherus*, ou quelque autre ? Les formes que les textes donnent de ce nom de village sont trop différentes et trop éloignées de leur origine pour que nous puissions rien dire de précis à cet égard. Il serait plus facile de retrouver le nom propre d'homme contenu dans le radical de *Eguenigue* ; c'est, selon toute probabilité, *Egino*, sinon, *Agilo* ou quelque autre de forme très voisine.

Le suffixe *ingen*, qui termine ces mots en allemand, nous pa-

(1) *Annuaire de Belfort*, 1900-1902.

ait avoir le sens de famille, de descendance ; mais sans en aborder ici l'explication, disons qu'il peut être interprété en français par le mot *court*, comme nous le voyons par les exemples suivants.

Bessoncourt (*Beyssingen*, 823 ; *Besoncourt*, 1365, etc.) et

Menoncourt (*Müningen*, 1344 ; *Menoncourt*, 1347 ; etc.) sont pourvus de deux noms, un nom allemand et un nom français. On ne saurait dire quel est le plus ancien ; il y a probabilité qu'ils sont contemporains, le premier familier à la classe dominante, le second, formé par la partie la plus nombreuse de la population et devenu si puissant qu'il a fini par envincer l'autre. Mais les deux formes renferment toujours comme élément principal le nom du fondateur de ces exploitations rurales dans le grand domaine de Phaffans. *Besson* existe encore en français ; *Menon* provient évidemment de *Manno*, qu'on trouve à l'époque mérovingienne et qui a donné en français *Manon*.

Bethonvilliers (*Betonwelier*, 1295 etc.) est un nom de la même famille ; car si *villiers* diffère de *court* pour la forme, il n'en diffère pas sensiblement pour le sens ; nous reverrons ce mot dans d'autres noms de villages. Quant à *Betto*, c'est un nom assez commun à l'époque mérovingienne, et il se trouve compris dans plusieurs *Betoncourt*.

Denney (*Thiengen*, 1344 ; *Dernaix*, 1347 ; *Tueringen*, 1347 ; *Thieringen*, 1365, 1427 ; *Derneney*, *Derney*, 1434-1458 ; *Darney*, *Derney*, 1458 ; *Thanay*, 1615 ; *Dernetz...* *Dané*, 1687-1727 ; *Derney*, 1775, etc. ; en allemand *Düringen*). Si l'on considérait seulement la forme actuelle de ce nom, *Denney*, ainsi que quelques formes anciennes, *Thanay*, *Dané*, on serait tenté de le faire dériver du latin *dominicum*, qu'on trouve souvent dans les chartes associé à d'autres mots, *mansus*, *sala*, *terra*, *curtile*, etc, avec le sens de domaine que le maître se réserve pour le faire cultiver par ses esclaves ou le laisser à l'état de lande ou de forêt (3). La forme allemande de 1344, *Thiengen*, semblerait favoriser cette explication. Dans ce cas, on pourrait rapprocher

(1) Voir : Fustel de Coulanges : *L'alleu et le domaine rural*. — p. 360 et suiv., et 438 et suiv.

Denney de *Thann*, qui, constamment orthographié depuis 1202 *Thann* ou *Tann* avec un ou deux *n*, paraît dériver de *dominium* par le recul, régulier en allemand, de l'accent sur la première syllabe.

Mais outre que *dominicum* n'aurait pas donné régulièrement en français *Denney*, la plupart des formes anciennes, allemandes et françaises, de ce nom ne permettraient pas cette interprétation ; car elles renferment un *r* qui paraît appartenir à la forme primitive. Pour cela il n'en est pas moins difficile à expliquer. Ce n'est pas à dire que cette lettre *r* n'ait pu être introduite par les scribes, comme nous le voyons pour le nom de *Cernay*, d'où étymologiquement elle était absente. Mais nous voyons aussi par le nom de *Sevenans*, orthographié autrefois *Severnans*, que l'*r* originellement placé devant un *n* est tombé, parce qu'il n'était pas prononcé, ainsi qu'en témoigne encore le mot *verne*, qu'on prononce *venne*. Nous croyons de même que *Denney*, pourvu d'abord d'un *r*, l'a perdu dans la prononciation, puis dans l'écriture. Mais ce qui complique la difficulté d'explication, c'est qu'on ne saurait dire si c'est la forme allemande ou la forme romane qui est la plus ancienne : le village paraît remonter à la même époque que les autres de la paroisse de Phaffans, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne, et son nom ne se révèle à nous qu'au XIV^e siècle ; dans l'intervalle, la forme primitive a eu le temps de se corrompre. Néanmoins voici l'explication que nous proposons en rapprochant *Denney* de *Cernay* (Alsace).

22 Le village de Cernay est un pays de langue allemande ; son nom est écrit en allemand *Sennenheim*, ou *Sennheim*, depuis le XII^e siècle : il se compose de deux éléments : le mot *heim*, qui a le sens de maison, demeure, et d'un nom propre d'homme, *Suinno* sans doute. C'est donc le mot *heim* qui est devenu *ay* en français. On peut dire qu'il en est de même pour *Denney*. Les formes allemandes *Tueringen*, *Thieringen*, *Düringen* seraient des formes factices, créées sur la forme française, *Derney*, qui serait antérieure à elles. Dans cette dernière, la syllabe *ey* représenterait une terminaison primitive en *heim*, qui se serait altérée de bonne heure, parce que le village est en plein pays de langue française, et aurait été perdue de vue ; le reste du mot renfermerait le radical d'un nom d'homme, probablement *Düring* ; *Denney* ou *Derney*, pourrait donc se traduire par de-

meure de Düring : ce serait au fond le même nom que *Turckheim* (*Turinheim*, 896). Par ce radical, *Düring*, s'expliqueraient aussi les formes allemandes citées plus haut.

Si la syllabe finale représentait la syllabe latine *acum*, ce nom n'aurait pas son pareil dans le territoire de Belfort ; aussi cette conjecture ne serait guère admissible. Expliqué comme nous venons de le faire, *Denney* serait aussi le seul nom du Territoire qui renfermât comme second élément le mot *heim*. Mais la présence de *heim* dans le mot n'est pas incompatible avec ce que nous avons le droit de penser de l'origine des villages de la paroisse de Phaffans ; car cette origine, pour la plupart, est certainement germanique, comme en témoignent les noms de *Roppe*, *Vetrigne*, *Eguenigue*, *Phaffans*, etc ; il n'est pas étonnant que le mot *heim* soit entré dans la composition d'un d'eux, aussi bien que *court* et *villiers*, dont sont formés *Bessoncourt*, *Menoncourt* (1) *Bethonvilliers* ; il suffirait que l'élément ethnique qui a formé le village eût été un peu plus foncièrement germanique. D'ailleurs dans la haute Alsace de langue allemande, une même région fournit des dénominations terminées en *wiler* et en *heim*. On peut donc admettre que ce dernier mot a contribué dans le principe à former le nom de *Denney*.

Perouse (curtem de *Pheterhusen* (?), 1241 ; de *Perouse*, 1295, 1347 ; *Fetterhusen*, 1427, etc). Le village désigné sous le nom de *Petrosa* dans une charte de 731 est *Pfetterhausen* (Alsace) plutôt que *Perouse* ; mais ce dernier nom ne peut guère non plus provenir d'une autre origine que du latin *petrosa*, pierreuse. Quelques-un l'ont interprété dans le sens de *petrosa via*, voie pierreuse, et on a prétendu que ce village devait son nom à la présence d'une voie romaine ; c'est à tort, selon nous, car sur le territoire de *Perouse* on en trouverait difficilement des traces ; on peut y voir des chemins creux, mais ce ne sont pas des chemins auxquels convienne l'épithète de *petrosa* et qui puissent passer pour des voies romaines. *Perouse* s'expliquerait plutôt dans le sens de *petrosa terra*, terre pierreuse, à cause des bancs de roche qui par endroits affleurent le sol, ou même mieux de *petrosa villa*, villa en pierre, soit que les constructions eussent été en pierre

(1) Ces formes françaises même ne paraissent pas être antérieures aux formes allemandes correspondantes.

par opposition aux constructions voisines formées de bois et de terre pilée, soit que la cour eût été entourée d'un mur de pierre, comme c'était le cas pour les villas riches de l'époque mérovingienne (1). Les belles carrières de pierre à bâtir qui se trouvent sur le territoire de cette commune donnent de la vraisemblance à cette dernière hypothèse. En tous cas la forme *Perouse*, dérivée directement de *petrosa*, assure à ce village une vieillesse au moins égale à celles des autres villages de la paroisse de Phafans.

Saint-Germain (capellam S^{ti} Germani in castro, X^e siècle). Ce nom du patron d'une chapelle existant en ce lieu au X^e siècle a détroné un nom plus ancien qui désignait ce *castrum*, et qui ne nous a pas été conservé, à moins que nous n'identifiions cette forteresse, comme sa situation près de Roppe nous y invite, avec *Humburg*, uniquement connu par une charte de 797 : « juxta Humburc, Ropac ». Cette localité ne serait donc pas moins ancienne que les précédentes.

La Collonge (ad Colongiam, 1196), qui a été dans le principe l'habitation d'une famille de colons, *colonia*, paraît ne dater que d'une époque assez avancée du moyen-âge, comme le laisse voir la présence de l'article devant le nom.

Quant aux **Errues** (ès hayrués, 1667), c'est un hameau relativement peu ancien, dont le nom est sans doute une forme altérée de *Arures*, qui correspond au bas-latin *aratura*, *araturia* terra, terre de labour, par opposition à des prairies.

Etueffont (Billud de Stofont, vers 1098 ; Estophum, 1187 ; Tinfoin, 1196 ; Stofen, 1246 ; Estuefon, 1260 ; Eytauffen, 1296 ; Eitufun, 1316 ; Staufen, 1337, forme conservée en allemand). L'origine de ce nom a donné lieu à différentes conjectures. Le rapprochement d'*Etueffont* avec *fons*, fontaine et *étuve* (du bas-latin *stupa*, dérivé de l'allemand *Stube*), la forme allemande *Stauffen*, à laquelle on a attribué la même signification, ont fait penser que ce village devait son origine à la présence d'une source d'eau chaude. Mais cette supposition ne peut se

(1) Fustel de Coulanges : *L'alleu*, etc. ; p. 440, 441, notes.

soutenir ; il suffit de dire qu'il n'a jamais été fait mention de source d'eau chaude à Etueffont, et qu'il n'est guère possible d'admettre que la dernière syllabe *font* vienne du latin *fontem*. Ce mot *fontem* n'a passé dans le français populaire de nos pays que sous la forme dérivée *fontaine*. Si la *Font* existe à Lure, ce mot appliqué par les moines à la source voisine de l'abbaye est un nom du langage monastique qui a conservé la forme latine. Or Etueffont ne doit pas son nom à ce vocabulaire. L'explication d'*Etueffont* par *Stephani fontem* tombe par la même raison, et encore parce que *Stephani* n'a pu donner dans nos régions *Estèphe*, ni *Estueffe*, à côté d'*Etienne*. — Ces deux conjectures d'ailleurs ne peuvent tenir contre la série des formes anciennes.

En réalité ce n'est pas dans la langue romane qu'il faut chercher l'explication d'*Etueffont*, mais dans la langue germanique ; car c'est elle qui nous fournit les points de comparaison les plus sérieux. Le nom de *Hohenstaufen* est bien connu pour avoir été porté par une famille d'empereurs d'Allemagne : il désignait un château bâti sur une *hauteur élevée*. Le nom de *Stauffen* sert encore à désigner deux montagnes dans la Haute-Alsace, une notamment près de Thann. Ce mot ne se trouve pas comme nom commun dans les dictionnaires allemands modernes, mais on peut le rapprocher du mot *Stufe*, qui a le sens de degré : c'est même ce nom que certains scribes devaient avoir en vue quand ils écrivaient, au lieu de *Stauffen*, *Stouffen*. Quoi qu'il en soit, on voit par les exemples précédents qu'à *Stauffen* on attachait, non pas le sens d'*étuves*, mais celui de *hauteur* ou de *mont*, sans doute avec une nuance qui nous échappe.

La situation d'*Etueffont* n'est pas pour démentir cette interprétation. Car le village (*Etueffont-Haut*, le premier qui ait reçu ce nom) est situé au pied des Vosges, sur les premiers gradins de la montagne. Si *Stauffen* a le sens de *mont*, on peut hasarder une conjecture très vraisemblable. Au-dessus d'*Etueffont* se dresse jusqu'à près de mille mètres le mont du *Fahy*, qui s'avance comme un promontoire vers la plaine ; c'est peut-être cette élévation qui a reçu le nom de *Stauffen* des habitants du voisinage. Le nom d'une montagne passant à un village n'a rien d'étonnant : à côté de Montbéliard, *Bart* doit le sien au mont *Bart*. Il est vrai que le promontoire au-dessus d'*Etueffont* s'appelle aujourd'hui le *Fahy*, mais cette dénomination n'est pas

aussi ancienne que l'existence du village ; de là possibilité pour cette hauteur d'avoir porté d'abord le nom de *Stauffen* et de l'avoir perdu ensuite quand le village l'eut pris (1). Toujours est-il que le nom de *Stauffen* remonte à une époque fort ancienne, à celle où les Germains sont venus prendre possession du pays et coloniser la paroisse de Phaffans ; car ce ne peut être qu'eux qui l'ont apporté et appliqué, soit à la montagne, soit à ses premières pentes.

En tous cas, quel que soit le lieu qui ait reçu primitivement ce nom, le village a une origine reculée qu'on peut sûrement attribuer aux temps mérovingiens. Dans le principe de son existence il a bien pu faire partie de la paroisse de Phaffans : c'est son éloignement du centre qui y aura fait construire une chapelle ; car s'il avait une église en 1296, elle était sous le même patronage que celle de Phaffans, celui du comte de Ferrette. Ce fait, en indiquant qu'Etueffont et Phaffans étaient primitivement compris dans le même domaine, sert aussi à expliquer l'origine germanique du nom d'*Etueffont*.

Le passage de la forme primitive *Stauffen* ou *Stouffen* à *Etueffont* n'offre aucune difficulté d'explication : on sait qu'un *e* s'ajoute en français devant les noms dérivés du latin ou d'une langue étrangère, quand ils commencent dans ces langues par les deux lettres *st*, ex. : *studium*, *étude*. La terminaison *on* remplaçant la syllabe allemande *en* se rencontre ailleurs : on peut citer dans la Haute-Alsace, pour *Kappelen*, *Chapellon*, 1144 ; pour *Friessen*, *Frison*, 1328 ; pour *Franken*, *Franchon*, 1144, 1191, etc. Le *t* proviendrait de la fausse interprétation qu'on aurait faite de la syllabe *fon*, en la rapprochant du latin *fontem*, ou du français *mont*. D'où l'on voit que, si ce sont les Germains qui ont fourni le nom, le fond de la population, d'autre origine, n'a pas tardé à le romaniser et à lui donner la forme sous laquelle il se présente à nous : *Etueffont*.

Anjoutey (apud *Angiotel*, 1196 ; apud *Aniutel*, 1234 ; *Enjutel*, 1303 ; *Anschattingen*, 1394, et en allemand) est un nom qui n'est pas des plus clairs à première vue. Le village dépendait

(1) Cette substitution à un nom germanique d'un nom roman postérieur peut être admise avec d'autant plus de raison qu'au moyen-âge ce qui pouvait subsister de l'allemand a été éliminé par le français.

ecclésiastiquement d'Etueffont ; c'est qu'il lui est postérieur. Aussi qu'on ne s'étonne pas que nous attribuions à ce nom une autre origine, une origine romane. Si nous examinons la terminaison *el*, des anciennes formes, nous devons reconnaître que c'est celle d'un diminutif ; mais ce diminutif, au lieu d'être celui d'un nom commun, paraîtrait plutôt dériver d'*Angeot*, nom d'un village voisin que nous allons étudier ci-après. La forme du mot permet d'adopter cette dérivation. D'autre part les rapports de filiation entre les villages d'*Angeot* et d'*Anjoutey* ne sont pas impossibles : le même seigneur, le Comte de Ferrette, était au XII^e siècle le patron ecclésiastique des deux villages, ce qui impliquerait dans le principe unité de domaine ; dans ce cas, à une époque où l'allemand n'était plus connu de la population, des colons d'*Angeot*, village plus ancien, ont pu aller fonder à une lieue une colonie, en donnant à cet établissement le nom de leur lieu d'origine avec une terminaison nouvelle indiquant subordination et infériorité, *Anjoutel* ; même sans la supposition de cette sorte de colonisation, cette dérivation du nom serait encore fondée sur cette raison que la situation des deux villages voisins est dans des conditions de similitude qui invitaient à ce rapprochement. La nomenclature des lieux habités fournit de nombreux exemples, de tout âge, de noms qui ne sont que les diminutifs de ceux de localités voisines ; nous citerons seulement *Chalezeule*, de *Chalèze* (Doubs), *Savoyeux*, de *Seveux*, *Cubrial*, de *Cubry* (Haute-Saône), *Vaclusotte*, de *Vauchuse* (Doubs).

Toutes ces raisons réunies nous font considérer notre conjecture comme fondée sur une base assez solide : aussi ne craignons-nous pas de la présenter au lecteur comme très vraisemblable.

ANGEOT (Paroisse d')

Angeot (Ecclesiam de *Angeth*, *Anget*, 1231 ; *Emac*, (*Eniac*), 1284 ; in villa d'*Angeot*, 1295 ; *Eniat*, 1300 ; *Engeat*, 1347 ; *Ingelsod*, 1350, 1581, et en allemand), traduit en allemand par *Ingelsod*, est pour les germanisants la source de l'*ange*. Mais *Ingelsod* est postérieur au XIII^e siècle, et l'étymologie d'*Angeot* doit être cherchée ailleurs.

Les premières formes connues, *Anget*, *Eniat*, *Angeot*, *Engeat*,

tendent toutes à faire considérer ce nom comme un diminutif : le rapprochement de ces formes romanes avec la forme allemande *Ingelsod* porte à croire que les scribes faisaient d'*Angeot* un diminutif d'*ange*. Mais comme cette interprétation étymologique n'est pas admissible, on se rapprochera plus de la vérité en considérant la position du village.

Il est situé dans une prairie, sur les bords d'une rivière, connue aujourd'hui sous le nom de rivière de St-Nicolas, mais qui portait auparavant et qui porte encore le nom d'*Aine*. Une réflexion même superficielle fait trouver une relation entre le nom d'*Aine* et celui d'*Angeot* ; mais si le rapport est facile à saisir, il n'est pas aussi facile à expliquer méthodiquement. Nous tenterons cette explication de notre mieux.

Tout le monde connaît le nom de *Vougeot* (Côte-d'Or) : il est formé, comme *Angeot*, du nom d'une rivière, la *Vouge*, par l'adjonction d'un suffixe diminutif *ot*. Peut-être que *Vougeot*, quand il s'est formé, a été ainsi nommé par opposition à une autre localité plus importante portant le nom de la rivière. Doit-on en dire autant d'*Angeot* ? Nous ne savons, mais la chose est fort douteuse. Dans la formation de ce nom il nous semble plus juste de faire intervenir un élément germanique. Mais pour déterminer cet élément, il convient d'envisager, avec l'emplacement du village, son origine probable.

En 1234, *Angeot* avait une église ; sa paroisse, comme celle de *Phaffans*, était assez étendue : elle comprenait *Felon*, *Lagrange*, *Petite-Fontaine*, *Leval*, *Reppe* et *Eteimbes* : d'autres églises en étaient dérivées par filiation, celles de *Lachapelle* et de *Rougemont* ; enfin *Angeot* était le siège d'une prévôté. Toutes ces considérations, jointes à la physionomie plus moderne des noms de ces annexes ecclésiastiques, nous font regarder *Angeot* comme l'agglomération la plus ancienne de la partie nord-est du Territoire de Belfort. Bien plus, comme le Comte de Ferrette concède le patronage de cette église au prieuré de St-Nicolas en 1234, et que les Comtes de Ferrette avaient hérité des droits des anciens seigneurs d'Alsace, maîtres de cette partie du pays, nous n'hésitons pas, nous conformant d'ailleurs à la tradition, à faire remonter l'église d'*Angeot*, comme celle de *Phaffans*, aux temps les plus reculés du moyen âge, à plus forte raison le village aussi.

C'est alors, quand les Germains prirent possession de la vallée

de l'Aine que le nom d'Angeot a dû être formé. Il n'y a guère de probabilité qu'il l'ait été par la langue romane; car les noms des villages voisins, de cette époque, ont une origine germanique. Ce sont donc, à n'en pas douter, les conquérants qui ont donné au village son nom, comme ils l'ont fait pour la plupart de ceux de la paroisse de Phaffans. Or le suffixe germanique qui s'est le plus naturellement ajouté au radical *Ain* ou *Anj* est le mot *au*, qui a le sens de prairie et qui a servi à former plus d'un nom de lieu habité en Alsace, par ex. : *Honau*, *Andlau*, *Leberau*, *Mollau*, etc. On aurait eu ainsi primitivement *Anjau*, prairie de l'Aine.

Mais si le mot a été formé par l'élément barbare, il a été parlé par une population en majorité de langue romane, qui dans la suite a substitué une conception nouvelle au sens primitif. Elle aura cru trouver exprimée dans le radical l'idée d'*ange*, par une disposition à ramener toutes ses pensées à une idée religieuse, disposition favorisée sans doute par quelque fait particulier, et aussi peut-être par l'interprétation que les prédicateurs auront faite de ce mot d'*Angeau* en le paraphrasant pour lui attribuer un sens mystique (1). Partant de cette idée d'*ange*, elle aura cessé de comprendre la valeur de la deuxième syllabe et aura fini par n'y plus voir qu'un diminutif, car c'est bien un diminutif qu'exprime le suffixe *ol* ainsi que ses variantes *et* et *at*. C'est parce que cette conception, cette idée d'*ange* était dans les esprits que les Allemands plus tard ont pu rendre *Angeot* par *Ingelsod*, puits de l'ange, sans laisser d'être compris de la population.

Telle est, malgré l'obscurité de la question, l'explication des anciennes formes d'*Angeot* qui nous semble la plus plausible.

Par ce que nous avons dit des rapports entre les circonscriptions religieuses et les circonscriptions civiles, *Angeot* for mai dans le principe le centre d'un domaine dont les limites étaient les mêmes que celles de la paroisse. Ce domaine, composé de forêts en partie, et provenant sans doute du fisc romain, comprenait toute la vallée de l'Aine jusqu'aux Vosges, et n'était pas

(1) M. Gendre, dans une note manuscrite, longue et un peu confuse, sur l'étymologie d'*Angeot* (voir aussi : *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation*, 1896) paraît entrer, sans s'en douter, dans l'esprit de quelque sermonnaire d'antan, en faisant intervenir l'ange St-Michel, une source, l'idée de baptistère, pour expliquer l'origine de ce nom.

sans analogie avec celui que possédait Mason (VIII^e siècle) dans la vallée voisine, la vallée de Massevaux.

Eteimbes (Alsace annexée), en allemand *Steinbach*, n'a pris la forme française qu'après la conquête de l'Alsace par la France. *Eteimbes* n'apparaît en effet qu'en 1742 et provient régulièrement de *Steinbach*, qui est donc la forme primordiale. Mais nous ne savons de quelle particularité est né le nom de *Steinbach*, ruisseau caillouteux, cascade.

Reppe (*Rinspach*, 1331 ; *Rispach*, 1460, 1563, 1605 ; *Respes*, 1519 ; *Ripa*, 1644 ; *Reppe* 1754 ; *Rispach* en allemand) a, selon toute apparence, comme *Roppe*, une étymologie allemande : ce nom serait formé de *bach*, ruisseau, et d'un qualificatif, probablement *rein*, pur ou clair, comme le fait supposer avec raison la première forme connue, *Rinspach*. *Reinspach* s'est abrégé en *Rispach*, de la même manière que le diminutif allemand *lein*, s'est affaibli en *li* dans le dialecte alsacien, et c'est de *Rispach* que vient la forme française *Reppe*. Le sens du mot d'ailleurs est en rapport avec celui du nom actuel du ruisseau qui baigne le village, la *Loutre*, de *Lauter* ou *Lutter*, la claire. Quoiqu'il ne soit fait mention de *Reppe* qu'en 1331 pour la première fois, l'analogie de ce nom avec *Roppe* nous engage à attribuer à ce village aussi une haute antiquité.

Lagrange (*Zur Schürr*, 1566 ; *Lagrange*, 1742) a, comme il résulte de son nom, un modeste origine, et encore cette origine n'est-elle pas ancienne. C'était une grange duprieuré de St-Nicolas, c'est-à-dire une construction servant à une exploitation rurale.

Leval (*Vaulx de Rougemont*, 1502 ; *Im Thal*, 1628) est un village moderne : ce n'était qu'une annexe de Rougemont, tout en faisant partie de la paroisse d'Angeot. Mais à propos de ce nom, nous ferons remarquer que *val*, dérivé du latin *vallem*, nom féminin, est devenu masculin dans le français populaire de notre pays et nous apparaît comme tel dans les noms des localités qui le renferment, par ex. : le *Val d'Oye*, le *Val d'Ajol*, le *Val de Saint-Dizier*, tandis que dans d'autres noms de lieux, d'origine monastique, il est resté féminin, comme dans *Froideval*, *Belleveaux*, *Vaucluse*, ces trois localités, dont les deux dernières dans le Doubs, devant leur existence à des abbayes :

c'est que ces derniers noms nous viennent du latin par l'intermédiaire de la langue ecclésiastique qui avait conservé le genre féminin, et non par la langue populaire ; celle-ci, après avoir hésité sur le genre à donner à *val*, a fini par adopter le masculin.

Petite-Fontaine (*Parvi Puteo*, 1347 ; *Brun.* 1576) est un village peu ancien : son nom l'indique. Peut-être faut-il voir dans *Petite Fontaine* une traduction littérale de *Klein Brunn*, plutôt qu'un mot formé spontanément par la langue française, qui aurait dit de préférence *Fontenelle* : telle est du moins notre opinion.

Felon (*Vuolan*, 1227 ; Otto de *Vurlon*, *Furlon*, 1235-1241 ; *villæ Volon*, 1252 ; *Foulon*, 1565-1585) a été interprété par les scribes du XVI^e siècle dans le sens de *foulon*, et en effet c'est celui qui paraît le plus vraisemblable.

Dans *Foulon* transformé en *Felon*, la première syllabe s'est affaiblie et abrégée, parce qu'elle était inaccentuée. On peut admettre d'autre part que l'existence d'un foulon a donné naissance au village. Autrefois, en effet, quand l'industrie des draps n'était pas concentrée en quelques grands centres et que les villageois fabriquaient eux-mêmes les étoffes dont ils s'habillaient, les moulins à foulon, ou foulons, étaient nombreux dans les campagnes, ainsi que l'attestent les chartes. Il est à croire que c'est à un établissement de ce genre que le village de Felon doit son nom avec son existence, comme tant d'autres doivent le leur à la présence de moulins. Mais *Foulon* étant un mot français d'origine latine, *fullonium*, et le village ne portant pas de nom de forme allemande, ce nom ne remonte qu'à une époque où le français dominait exclusivement dans le pays. Les scribes allemands, au XIII^e siècle, n'en comprenaient déjà plus le sens ; autrement, au lieu de le garder en le défigurant, ils l'auraient traduit par le mot correspondant dans leur langue (1).

La Rivière (*La Rivière*, 1515 : *Im Riefieris*, 1520) et

(1) Une conjecture (M. Gendre), qui fait dériver *Felon* à cause des anciennes formes *Furlon*, *Vurlon*, du verbe *hurler*, (en latin *ululare*), quelle que soit l'interprétation qu'on donne de ce dernier mot, est en dehors de toute probabilité.

Saint-Cosme (de *Sancto-Cosma* 1347 ; *Saint-Cosme*, 1545), ancien siège de la paroisse ont, dû dépendre dans le principe de la paroisse et par suite du domaine d'Angeot, car ils faisaient plus tard partie de la mairie de cette localité. Ces noms, en tout cas, sont relativement modernes et portent avec eux leur signification.

Vauthiermont (In *vico Valdarses* 796 ; *Waltersberg* en allemand), également de la paroisse de Saint-Cosme autrefois, a un nom formé comme *Offemont*. Les textes attestent l'antiquité de ce village qui a pris naissance à l'époque mérovingienne. Quand le scribe écrivait *vico Waldarses*, le peuple disait déjà *Vauthiermont* ou *Waltersberg*. Le village étant, comme Reppe, sur les frontières des deux langues, les deux formes peuvent être contemporaines.

Lachapelle-sous-Rougemont (Martinus de *Capella*, vers 1098, etc.) aurait été, d'après la tradition, une chapelle bâtie par des bûcherons occupés à exploiter les bois, disons plutôt par des paysans défrichant une forêt pour en livrer le sol à la culture, et y établissant un centre d'habitation. Ce n'est toujours pas avant le IX^e siècle, car ce n'est qu'alors que *Chapelle*, *Capella*, à commencé à être employé pour désigner une petite église rurale, en se substituant au mot *oratorium*. La présence de l'article dans le nom ne lui assigne sans doute même pas une antiquité aussi reculée.

Rougemont-le-Château (... de *Rubromonte*, vers 1098 ; *Rotimberc*. 1298 ; *Roigemont*, 1295, etc) ne paraît pas avoir l'antiquité que certains auteurs (1) se sont évertués à lui attribuer. Que Rougemont ait été quelque chose à l'époque romaine, nous l'accordons volontiers ; mais les preuves rapportées par M^r Talon à l'appui de cette opinion manquent de précision et d'autorité (2).

(1) Talon : *Notes sur la seigneurie de Rougemont et la paroisse de Phaffans* : Revue d'Alsace, 1876. — Liblin : *Belfort et son Territoire*.

(2) Ces preuves ne dérivent pas d'observations personnelles faites par l'auteur : elles ne reposent que sur des témoignages vagues, qui, pour être admis, auraient besoin d'être contrôlés. Si des monnaies romaines ont été trouvées en cet endroit, ce n'est pas à dire qu'il ait été le siège d'un établissement sérieux. Sur des traces de voie romaine une affirmation ne suffit pas et des erreurs d'appréciations sont faciles. Enfin on ne peut suivre l'auteur, quand il fait remonter à priori à l'époque romaine les forteresses de Rougemont et qu'il tire précisément de la présence des ces ruines un argument en faveur de sa thèse.

En tous cas, ces établissements, si établissements il y a eu, ont été ruinés et le nom même n'a pas survécu, si bien que dans le commencement du moyen âge Rougemont ou n'existait pas ou ne comptait pas. La colonisation est remontée de la plaine vers la montagne et le *rouge mont* a été ainsi nommé par les habitants d'en bas avant de recevoir lui-même des habitations. Un témoignage sérieux que la plaine a été colonisée plus tôt que la montagne, c'est que l'église de Rougemont était filiale de celle d'Angeot, par conséquent postérieure. Un laps de temps s'était écoulé où Angeot était le centre de la paroisse et du domaine.

De bonne heure des habitations ont pu s'élever sur l'emplacement de Rougemont ; mais c'est à ses châteaux et à la création de sa seigneurie par les comtes de Ferrette que cette localité doit son importance. Or cette seigneurie remonte au plus tôt au XII^e siècle. Le château du mont Ory ne paraît même avoir été construit qu'au XIII^e siècle par le comte *Ulrich* I, ou au commencement du XIV^e, par Ulrich, seigneur de Rougemont en 1309 avant de devenir comte de Ferrette en 1314. C'est d'un de ces seigneurs qu'il rappelle le nom sous sa forme française, *Ory*, comme son pendant, celui du *Mont Terri*, dégénéré en *Mont Terrible*, élevé vers le milieu du XIII^e siècle, rappelle le nom d'un comte de Montbéliard, Thierry III. La seigneurie de Rougemont est comme un démembrement du Comté de Ferrette, de même que celle de Belfort et celle du Rosemont ont été créées aux dépens du Comté de Montbéliard ; toutes trois doivent dater à peu près du même temps. le XIII^e siècle, époque où les progrès de la culture et l'augmentation de la population avaient multiplié les revenus des terres et le nombre des vassaux.

Nous perdons de vue, il est vrai, dans cette discussion le nom de *Rougemont* ; mais c'est pour expliquer que cette dénomination, impersonnelle et empruntée à une particularité du terrain, témoigne pour cette localité d'une origine assez modeste et relativement peu ancienne.

Bourg (*Bur* 1576 ; *Bourg*, 1582 ; *Bour*, 1762) est un petit village auquel ne convient pas ce nom tel que nous l'entendons maintenant. Mais *Bourg* n'a pas toujours signifié une agglomération d'habitations fermée par un mur : quand ce mot, dit Ducange, est employé seul, il désigne moins le château et le domaine que

le village (*villa*) sis au pied ou près du château. C'est le sens que ce mot paraît avoir ici. Quant au château dont il aurait dépendu, le souvenir n'en est pas disparu : près de Bourg est le bois du *Châtelet*, et ce château est sans doute celui dont il est fait mention à propos de Saint-Germain (*capellam Sancti Germani in castro*) aux X^e et XI^e siècles. Bourg n'est en effet qu'à un kilomètre de Saint Germain.

La Madeleine (*Cappleney Marien Magdalenen* in Engerthal, 1350) provient du nom de Marie Madeleine, patronne d'une chapelle érigée par le prieuré de Saint-Nicolas en faveur des gens de sa dépendance dispersés au fond de la vallée et sur les pentes de la montagne. Cette chapelle ne peut être antérieure à la fin du XI^e siècle, époque où fut fondé ce prieuré.

Le nom de *Val des Anges* (*Engerthal*), désignant le vallon de la Madeleine, a conservé le souvenir du temps (XIII^e siècle) où l'abbaye d'Alspach avait établi un essaim de religieuses franciscaines dans cette vallée (1) ; mais ce n'était là qu'une expression mystique de la langue religieuse, car il est inconnu dans le pays.

MAGNY (Noms terminés en)

Ces noms donnent lieu à quelques remarques générales avant d'être examinés séparément.

Le mot *Magny*, forme altérée de *Mesnil*, dérivé du bas-latin *Mansionile*, demeure avec un lot de terre, a servi à former au pied des Vosges plusieurs noms de villages, en s'ajoutant à un autre nom qui paraît être un nom d'homme, de la même manière que *court* et *villers* ou *villars*. Nous ne rechercherons pas quelle différence de sens ces mots peuvent avoir entre eux, si différence il y a, quoique *Magny* paraisse avoir désigné dans le principe une exploitation rurale moins étendue que *villars* ou *court*. Nous nous demanderons plutôt si l'emploi de ces mots ne répond pas à des époques successives.

Fustel de Coulanges, dans son ouvrage *l'Alleu pendant l'époque mérovingienne*, fait remarquer que les noms de lieux terminés en *curtis* et en *villa* commencent à apparaître dans les

(1) *Saint-Nicolas*, par M. Keller : *Revue d'Alsace* 1902, p. 182.

textes à partir du VII^e siècle. Dans ce pays-ci, ce n'est pas *ville* ou *velle* qui l'a emporté ; le peuple s'est servi exclusivement du mot *villers* ou *villars* (*villare*). Quant à *Mansionile*, on n'en trouve pas d'exemple parmi les nombreux noms de lieux cités par cet auteur pour cette époque : d'où l'on serait en droit de conclure que ce mot a trouvé son emploi dans la dénomination des lieux habités plus tard que les autres. Pour le Territoire de Belfort, l'emplacement des villages dont le nom renferme ce mot semble confirmer cette postériorité ; car ils se trouvent au pied même des Vosges et n'ont dû être formés, aux dépens de *desertum Vosagi* (1), qu'après ceux de la plaine. On n'a donc pas de raison pour les faire remonter beaucoup au delà des derniers temps de l'époque mérovingienne. Ajoutons que *Magny* est resté plus longtemps que *Villars* usité en qualité de nom commun. C'est ce qui résulte de la présence, dans beaucoup de cas, de l'article devant ce mot employé seul comme nom de lieu habité. Il n'en n'est pas de même de *Villers* ou *Villars* ; la raison en est que celui-ci tombait ou était tombé en désuétude, quand l'autre, en recevant l'article devant lui, se montrait d'une vigueur qui assurait qu'il était entré à une date postérieure dans la famille des mots français.

Après ces réflexions générales sur le mot *Magny*, il ne nous reste plus qu'à déterminer la nature du premier élément de ces noms composés.

Giromagny (*Gyrameigin*, 1347 ; *Girardmeigny*, 1426, etc.) est évidemment formé de *Girard* et de *magny* ; la localité a débuté par être la ferme ou le domaine de *Girard*.

Sermamagny (*Simarmanil*, 1196 ; *Semermeigin*, 1347 ; *Surmanmennj*, 1394 ; *Samarmenigny*, 1427, etc.) provient de *Sigimarmagny*, forme primitive ; *Sigimar*, nom d'homme, s'est abrégé en *Sigmar*, puis en *Simar*, et c'est cette dernière forme qui se voit dans la première citation du nom de ce village, *Simarmanil* ; plus tard l'*r* s'est déplacé par métathèse. Le même radical a servi à former le nom allemand *Sigmaringen*.

Romagny (*Eschon*, XIV^e siècle ; *Esche*, 1565-1585 ; *Welsche*-

(1) *Actes de Saint-Dizier* (VII^e siècle)

nesch, 1566 ; *Welschenest*, 1571-1579 ; *Rommaingny*, 1692). Rien dans les anciennes formes de ce mot ne nous fournit d'indications sur le sens et la forme originelle du premier élément *Ro* ; nous en serions réduits à des conjectures arbitraires, si des points de comparaison ne venaient à notre secours. Ainsi *Roocourt* ou *Rocourt* est traduit (Aisne) par *Rudolphi curtis* au XI^e siècle, et (H^{te} Marne) par *Radulphi curtis* au XII^e siècle. De même dans *Romagny*, *Ro* représente sans aucun doute un nom d'homme, qui est, selon toute probabilité, *Rudolphi* ; le *d* tombant entre les deux voyelles, il en est résulté la forme contractée *Rou* ; c'est celle qui est consignée dans le *Glossaire de Châlenois* comme conforme à la prononciation : *Roumaingny* (1). Elle aura dégénéré dans l'écriture en *Ro*, ce qui a donné *Romagny*. *Romagny* est donc formé, comme *Giromagny* et *Sermamagny*, de *magny* précédé d'un nom d'homme qui le détermine.

Comment les Allemands ont-ils été amenés à traduire *Romagny* par le mot *Esche* qui signifie *frêne* ? Cela ne peut s'expliquer que par une suite de confusions. Le scribe a dû entendre et comprendre *Ormagny* et saisir un rapport entre ce nom et le mot *orme* ; puis il se sera trompé sur l'essence de l'arbre en confondant l'orme avec le frêne ; delà le nom d'*Esche*. De pareilles bévues ou négligences ne sont pas rares chez les scribes allemands. Plus tard, sans doute pour le distinguer de son homonyme, situé en pays de langue moins française, on a ajouté *Welschen* (français), d'où *Welschen esche*, ou, par un jeu de mots, *Welschen est*. On explique cette dernière forme par une légende : Rougemont était assiégé par des ennemis ayant leur quartier général à Romagny ; les assiégés appelaient ceux-ci des *Welsches*, d'où ils ont donné par dérision au village le nom de *Welschen est*, chenil de *Welsches*. Mais ces traductions allemandes ne sont que des formes factices ; le vrai nom du village est un nom de langue romane : *Romagny*, *Rudolphi mansionile*.

Grosmagny (terram de *Aggrum Masnil*, vers 1145 ; *grangiam de Agro Masnili*, 1182 ; *Grosmasnil*, 1189 ; *Grumeigin*, 1347, etc.) et

(1) De même *Chateauroux* provient de *Castellum Rudolphi*

Petitmagny (*Gnal Maigny*, 1427 ; *Petit-Maigny* 1577, etc.)

On dirait que c'est leur importance relative qui a valu à ces deux villages voisins leur nom. Mais s'ils ne sont pas contemporains, ce qui est plus que probable, l'un des deux noms, le premier en date, a une autre étymologie : ceci s'applique à *Grosmagny*. Les premières formes connues de ce nom sont *Aggrum Masnil* et *Agrò Masnile*. Si nous considérons que *Giromagny*, *Sermamagny* et *Romagny*, noms de villages voisins, comprennent comme premier élément un nom d'homme, nous serons porté naturellement à regarder comme tel *Agrum* ou *Agro* ; or le nom dont serait dérivé le plus régulièrement *Agro*, s'il n'est pas *Hagro*, serait *Agirulphus*. Il est d'autant plus juste de voir un nom d'homme dans *Gro* et *Agro* que, si *Petitmagny* n'existait pas lors de la création de *Grosmagny*, celui-ci n'avait aucun droit à l'épithète de *Gros*. C'est le peuple qui, sentant sonner à son oreille *Agro* ou *Agron* à peu près comme *gros*, aura perdu de vue le vrai sens de ce premier nom et lui aura substitué le dernier ; car *magny* aussi avait échangé son sens primitif de *demeure* contre un nouveau, celui de *village*. Cette substitution aura été consacrée définitivement quand de nouvelles demeures se sont établies à côté ; celles-ci par comparaison auront reçu le nom de *Petitmagny*. Peut-être même l'origine de ce dernier village est-elle de l'époque où nous voyons *Gros* remplacer *Agro* dans *Grosmagny*, c'est-à-dire de la fin du XII^e siècle.

Petitmagny est désigné par le nom *Gnalmagny* dans le premier texte où nous le trouvons cité ; la raison en est sans doute que le scribe allemand, ayant le mot *Klein* dans l'esprit, l'a rendu par un mot patois de sens analogue, sonnante à peu près de même, plutôt que par *petit*, qu'il pouvait connaître moins bien. Ici, comme pour *Romagny*, et comme nous le verrons pour bien d'autres noms, la transcription allemande n'a aucune valeur étymologique.

Ajoutons à ces noms en *magny* ceux de *Marmagny* et *Turcmagny*, localités de la même région que les précédentes, aujourd'hui disparues : *Marmagny* (*Marmenin*, 1304, 1350), dont le premier élément est difficile à rétablir avec certitude ; *Turcmagny* (*Turquemagny*, 1751), l'équivalent pour le sens de *Turkheim* (*Thurincheim*, 896), demeure de *During*.

Chaux (sacerdos de *Chas* (1), 1219 ; *Chaux*, 1347 ; *Chaulx*, 1601, etc.) est un nom dont le sens est sujet à discussion et l'origine incertaine.

Appliqué à la topographie de la Franche-Comté et du Territoire de Belfort, ce nom désigne des villages, des hameaux et des fermes en grand nombre, soit sous sa forme simple avec ou sans l'article, *Chaux* et *La Chaux*, soit sous une forme composée, *Autechaux*, *Longechaux*, *Rantechaux*, *Sochaux*, etc. Il sert aussi particulièrement à la dénomination de forêts, entre autres la grande forêt de Chaux (Jura) (2). Si l'on considère que les localités ainsi nommées sont à proximité de forêts encore existantes ou sur un terrain visiblement conquis par des défrichements, on ne peut guère douter que le nom de *Chaux* n'ait commencé par avoir le sens de *bois* ou d'*essart*. Ainsi notre village de Chaux, situé près de la forêt de la Vaivre, a dû tirer son appellation de ce voisinage.

Mais l'étymologie de ce nom est plus difficile à déterminer. Doit-on le considérer comme une autre forme de *chaume*, en attribuant une même origine à tous les deux ? Il est vrai que *Chaux* et *Chaume* servent à désigner des forêts dans le Territoire de Belfort ; mais un autre mot qui paraît aussi avoir quelque parenté avec *Chaux* est porté également par plusieurs bois le long du cours du Doubs, en amont de Besançon, sur le parcours d'une dizaine de lieues : c'est la *Chaille* avec ses dérivés *Chailluz* et les *Chaillots*. Ce fait complique la difficulté d'explication. Toutefois laissons de côté ce dernier mot, qui pourrait être considéré comme le radical de *caillou*, et avoir le sens de la *Roche*, ce qui cependant est loin d'être certain. Les deux autres ne nous paraissent pas être apparentés étymologiquement, malgré les formes fournies par d'anciens textes, *Calmis* (1156) pour *Chaux-les-Clerval*, *Charmis* (1196), pour la *Chaux-les-Passavant*, in *Calme arlicana* (941) pour *Chaux d'Arlier* (3) ; la citation suivante, de 1136, nous donnerait de *Chaux* une forme plus exacte :

(1) Nous ne saurions dire avec certitude si c'est notre Chaux qui est cité ici ; en tout cas l'église de *Chas* a été donnée au chapitre de Ste-Madeleine de Besançon par l'archevêque Guillaume de la Tour, en 1252 (L. Viellard, ouv. cité, p. 319-320, note).

(2) *Glossaire de Chatenois*, dans le *Bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation*, 1900, *Tcha*, page 142 et *Tchaume*, page 154.

(3) Acte d'inféodation de Salins à Albéric de Macon par l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.

...silvam de **Chals** et novalia ex omni parte facta de ipsa silva...(1)

La traduction de *Chals* ou de *Chaux* dans les textes précédents par *Calme*, *Calmis* ou *Charmis* nous semble provenir d'une confusion faite par l'esprit entre deux mots divers d'origine, *Chaume* ou *Charme* (celui-ci étant une forme plutôt populaire), se rattachant primitivement au latin *calamum*, et *Chaux*. Ce dernier, dont les Bourguignons ont particulièrement affectonné l'emploi, aurait, avec une autre forme qui expliquerait peut-être la *Chaille*, une origine toute différente, quoique inconnue de nous.

Il serait difficile d'affirmer des liens de parenté entre ces deux mots et de faire dériver *Chaux* d'une forme primitive pourvue d'un *m*, *Calma*. Ne serait-ce pas plutôt *Calma* qui aurait été créé postérieurement, au féminin, par les scribes embarrassés, pour rendre *Chaux*, qui, comme nom commun, était de ce genre ? Car il faut reconnaître que *Chaux* est très ancien comme nom de village et remonte bien au VI^e siècle. *Calma* à son tour aurait fait passer *Chaume* au genre féminin. Si *Calma* était antérieur à *Chaux*, on ne comprendrait pas la disparition de l'*m*, soutenue par l'*e* du féminin, dans un pays (Franche-Comté) où l'on voit *Balma* se maintenir sous la forme exclusive de *Baume* et la *baume*. Ainsi il est légitime de supposer que dans la langue du peuple et dans l'esprit des scribes les deux mots, *Chaux* et *Chaume*, venus de sources différentes, se sont rapprochés en exerçant l'une sur l'autre une influence réciproque : tels deux ruisseaux, coulant parallèlement, en viennent à se côtoyer et à confondre leur cours, puis reprennent chacun leur lit propre en roulant des eaux mêlées.

Quoi qu'il en soit, l'époque de la fondation de notre village de Chaux est fort éloignée. Sa position au centre du bassin supérieur de la Savoureuse, son nom formé d'un nom primitivement commun sans l'aide de l'article, l'ancienneté de son église, la seule existant autrefois, d'après la tradition, dans cette partie du pays, l'étendue de sa paroisse qui comprenait, il y a quelques siècles à peine, tout le haut de la vallée, les sépultures mérovingiennes trouvées sur son territoire (2), lui assignent une haute antiquité dans le moyen-âge.

(1) Charte de l'abbaye de Lucelle (Alsace).

(2) L. Viellard, *ouv. cité*, p. 46.

Le Puix (*Soden*, 1394 ; *Pois* 1427, etc.). Ce nom, quelle qu'en soit l'orthographe, ne peut donner lieu à équivoque. *Le Puix*, près de Giromagny a tiré son nom, au XIII^e ou au XIV^e siècle, d'un puits de mine autour duquel se sont groupées les premières maisons du village ; comme *Lepuix*, près de Delle (apud *Puteum*, 1206 ; ad *Puteum* prope Swerze, 1290), a désigné dans le principe un puits, centre d'habitations rurales.

Il est impossible d'admettre l'opinion qui fait dériver le nom de ces deux villages de *podium*, montagne (1). Ce dernier mot a laissé, dans le centre et le midi de la France, bien des rejetons du nom de *Puy*, *Le Puy* etc. ; mais il se rencontre plus rarement dans l'Est, c'est par le *Peu* qu'il est rendu dans la Franche-Comté ; car le *Peu*, nom d'une montagne de Laviron (canton de Pierrefontaine, Doubs), doit certainement sa naissance à *podium*, et le *Peu* des Fourches, non loin de Besançon, près de Naisey, peut revendiquer la même origine (2).

Rougegoutte (ecclesiam de *Roiagotta*, 1196 ; *Ruzegut*, 1394 ; *Rougegoutte*, 1655 ; etc.) est un nom formé de la même manière que *Roppe*, mais par la langue française. Ce village avait une église en 1196 ; toutefois son nom, essentiellement français, indique que son origine est postérieure à celle de Chaux. Nous admettrions volontiers que ce nom ne remonte pas au-delà de la construction de l'église, élevée apparemment au XII^e siècle sur un rocher dont le pied est baigné par un ruisseau (*goutte*) coulant sur un fond de grès rouge. L'église aura sans doute reçu l'appellation d'*église sur* ou de *Rougegoutte*, et ce dernier nom aura passé facilement au groupe des maisons du voisinage ; c'est ce nom nouveau qui aura fait tomber les dénominations plus anciennes de *Marmagny* et de *Turcmagny*, en même temps qu'elle attirait près d'elle les habitants.

Vescemont (*Wisseмонт*, 1347 ; *Wissenberg*, 1394 ; *Vesemont*, 1442 ; *Vecemont*, 1492 ; etc.), malgré la forme *Wissenberg*, en français *Blancmont*, ne doit pas son nom à la langue allemande. Tous les noms des villages voisins sont formés par la langue

(1) Dr Meynier, *Ouv. cité* : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1897, pages 238 et suiv.

(2) Les noms comme *Peseux*, *Pusey*, *Puget*, *Poiseul*, etc., ne sont que des diminutifs par la forme plus que par le sens, de *Puits*, et n'ont aucun rapport avec le mot *Podium*.

romane : il n'y a pas de raison pour que *Vescemont* fasse exception ; en outre, aucun mont, aux environs, ne mérite particulièrement le qualificatif de *blanc* (1). Mais sous sa forme française, le nom de *Vescemont* ne révèle de lui-même qu'à moitié sa signification. Si l'on connaît le sens de *mont*, celui de *Vesce* n'est pas à première vue aussi clair. Représente-t-il un nom propre, et *Vescemont* est-il formé comme *Offemont* et *Vauthiermont* ? Est-ce une altération de *Vosge*, qu'on trouve écrit *Vosecus*, 728, *Vassacus*, vers 825, dans ce vers : « *Vassacus* est istine, *Rhenus* quoque perfluit illine » ? Ou bien désigne-t-il simplement la plante fourragère connue en français sous le nom de *Vesce* ? Ce qui complique la difficulté, c'est que le gros du village de *Vescemont* se trouve dans une vallée plane, où aucune éminence ne paraît pouvoir être légitimement désignée par le mot *mont*. Mais comme *Vescemont* est formé en grande partie d'habitations disséminées, soit dans la vallée au pied même des Vosges, soit sur les premières pentes de la montagne, la plus grande probabilité est en faveur de l'hypothèse qui interpréterait *Vesce* par *Vosge*.

Vosecus, *Vassacus*, formes que nous venons de citer et qui doivent avoir eu un certain rapport avec la prononciation, auraient donné régulièrement *Voisce* ou *Vaisce*, ou, par une autre orthographe, *Vesce* ; de sorte que, à ne regarder que le mot, il n'y a pas d'obstacle à ce que *Vescemont* soit pour *Vosgemont*. En considérant d'autre part comment le village est constitué, il est facile de voir que dans le principe les habitations se sont élevées dans les conditions où elles se trouvent encore maintenant, modestes et éparses au pied et sur le flanc de la mon-

(1) Ceci nous rappelle le nom du village de *Blamont* (Doubs). Quoique ce nom ait été compris dans le sens de *Blancmont* par tous les scribes du moyen-âge (*Blanmont*, 1232, 1282-1298 ; *Blamunt*, 1284 ; *Blammunt*, 1290 ; *Blancmont*, 1300 ; *Albus mons*, etc.), on ne peut pas dire que ce mont mérite en quoi que ce soit l'épithète de *blanc* ; cette épithète conviendrait plutôt au Lomont, qui reste plus longtemps couvert de neige. Les scribes ont été trompés par les apparences ; car ce n'est pas de *blanc* qu'est formé *Blamont*, mais de *bleu* (ancien haut allemand *blaw*). C'est le qualificatif qui convient le mieux à ce mont. Si, en effet, on remonte la vallée de Glay, on aperçoit, au fond de cette vallée, une montagne transversale enveloppée d'une vapeur bleue qui contraste d'une manière frappante avec le beau vert des forêts étagées de chaque côté de la route sur les flancs des coteaux : cette montagne est celle où est assis *Blamont*. Aussi adhérons-nous pleinement à l'opinion de ceux (Dr Muston) qui interprètent *Blamont* dans le sens, non de *Blancmont*, mais de *Bleumont*.

Nul doute que *Blamont* (Meurthe-et-Moselle) ne doive s'expliquer de même.

tagne, sans qu'aucune se signalât par quelque particularité, et par là assurât un nom à l'ensemble ; elles n'auront pas été désignées, comme en d'autres endroits, par un nom collectif, mais d'après leur emplacement. Leur dénomination était sans doute primitivement une expression composée comme *casas sub Vosgo monte*, les *chésaux sous Vosgemont*, ou quelque autre analogue ; l'expression se sera abrégée ensuite, et la dernière partie, comme étant caractéristique, sera seule restée dans le nom de *Vescemont*.

Rièrevescemont (*Derrier Vescemont*, 1698 ; *Rière Vescemont*, 1752). Les hameaux qui constituent la commune de Rièrevescemont n'ont comme dénomination commune que celle qu'ils ont tirée, à une époque récente, de leur situation dans un pli de la montagne *rière* ou *derrière* le village de *Vescemont*.

Le Rosemont (*Rozenvels*, 1347, 1366, 1394 ; *Rosemont*, 1570) Entre les deux villages précédents se dresse le *Rosemont*, ainsi nommé de la couleur rose-violet du rocher sur lequel apparaissent les ruines de la tour dite *Château du Rosemont*. Cette tour carrée (car ce n'était qu'une tour sans dépendance) a dû être construite quand la vallée supérieure de la Savoureuse eut pris une assez grande importance par suite de l'augmentation de la population ; elle était destinée, non à être habitée, mais à servir de signe extérieur, d'emblème à la seigneurie qu'on constituait en l'élevant. Ce n'est qu'au milieu du XIV^e siècle qu'est attestée par des monuments écrits l'existence de cette seigneurie. Quant à la tour, on ne saurait dire au juste quand elle fut élevée ; mais il n'y a pas probabilité qu'elle remonte au-delà du XIII^e siècle : il n'est pas vraisemblable qu'elle ait été construite avant le château de Belfort, dont l'existence n'est révélée que par des documents du commencement du XIII^e siècle (1226), mais dont l'utilité était autrement incontestable pour des seigneurs résidant à Montbéliard.

La Chapelle-sous-Chaux (*Capellam*, 1347 ; *Capelle*, 1394, etc.) a un nom qui n'a pas besoin d'explication ; au milieu de maisons éparses dépendant de la paroisse de Chaux s'est élevée, à une époque indéterminée, une chapelle qui a donné à ce groupe d'habitations, avec son nom, une certaine unité. Cette chapelle

était transformée en église au XVI^e siècle ; le desservant était alors chargé du service religieux à Auxelles, qui n'était pas encore une paroisse pourvue d'un prêtre particulier.

Auxelles (*Acellis*, 1135, 1181, etc. ; *Acella*, 1150, 1156, etc. ; *Ascella*, 1156, etc. ; dominus *Accellarum*, 1187 ; *Aucella*, *Aucelle*, 1221, 1282, etc. ; *Aucellis*, 1227, 1250 ; *Axelles*, 1510 ; *Assel*, 1521 ; *Ausselle*, 1610 etc). Ce nom désigne, dans les nombreux documents des XII^e et XIII^e siècles où il figure, le château qui dominait les maisons du village ; mais primitivement c'est le village qui a reçu cette dénomination. L'explication doit en être demandée au français ; car le village est en pays de langue française, et il n'a pas dû se constituer de bonne heure au moyen-âge. Quoique les premières formes *Acellis*, *Acella*, etc. laissent dans le doute la question de savoir si au XII^e siècle les scribes en comprenaient la signification et ne se contentaient pas de donner une terminaison latine au mot français, cependant elles nous permettent de supposer avec vraisemblance que le mot est formé de *celles* précédé d'un préfixe.

Le mot *celle* (*cella*) qui désignait déjà chez les Romains la case d'un esclave, était au moyen-âge un mot plutôt du langage monastique ; on l'employait cependant par extension pour désigner les cabanes des paysans : c'est le cas pour *Auxelles*. L'abbaye de Lure qui avait parmi ses possessions le château de Passavant (1) et les deux villages de Plancher dans le voisinage immédiat d'Auxelles, a laissé des traces de son influence linguistique dans le nom de *Les Celles*, attaché à un lieu dit de Plancher-Bas (2). Cette influence a dû dépasser les bornes de son domaine : car c'est à elle qu'on est en droit de rapporter le

(1) Ce nom s'écrit *Passavant* aussi bien dans la désignation de cet ancien château que dans celle de deux villages, l'un du Doubs, l'autre de la H^{te}-Saône ; et les amateurs d'étymologie se sont mis en peine pour interpréter les mots *Passé avant*. Pour nous, nous croyons que c'est une orthographe fautive pour *Passavent*, formé de *Pas* (ou *passé*) à *vent*. *Pas* dans l'ancien français avait le sens de passage, comme dans ces noms de lieux : *Le Pas de Suze*, *le Maupas*, etc. ; la préposition *à* s'employait couramment pour *de* : *Passavent* signifierait donc *Passage du vent*, c'est-à-dire lieu exposé au vent. Ce nom s'appliquerait merveilleusement à des châteaux bâtis sur des hauteurs : or ce nom de *Passavent* ne désignait originairement que des châteaux, ou même mieux l'emplacement où ces châteaux ont été construits. Nos remarques personnelles, faites à Passavent (Doubs) concordent avec cette explication. *Passavent* serait donc un mot formé par le peuple, et les scribes, en l'écrivant constamment depuis le XIII^e siècle *Passavant*, ne l'auraient pas compris.

(2) Glossaire de Châtenois : *Celles*.

nom de *Celles* donné aussi aux maisons qui ont formé le village d'Auxelles, quoique construites en dehors de sa dépendance. Le préfixe dont le mot était primitivement précédé était sans doute *es*, employé généralement pour la formation de ces sortes de noms composés, comme *Esloyes*, *Eschevannes* ou *Eschavannes*. La prononciation a dû changer *e* en *a*, de même que nous voyons qu'*Echenans* se disait et s'écrivait *Achenans* en 1147, *Escot*, *Ascors* 1177 ; mais à l'encontre de ce qui est arrivé pour ces deux derniers noms, l'*a* est resté dans *Acelles*. Plus tard quand le préfixe *es* fut complètement oublié, pour rendre en français le son de l'*a*, on le traduisit par *au* ou *aux* qui avait plus de rapport avec ce son. C'est ainsi que nous avons *Auxcelles* ou *Auxelles* pour *Escelles*, sans que le sens soit changé.

La présence de l'article dans le préfixe ne fait remonter la dénomination d'*Auxelles* ou d'*Escelles* qu'à des temps où la langue française était déjà formée. Le fait qu'au XVI^e siècle Auxelles dépendait ecclésiastiquement de la paroisse de La Chapelle-sous-Chaux est un autre témoignage que le village n'était pas d'une haute antiquité. En effet l'ancienne église s'élevait près du château, assez loin des *celles* ou habitations des manants. C'est donc pour le château qu'elle a été construite, et elle ne lui est pas antérieure. Quant au château, il serait téméraire d'en fixer l'origine avant le XII^e siècle ; d'où l'on est en droit de conclure que les *celles* disséminées au pied et sur le flanc de la montagne constituaient auparavant une localité sans importance et sans autre nom particulier.

Evette (apud *Barestre* (?), 1196 ; *Veites*, 1347 ; *Vette*, 1394 ; dans les *Vettes*, 1497 ; *Evettes*, 1577) est considéré par Liblin comme formé de *Es-vaïtes* (all. *Weide*), signifiant *es pâturages*. Une telle origine pour le village serait possible ; mais la formation de ce mot à l'aide de deux éléments hétérogènes, *es*, français, et *Weide*, allemand, qui n'a pas été adopté par le français, n'est guère probable, surtout en un endroit aussi éloigné du domaine de l'allemand. D'ailleurs le territoire d'Evette, coupé de marais ou étangs se serait mal prêté à des pâturages (1). Nous

(1) Le français avait un mot qui correspondait pour le sens à l'allemand *Weide* ; c'était, à côté de *païsson*, *païsse*, dérivé du nominatif (cas sujet) *pastio*, comme *païsson* l'est de l'accusatif (cas régime), *pastionem*. Ce mot *païsse* est orthogra-

considérons plutôt *Evette*, comme un dérivé de l'ancien mot français *ève*, qui avait le sens d'eau et provenait du latin *aqua* : c'est à la même famille qu'appartient le mot *évier*. L'ancien français aimait à prolonger par des suffixes diminutifs les mots trop courts par eux-mêmes pour les faire sonner plus pleinement à l'oreille. *Evette* aurait donc eu le sens de *pièce d'eau*. Peut-être dans le principe disait-on *Es-evettes* ; mais nous n'avons rien, si ce n'est l'analogie pour appuyer cette supposition. En tout cas, le territoire d'*Evette* étant couvert d'étangs, grands et petits, cette étymologie reçoit de la réalité un surcroît de probabilité.

Errevet est un village de la Haute-Saône ; mais comme il est à proximité de Belfort et que son nom a été invoqué à l'appui d'une thèse historique intéressant notre région, nous nous permettrons de dire ce que nous croyons savoir de son étymologie. La thèse en question, établissant un rapport de filiation entre le nom d'*Errevet* et celui d'*Arioviste*, par suite de leur apparente ressemblance, faisait du territoire de ce village le siège de la bataille livrée par César au chef germain. Pour nous, sans avoir le dessein d'entrer dans la discussion de cette hypothèse, nous croyons pouvoir dire que cette ressemblance de noms est purement fortuite.

On ne trouverait pas d'exemple d'un lieu désigné par un nom représentant exactement celui d'un chef battu en cet endroit : cela se comprend pour bien des raisons qu'il serait trop long d'exposer et que chacun peut saisir à la réflexion. Nous aimons mieux mettre sous les yeux du lecteur ce que nous reconnaissons comme la vraie étymologie d'*Errevet*.

Errevet d'abord n'est pas pour *rière Evette*, comme on serait peut-être tenté de le penser ; car le village appartenant au moyen-âge à l'abbaye de Lure, cette dénomination serait un contresens par rapport à cette dernière localité. En réalité *Errevet* est un mot composé : *Es-revets* ; *revet* est le diminutif d'un ancien mot français encore en usage dans la bouche du peuple, *ru*, ruisseau, qui représente le radical du mot latin *ri-*

phié diversement : *païsse*, *pesse*, *pache*. Il a formé beaucoup de noms de lieux-dits, surtout dans les montagnes du Doubs, tels que *Espaisse*, *Espesse*, *Espaches*, etc. Dans les locutions modernes, où ces mots sont précédés de *les*. p. ex. : les *Epesse*, les *Epaches*, l'article est exprimé deux fois.

vum ; *es revets* signifie donc *ès ruisselets*. Le territoire d'Errevet en effet est entrecoupé de petites combes au fond desquelles coulent de ces petits ruisseaux ; nous avons nous-même observé que, au pied de l'église notamment, cinq de ces ruisselets viennent unir leurs eaux au ruisseau principal. On voit par là que Errevet n'a pas sur les villages voisins le privilège de l'âge ; il n'a rien d'ailleurs pour le mériter. Il ne date, comme son nom, que du moyen-âge, époque où dans ce domaine de l'abbaye de Lure se sont élevées çà et là des maisons, qui depuis n'ont même jamais su se grouper. Cet ensemble de maisons, ou plutôt l'église, qui en constitue le centre, a reçu son nom d'une particularité relative à son emplacement.

En résumé, *Errevet* n'est qu'une forme altérée de *Esrevets* ou *Esrevels* (*rivellos*) avec le sens de *es ruisselets*.

Le Salbert (*Salebert* den Walt, 1347 ; *Sallebert*, 1437, 1472 ; dessous *Saleberg*, 1472 ; *Salbert*, *Saulbert*, XV^e siècle, etc.). Ce nom a désigné la forêt et la montagne avant de s'appliquer au village, qui d'ailleurs ne s'est constitué que dans les temps modernes. Il semble qu'il faille chercher l'étymologie de ce nom dans la langue allemande, que *berg* s'applique à la montagne et que *Sale* représente la *sala* germanique ou mérovingienne, la demeure du maître, mot qui a donné en français *salique*. S'il en était ainsi, pour trouver l'origine de *Saleberg*, il faudrait remonter jusqu'aux temps mérovingiens, seule époque, avant le XIV^e siècle, où l'idiome allemand eût pu rencontrer un écho dans cette forêt et cette montagne. Mais en réalité la dénomination de ce lieu n'a pas une origine si reculée, ne serait-ce qu'à cause de la présence de l'article dans le nom.

L'examen de la prononciation du mot nous fera trouver son explication. *Salbert* se prononce de deux manières. Nous avons d'abord *le Salbie*, dans la locution *derrie le Salbie* (derrière le Salbert) (1). La forme que donne cette prononciation n'est qu'une forme postérieure, provenant de l'orthographe officielle : *le Salbert*. En effet dans *derrie le Salbie*, *bie* représente le son de *bert*, comme *rie* est l'équivalent de celui de *rière*. Cette prononciation est donc moderne et ne nous fait pas remonter à la forme

(1) Glossaire de Châtenois : *Salbert*.

originelle. L'autre prononciation, conservée chez les paysans de la haute vallée de la Savoureuse, sur qui les formes officielles ont eu moins de prise, donne *Le Saurbé* ; c'est là la représentation de la vraie forme ancienne, dont *le Salbert* ou *Saleberg* n'est qu'une altération due à la plume des scribes allemands.

Ce nom est composé de *Saur* et de *bé* ; *bé* est l'équivalent de *beu*, qui dans le patois local n'est qu'une variante de *bois*. Quant à *Saur*, c'est un mot susceptible d'une double interprétation. D'abord il pourrait être pour *Saule* par le changement de *l* en *r*, très commun dans le pays, et *Saurbé* signifierait *bois de saules* ; aujourd'hui le *Salbert* ne renferme pas de saules ; peut-être que, quand le bois descendait jusqu'aux eaux stagnantes d'Evette, il avait cette sorte d'arbres pour bordure. Mais la seconde interprétation fournit un sens bien moins contestable ; *Saur* est une forme si voisine de *Sart* ou *Essart*, les sons *au* et *a* permutant souvent dans le pays, qu'on peut sans crainte d'erreur les identifier. *Sart* en effet se transforme en *saur* dans *Essaure*, nom d'une forêt de Granvillars, et *Essaurot*, à Banvillars (1). Il résulte de cette interprétation que *Le Salbert* est pour *Le Sart bois* ou *l'Essart bois*, c'est-à-dire le bois du défrichement. On trouve des expressions analogues, *le bois des Essarts*, à Banvillars, *le bois des Essartons*, derrière Urcerey ; les *Essart bois* est un nom qui désigne un bois voisin des sources de la Seine. Bien plus c'est le nom qui s'applique avec le moins de contestation au bois du *Salbert* ; il est facile de voir, en effet, que les parties basses de cette forêt ont été défrichées en différents points de son pourtour, notamment du côté du Nord, qui est le côté d'où les défrichements pouvaient être le plus facilement aperçus des gens qui ont conservé l'ancienne prononciation, *le Saurbé*. Enfin cette explication de *Saur* par *Sart* ou *Essart* est corroborée par ce fait que le nom de *Salebert* s'appliquait d'abord à la forêt (*Salebert den Walt (bois)*, 1347), et non à la montagne ni au village.

Cet exposé nous donne un aperçu de l'histoire de ce nom, qui, d'abord parfaitement intelligible, a été dénaturé par les scribes allemands et a abouti à la forme étrange et obscure de *Le Salbert* (?).

(1) Glossaire de Châtenois : *Iechie*.

(2) Le nom de Forêt de *Losemberg*, au pied du *Salbert*, derrière Cravanche,

Eloye (*Læbe*, von der *Læbe*, 1347 : des *Loyes*, 1347 ; *Esloye*, 1610, etc.) est un nom formé évidemment de *Es* et de *loyes*, autre forme de *Loges*. *Loge* et *Loye* correspondent au bas-latin *Laubia* ou *Lobia*, dérivé du haut allemand *lauba*, dont le sens de feuillée donne une idée des matériaux qui entraient primitivement dans la construction de ces huttes forestières.

Valdoye (le) (Guill. de *Vaix*, 1295 ; *Vedo*, 1350 ; *Vaido*, *Vaidoye*, 1427 ; *Vaidoyez*, 1437 et XV^e siècle : *Vauldoie*, 1460 , *Vald'hoye*, 1603, etc.). G. Stoffel, sortant de sa réserve habituelle sur les questions d'étymologie, interprète ce nom dans le sens de *vadum*, c'est-à-dire de *gué* de *l'Oye* ou de la *Savoureuse* : et il est suivi par Liblin. Cette interprétation ne nous paraît pas la plus juste. Le premier élément du mot a abouti en fin de compte à *Val* : c'est que cette idée était dans l'esprit de ceux qui le prononçaient. Le *gué*, d'ailleurs, si *gué* il y avait, n'était pas de nature à attirer l'attention, la rivière en dehors des grandes eaux étant *guéable* partout. Il semble même que les premières maisons ne se sont pas établies près du passage de la *Savoureuse* sur le chemin d'Offemont à Evette. Ajoutons que le mot *oye*, dans son sens primitif de *prairie* sert plus naturellement de déterminatif à *val* qu'à *gué*. On sait d'autre part qu'au XIII^e siècle le mot *gué*, comme nom commun, avait depuis longtemps pris un *g* à la place du *v* de *vadum* ; or ce n'est que comme nom commun qu'il serait entré dans la locution composée : *le gué d'Oye* ; nous le verrions alors écrit avec un *g* et non un *v*. Les anciennes formes anormales que présente ce nom de *Valdoye* ou *Vaudoye* nous paraissent donc plutôt provenir de la prononciation locale de ce nom, et nous ne pensons pas qu'il faille lui attribuer un autre sens que celui qui est suggéré par l'orthographe actuelle.

Le second élément demande aussi quelques explications. Faut-il entendre *Oye* dans le sens d'*oie*, oiseau de basse-cour ? Il n'est pas sûr que les scribes n'aient jamais eu cette idée dans l'esprit en écrivant : car ils ont donné plus d'une fois à *oies* la forme du pluriel ; mais telle n'est pas notre opinion. Si le *val* avait

n'a sans doute pas plus que *Le Salbert* une origine germanique : ce serait plutôt une forme germanisée de la locution *Allods-en-beu*, *Alleu-dans le-bois*, domaine franc dans le bois, interprétation que la situation des lieux est de nature à justifier.

été déterminé par le nom du volatile qu'on y aurait élevé, le mot composé aurait été formé autrement, et on aurait dit *Val-es-oies*, comme nous verrons *velle-es-coqs*. Le mot *oye*, dans le cas qui nous occupe, nous paraît provenir de l'allemand *Au*, en bas-latin *Augia*, mot qui désigne une prairie humide et arrosée ; or il faut reconnaître que la vallée ainsi désignée portait bien son nom. L'emploi du nom d'*Oye*, d'origine germanique, n'était pas un accident dans ce pays de langue française : un autre village, aujourd'hui disparu, dans la même vallée, s'appelait aussi *Oye* ; peut-être est-ce encore ce mot que nous trouvons à la fin d'*Allanjoie*, et dont dérive le diminutif *ouchotte*, fréquent dans la dénomination des lieux-dits : il avait été adopté par le français. Faut-il aller plus loin et dire que la Savoureuse a d'abord porté ce nom ? Le fait est possible : la rivière a pu prendre le nom de la prairie, *Oye*, par abréviation, et le garder pour elle, quand ce nom a cessé d'être compris et employé dans son sens primitif ; cette supposition est confirmée par cette appellation de 1789 : la *Savoureuse* ou *rivière d'Oye*.

Pour conclure, le village a été formé assez tard dans le Val d'*Oye*, ou de la prairie, quand la vallée était déjà pourvue de cette dénomination.

Cravanche (*Cravoinche*, 1403, 1560 ; *Gauersch*, 1576 ; *Crawaintsch*, 1588 ; *Craboinche*, 1589 ; *Cravanche*, 1627 ; *Crawwelsch*, en allemand) est un mot dont les formes anciennes n'éclairent pas la signification, d'autant plus que le territoire du village renferme des vestiges de plusieurs époques, de manière qu'on ne saurait à laquelle reporter la naissance de ce nom. L'âge de la pierre est représenté par les cadavres que les grottes ont rendus au jour ; mais le nom de *Cravanche* ne peut guère remonter aussi haut. De l'époque romaine subsistent des ruines ou plutôt des décombres dans le bois entre ce village et Essert ; mais c'est dans le bois d'Essert que ces vestiges sont le plus visibles. Malgré cela, le nom du village nous paraît encore moins ancien : la forêt qui cache les ruines a dû ensevelir avec elles leur nom, comme il est arrivé pour celui des ruines d'Offemont. Le village actuel ne remonte qu'au moyen-âge, et c'est pour lui que son nom a dû alors être formé. Mais ce nom, quel en est le sens et l'origine ? Là-dessus nous en sommes réduit à des hypothèses plus ou moins plausibles.

Disons d'abord que le nom parlé *Cravouetche* (1) n'est pas tout à fait adéquat aux formes écrites, tant anciennes que modernes, et que dans l'incertitude où nous sommes de la valeur de celles-ci, nous ne leur accordons aucun droit à une préférence. Dans ces conditions, il s'agirait de rechercher de quel mot a pu sortir *Cravanche* ou *Cravouetche*. Examinons la première syllabe *crav*, qui est la partie principale du radical : elle ne peut provenir, par métathèse de l'*r*, d'un mot comme *capra* ou *carpinus* ; car le *c* serait devenu *ch* avant la métathèse et celle-ci n'aurait pas eu lieu ; d'ailleurs ces deux mots ont donné *chèvre* et *charme*, dont la première syllabe ne ressemble pas à la première de *Cravanche*. En admettant la métathèse, on peut rapprocher de celle-ci la première de *corvée*, qui se dit *crouvée* dans le dialecte de Montbéliard, et *cruaie* dans le Territoire de Belfort (2). Si l'on suppose qu'à ce radical de *crov*, ou par permutation de la voyelle, *crav*, vienne s'ajouter un suffixe bas-latin *antica* ou *atica*, on pourrait arriver à former le prototype de *Cravanche*, *Cravantica* ou *Cravatica* (terra), terre de corvées. Mais, quoique cette interprétation ne soit pas incompatible avec la réalité, car le territoire cultivé de *Cravanche* est assez restreint et la culture a pu commencer à s'y faire par corvées, l'explication est pénible et ne nous sourit guère.

Une autre hypothèse se présente à l'esprit : elle consisterait à rattacher le nom de *Cravanche* ou *Cravouetche* au mot *crapaud*. Le *crapaud* a autant de droit à faire dénommer une localité que les grenouilles, dont le nom se trouve dans *Grenouilhès* et est représenté sous sa forme ancienne, *rana*, romanisée, dans plusieurs *Chanteraine*. Si l'on ne trouve pas de nom de commune dérivé à première vue de *crapaud*, beaucoup de lieux-dits lui doivent leur dénomination, la *Crapaudière* ; mais ce dernier nom est relativement moderne, tandis que celui de *Cravanche* serait bien plus ancien, ce qui expliquerait le changement de *p* en *v*, changement régulier dans le corps d'un mot, ex : *capanna*, *chavanne* ou *chevanne*, etc. Le *b* de la forme *Craboinche*, de 1589, ne serait-il pas un témoignage que la transformation n'était pas encore pour tous complète ? Enfin le nom de *crapaud* expli-

(1) Glossaire de Châtenois : *Cravouetche*.

(2) Glossaire de Châtenois : *Cruaie*.

querait mieux que tout autre, par l'addition d'un suffixe, équivalent du bas-latin *ica*, la terminaison du nom parlé *Cravouetche*.

Si nous nous sommes arrêté à l'hypothèse d'un dérivé de *crapaud* pour interpréter le nom de ce village, c'est qu'apparemment les premières maisons s'élevèrent à la pointe d'un marais. Toutefois nous ne prétendons pas attribuer à cette hypothèse les caractères d'une vérité assurée.

Essert (*Eschert*, 1347 ; *Essards*, 1560, etc) est un village qui doit son origine et sa dénomination à des *essarts*, c'est-à-dire à des défrichements. Mais l'absence de l'article dans ce nom, qui est originairement un nom commun, marque pour le village une origine assez reculée au moyen-âge (1).

Buc (in parrochia de *Bures*, 1196 ; *Bus*, 1229 ; *Birr*, 1347 ; de *Bur*, 1347 ; *Bû*, 1427 ; *Buc*, 1462, 1533 ; *But*, 1610 ; etc). Le nom de ce village se prononce *Bû* dans le pays et s'écrit *Buc* : faut-il y voir une variante de l'ancien allemand *Buh*, *Bush*, bois ? Ou bien est-ce, comme l'indiquent les anciennes formes, un autre mot du même idiome, *bur*, maison, cabane, mot auquel plusieurs villages doivent le nom de *Bure*, et dont procède le dérivé *buron* ? La situation du village rend ces deux hypothèses admissibles ; cependant nous préférons cette dernière, le mot s'écrivant primitivement par un *r*, et le *c* paraissant y avoir été introduit tardivement par les scribes allemands. La prononciation des habitants, qui ne font pas entendre l'*r* à la fin du mot n'est pas un obstacle à la présence de cette lettre ; car ils prononcent de même *mur* sans faire sonner l'*r*. Dans les deux cas d'ailleurs, le nom de *Buc*, d'origine germanique, nous reporte, pour la naissance du village, à des temps voisins des invasions.

(1) Les habitants, en attaquant la forêt d'un côté l'ont laissée ailleurs recouvrir des ruines dont l'origine romaine est déterminée par la présence de fragments de tuiles à rebord. Sur le faite où prennent naissance les deux vallons qui descendent, l'un à Cravanche, l'autre à l'est d'Essert, à peu près à égale distance entre ces deux villages, nous avons remarqué des monceaux de décombres, s'élevant parfois jusqu'à deux mètres au-dessus du sol et se rapportant à quatre constructions différentes : une de ces constructions, la moins considérable, couronnait l'extrémité d'une arête qui sépare deux vallées presque parallèles descendant vers Essert. Des traces moins visibles d'autres bâtiments sont cachées sous les broussailles de la forêt, sans parler des vestiges d'une maçonnerie ronde rappelant les fours à chaux que nous avons vus dans notre enfance, ou la forme des maisons gauloises, et d'une carrière ancienne dont les pierres extraites sont entassées sur le bord d'un vieux chemin abandonné depuis longtemps. L'intérêt qui peut s'attacher à ces décombres est qu'ils paraissent n'avoir jamais été fouillés,

VILLARS ou VILLIERS (noms terminés en)

Villars ou **Villiers**, du latin *villare*, originairement adjectif neutre, dérivé de *villa*, a servi à former dans le Territoire de Belfort et dans les environs l'appellation d'un certain nombre de localités. Ce nom apparaît à l'époque mérovingienne à côté de *villa*, mais dans notre région, il domine de beaucoup, ou plutôt il est employé exclusivement. Cela tient-il à l'importance restreinte de ces établissements ? Car *villare* est considéré par les auteurs comme un diminutif de *villa*, et assimilé pour le sens par M. Longnon à notre mot *écart* (1). Cette supposition ne serait pas en désaccord avec l'état de choses à l'époque mérovingienne. Il n'y avait pas de *villa* à proprement parler dans le pays : le sol, couvert en grande partie de forêts et de prairies, appartenait à de puissants seigneurs, voire même aux rois, et les domaines étaient d'étendue considérable. Les parties de ce terrain concédées à des particuliers pouvaient prendre le nom de *villare*, quoique fort grandes et susceptibles de former des villages même importants. Quant au mot *villa* (*velle* ou *ville*), il n'entra pas alors dans la formation des noms de lieux ; il n'était pas connu de la population. C'est plus tard qu'il apparaît et qu'on le trouve sous la plume des scribes : ainsi l'auteur de la vie de St-Desle écrira, par exemple, au X^e siècle, *villa Calonis* ; mais dès le VI^e siècle, avant 610, le peuple disait, comme il a continué de le faire, *Chalonvillars*. On voit par cet exemple que *villars* ou *villiers* a commencé à former des noms d'exploitations rurales immédiatement après les invasions. Peut-être même que l'emploi de ce mot remonte à des temps antérieurs ; car on trouve dans la Basse Alsace beaucoup de noms terminés en *vil-ler*, l'équivalent de *villars*. Comme c'est une population germanique qui y a occupé le sol après la chute de l'empire romain, il est vraisemblable qu'elle a trouvé ce mot déjà usité dans la formation des noms des lieux avant de s'en servir pour son compte.

Dans les noms de cette époque où entre le mot *villars*, nous voyons que celui-ci est déterminé par un autre mot ; or ce dernier, dans la plupart des cas est, de toute évidence un nom

(1) *Dictionnaire topographique de la Marne*,

d'homme et, qui plus est, un nom d'homme d'origine germanique. C'est là une règle qui peut n'être pas absolue, mais qui est assez juste pour que nous cherchions à l'appliquer aux cas douteux. Ainsi dans *Chalonvillars* (Haute-Saône), comme dans *Bethonvilliers*, le premier élément est incontestablement le nom du premier possesseur. Dans *Mandrevillars* (Haute-Saône), *Mandreviler* en 1229, le nom d'homme est moins reconnaissable : aussi a-t-on interprété *Mandre* en des sens différents, en celui de *moindre*, en celui d'*étable*, en celui de *cellule de moine* ; mais aucune de ces interprétations n'est satisfaisante : il est plus vraisemblable de faire dériver *Mandre* d'un nom comme *Mundericus*, qui est celui de plusieurs personnages des temps mérovingiens, ou *Mundulfus*, qui pourrait avoir donné *Mandrevillars*, comme *Gundulfus* dans *Gundulfi villa* a donné *Gondreville*.

Bavilliers (ecclesiam de *Basvyllis*, 1140 ; *Baisvilers*, *Basvillers*, 1150 ; *Basvilir*, 1160 ; *Bavelier*, 1342 ; etc.) paraît avoir été compris par les scribes du XII^e siècle dans le sens de *village d'en bas*. Telle ne serait pas, à la suite des explications données plus haut, la vérité. *Ba* représente, selon nous, un nom d'homme, comme *Batto* ou *Balto* (1). *Bavilliers* remonte ainsi, selon toute apparence, à l'époque mérovingienne : la prise de possession du lieu serait même plus ancienne ; car de nombreuses découvertes (2) attestent qu'il était le siège d'une villa à l'époque romaine. Mais cette villa, en perdant l'existence, a perdu aussi son nom ; et si celui-ci a été remplacé par le nom actuel, d'origine germanique, c'est qu'il y a eu là, comme à Offemont, par suite des invasions, solution de continuité dans l'occupation des lieux entre l'époque romaine et la suivante.

Banvillars (*Bansvillers*, *Banvilers*, 1150 ; *Bonviler*, 1182 ; *Banviler*, 1188, 1303 ; *Benviler*, 1189 ; etc) semble signifier *villars du ban* ; il n'est même pas téméraire de penser qu'en écrivant ce nom on ait eu cette idée en vue : mais une telle inter-

(1) *Balto* se trouve dans *Baltovillare*, cité en 728 dans une charte relative à la fondation de l'abbaye de Murbach, mais c'est à tort qu'on a voulu identifier avec *Bavilliers* ce village qui est *Bollviller*.

(2) *Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques de l'Alsace*, tom. 2, 1^{re} livr. 1863.

prétation nous paraît à côté de la vérité. *Ban*, en vertu de la disposition qu'on a dans le pays à substituer le son de *an* à celui de *on*, n'est qu'une orthographe altérée pour *Bon* ; or *Bon*, selon les remarques faites plus haut, représente un nom d'homme abrégé par apocope ou contraction, comme *Ebbon*, *Bobon* ou *Bonon*. Nous avons des exemples de contractions analogues : *Benwihr*, (Alsace) de *Bebonis villare*, *Boncourt* (Suisse), de *Bononis curtis*. La forme *Bonviler*, de 1182, nous donne donc la vraie orthographe du premier élément de ce nom. Mais primitivement *Banvillars* a dû s'écrire *Ebbonis* ou *Bobonis* ou *Bononis villare*.

Brevilliers (*Brunviller*, 1176, 1182; *Brunvilir*, 1189; *Brunvelir*, 1199 ; etc.), nom d'un village de la Haute-Saône, a, d'après les plus anciennes formes connues, pour premier élément un nom d'homme, comme *Boron* ou *Baron* ; la première syllabe, atone, a disparu et il est resté *Bron*, qu'on écrivait *Brun* au moyen-âge ; *Brun* à son tour s'est affaibli en *Bre*, comme *Mon* dans *Metrué* pour *Montreux* s'est abrégé en *Me*, mais avec cette différence que l'orthographe de *Montreux* est restée conforme à l'étymologie et que celle de *Brevilliers* a suivi la prononciation.

Morvillars (*Morvilers*, 1222 ; *Morwiller*, *Mortvillers*, XV^e siècle) correspond en apparence à *Mauri* ou *Maurici villare* ; mais le premier élément est loin d'être sûr. Nous avons reconnu que le déterminatif de *villars* était un nom germanique : y aurait-il exception pour *Morvillars* ? C'est d'autant plus douteux que *Mor* peut provenir, soit de *Amaury*, nom fréquent, dit Schœpflin, en Alsace sous les Francs, soit de *Modericus*, nom appartenant aussi à l'époque mérovingienne, et que semble rappeler *Movelier* (Suisse). *Moderwilre* en 1207. La forme *Mauroviller* (*Niedermortzviller*), de 728, qui renferme le nom de *Maurus*, n'est pas un exemple concluant ; car on ne sait si l'esprit du scribe, en écrivant ce nom, n'était pas hanté par l'idée des Maures qui alors désolaient le pays des Francs. D'un autre côté *Morvillars* ne pourrait-il pas avoir été constitué par une colonie de Maures, comme *Normanvillars* l'a été par une de Normands ? Tous ces points d'interrogation laissent en suspens la question de l'étymologie de *Mor* dans *Morvillars*. Cependant cette dernière

supposition ne nous paraît pas improbable : nous y reviendrons après *Bourogne*.

Granvillars (*Granvillars*, vers 1140 ; *Grandi villari*, 1147 ; *Grandvilers* 1222 ; etc.) est-il formé de *grand* et de *villars* ? Les scribes du XII^e siècle le pensaient et leur manière de voir mérite d'être adoptée. *Villars*, dans ce cas ne serait pas déterminé par un nom d'homme : de cette remarque on peut justement conclure que cette dénomination est moins ancienne que les précédentes ; ce qui ne veut pas dire que le territoire du village n'ait pas été aussi anciennement habité. On peut même rendre compte historiquement de l'origine du nom de *Granvillars*. Nous savons par une charte qu'en 1147 *Granvillars* possédait deux chapelles, l'une dédiée à St-Ursanne (*Sancti Ursicini de Grandi villari*), l'autre à Ste-Marie (*Sanctæ Mariæ de Grandi villari*), chapelles possédant les droits paroissiaux quelques années après (1177). Par une autre charte, de 1223, l'église, qui apparemment différait de ces deux chapelles, est donnée par l'archevêque de Besançon au chapitre de St-Etienne de cette ville. Ces trois édifices religieux devaient correspondre à trois groupes d'habitations distincts, portant primitivement chacun un nom particulier. Or il sera arrivé qu'un jour, soit au XI^e siècle, soit plus tôt, les trois villages auront été réunis sous l'autorité d'un seul seigneur qui en aura formé un grand fief ; et naturellement, du fait de cette réunion, le fief aura reçu un nom en rapport avec le nouvel état de choses, celui de *Grand villars*.

Novillars (in *parochia de Nueviller*, 1251 ; *Novillars*, 1347, etc) est un nom qui, comme *Granvillars*, n'a pas un très grand âge ; car *no* reproduit l'adjectif latin *novum*. Mais aucun document ne nous apprend dans quelles circonstances ce village prit naissance pour le mériter qualificatif de *novum*, neuf.

Villars-le-Sec (*Le Viler*, 1303 ; *Le Villars*, 1508). Deux localités dans le Territoire de Belfort portaient le nom de *Villars-le-Sec*, l'une disparue sur le finage de Châtenois, l'autre encore existante.

Normanvillars est le nom d'un hameau que nous retrouvons dans la paroisse de Grosne.

La valeur du mot *villars* paraît différer, selon qu'il est déterminé par un nom d'homme, ou bien qu'il ne l'est pas du tout ou qu'il l'est par un autre nom. Dans le premier cas, le nom du maître l'emporte et *villars* ne désigne qu'une propriété, un domaine privé ; dans le second, il éveille l'idée d'habitation à l'écart des autres, abstraction faite du nom du possesseur, et se montre en voie de prendre la signification de *village*. De cette différence il résulte que la condition des habitants devait différer aussi : dans le domaine privé, la population ne comprenait que le maître et les serviteurs ; dans l'autre cas, elle était formée de gens de condition ni si haute ni si basse : les temps avaient changé.

Urcerey (*Viscerei*, 1196 ; *Urserey*, 1347 ; *Urcerey*, 1437, etc).

Joncherey (*Juncherye*, 1290 ; *Juncheri*, 1291, etc).

Faverois (*Faverois*, 1295 ; *Vaveresch*, 1303 ; *Faveroye*, 1317 etc), ce dernier ainsi orthographié malgré la prononciation qui demanderait *Faverey*.

Le village d'*Urcerey* doit son nom aux orties qui y croissent à foison ; ce nom est formé d'un suffixe ajouté à *Urcière*, dérivé de *Urticaria* (terra) (1). Dans *Joncherey*, le même suffixe est ajouté à *Jonchère*, de *juncaria* (terra), lieu couvert de joncs. De même dans *Faverey*, le suffixe s'ajoute à *Favière*, de *Fabaria* (terra), terre qui produit des fèves. Mais que représente le suffixe *ey* ? Est-ce un diminutif en *et* ou en *el*, comme dans *Bussurel*, dérivé de *Bussière* ? ou bien est-ce un renforcement de la terminaison *ière* par la syllabe *aie*, qui sert, dans *oseraie*, *pommeraiie*, etc, à former des noms désignant des collections de végétaux ? La discussion, sans être oiseuse, ne donnerait pas de conclusion certaine ; cependant cette dernière supposition serait la plus probable, la syllabe finale étant longue dans la prononciation, comme le serait la syllabe *aie*. Mais ce qui est évi-

(1) *Urcière*, ou *Orcière*, n'a rien de commun avec *ursus*, ours. Ce mot est formé de *Urticaria* par la chute régulière du *c*, comme *Médière* (Doubs) vient, par la chute du *t*, de *medietaria* (terra), terre cultivée à moitié, c'est-à-dire par des *métayers*.

dent, c'est que ces trois villages ont été nommés d'après les productions de leur sol, et que ces noms dérivés de formes déjà françaises accusent pour eux une origine relativement peu ancienne.

ANS (noms terminés en)

Avant d'examiner séparément chacun des noms de villages terminés en *ans*, si nombreux dans le nord de la Franche-Comté et dans le Territoire de Belfort, il nous semble utile de présenter un aperçu de l'idée que nous nous en formons. Une opinion généralement adoptée, et qui a présidé à un heureux essai d'explication de ces noms (1), considère cette terminaison comme l'équivalent de la terminaison allemande *ingen*, ajoutée à des noms d'hommes d'origine germanique. Cette origine reconnue, il ne s'ensuit pas qu'il ne reste aucun point obscur dans la question. Quelle est la signification exacte du suffixe *ingen* ? Comment ce suffixe, allemand à l'origine, a-t-il pris la forme romane *ens*, puis *ans* ? Quelle est la valeur de la terminaison *incum*, que ces noms ont prise, en bas latin, sous la plume des scribes ? Tous les noms en *ans* ont-ils commencé par la forme *ingen*, ou bien s'en trouve-t-il qui aient été formés ainsi directement à une époque tardive ? Et pour le sens, en quoi ces noms diffèrent-ils des noms terminés en *villars* ou en *court*, qui peuvent passer pour contemporains ? Autant de questions, auxquelles nous voulons bien tenter de répondre, mais que nous laissons à résoudre à de plus éclairés que nous.

Pour essayer de comprendre le sens du suffixe *ingen*, remontons à la langue allemande. La terminaison *ing*, hors d'usage aujourd'hui dans la formation des mots, servait, dit l'auteur d'une grammaire allemande (2), à former principalement des noms de personnes et des noms de famille. La finale *en* nous paraît ajouter à l'idée précédente celle d'un pluriel, de manière que *ingen* nous offre le sens de *membres de la famille* de celui dont le nom est renfermé dans le radical, ainsi qu'en témoignent les noms de *Mérovingiens*, *Carolingiens*, noms romanisés, mais d'origine germanique. Le procédé, qui consistait à désigner

(1) *Annuaire de Belfort*, 1900-1902.

(2) Bacharach : *Grammaire allemande*, 9^e éd. Hachette, 1865 p. 38, note.

les lieux habités par le nom collectif des familles qui les occupaient, semble s'être conservé à travers les siècles ; car nous voyons dans les montagnes du Doubs nombre de métairies, de hameaux portant pour toute dénomination le nom de leur fondateur au pluriel : *les Monots, les Picards, les Cordiers, les Courtots, les Sarrasins*, etc. C'est en vertu d'une conception semblable que nous semblent avoir été formés les noms des villages d'Allemagne et d'Alsace, terminés en *ingen*, et ceux de France en *ans*.

Par quel procédé la finale *ens*. puis *ans*, s'est-elle substituée à *ingen* ? Cela s'est fait à une époque obscure où les témoignages de ce changement nous font défaut. Nous ne pouvons que constater le résultat (1). Tout au plus pouvons-nous dire que la langue romane laissa tomber la dernière syllabe, mais sans perdre l'idée de pluriel qu'elle renfermait ; c'est sans doute par fidélité à cette idée que l'écriture a terminé ces mots par une *s*, ex. : *Volvenens, Severnens* (1147). La tradition populaire n'avait pas tout-à-fait perdu le souvenir que ces noms désignaient une pluralité, les descendants de *Volvin*, de *Sigiwuarin*. Dans d'autres pays (Moselle, environs de Dôle), c'est *ange* qui correspond à *ingen* ; cette finale n'est que la transcription française de la forme allemande ; mais au moyen âge elle prend souvent la marque du pluriel, comme par réminiscence du sens primitif (2).

Si les scribes, écrivant en latin, donnaient à ces noms la terminaison *incum* : *Louhans, Lovincum, Moirans, Morincum, Bouhans, Bovincum*, on peut dire que c'était une forme de pure convention et sans valeur étymologique. Ils la trouvaient dans certains noms authentiques d'origine gauloise, et ils l'ont adaptée à ces noms nouveaux, qui semblaient la réclamer à cause de l'analogie des sons ; mais on ne saurait admettre qu'elle fût l'équivalent de *ans* pour le sens : dans l'emploi de ce suffixe ils ne considéraient que l'idée de lieu habité sans songer au sens original du nom.

Il n'est pas possible d'assigner une date d'origine à ces noms

(1) Cette question se rattacherait au problème de l'occupation du Nord-Est de la Franche-Comté par les Burgondes.

(2) A considérer la distribution géographique de ces noms terminés en *ans* et en *ange*, nous attribuerions volontiers les premiers aux Burgondes, et les autres aux Francs ; ceux-ci, moins vite romanisés, auront plus lentement et moins complètement modifié la forme primitive *ingen*.

en *ingen*, *ans* ; les envahisseurs germains apportaient avec eux ce procédé de formation ; et on peut croire que, si les villages dont le nom est pourvu en roman de la terminaison *ans*, ne remontent pas tous au siècle des invasions, la plupart ne doivent pas être de beaucoup postérieurs ; car on trouve dans les textes dès l'époque mérovingienne des terminaisons en *inga*. On serait aussi embarrassé pour fixer l'époque à laquelle cessa cette formation de noms ; quelques uns ne paraissent pas remonter à une très haute antiquité ; car les noms d'hommes renfermés dans le radical n'ont pas une couleur archaïque : ainsi *Maimbœuf* dans *Mainbouhans*, *Foucher* dans *Foucherans*, *Thiébaud* dans *Thiébouhans*, *Guy* dans *Guyans* (*Vyans* et *Byans* seraient des formes plus anciennes du même mot). D'autre part ces sortes de noms sont portés dans les montagnes du Doubs par des lieux dont le défrichement ne semble pas remonter si haut. Ainsi ces derniers noms auraient reçu directement la terminaison romane sans passer par le suffixe germanique *ingen*. D'où il est permis de conclure que *ans* fut pendant plusieurs siècles d'un usage courant dans la formation des noms de lieux habités.

Peut-on dire que les noms en *ans* représentent un autre état de choses que ceux qui sont formés de *villars* ou *court* précédés de noms d'hommes, et qui sont de la même époque ? Si on examine l'emplacement des villages portant ces noms en *ans*, qui semblent les plus anciennement constitués, et ceux du Territoire de Belfort sont à peu près tous dans ce cas, y compris *Eguenigue* et *Vétrigne* dont les noms n'ont pas été romanisés, on trouvera qu'étant à proximité de prairies et de bois, il y a apparence que leurs premiers habitants s'adonnaient plus volontiers à la pâture qu'à la culture. Bien plus, comme les noms avaient primitivement une physionomie entièrement germanique, il est permis de penser que les familles établies en ces lieux se composaient uniquement d'éléments barbares, sans mélange d'esclaves d'origine gallo-romaine. Ces familles allaient ainsi s'installer loin des groupes plus importants de la population, selon la coutume des Germains, qui, dit Taute, aimaient à s'établir à l'écart, là où ils étaient attirés par une source, par un terrain à leur convenance, par un bois (1) C'est ainsi que naqui-

(1) Colunt discreti ac diversi. ut fons, ut campus, ut nemus placuit (*Germania*, XV).

rent ces villages qui, à cause de leur origine, restèrent longtemps sans importance ; car beaucoup ne se sont jamais élevés à l'état de paroisses, et les autres n'ont été pourvus d'églises qu'assez tard. Les villages à noms terminés en *villars* ou *court* représenteraient plutôt à nos yeux des subdivisions plus importantes du vaste domaine et des agglomérations d'habitants d'origine différente, les uns, les maîtres, venus de Germanie, les autres, les esclaves, les colons, restes de la population du pays. C'est l'idée qu'on peut s'en faire d'après la forme même du nom où entre un élément roman et qui apparaît comme une image en raccourci de l'idiome qui y avait la prépondérance.

Ces idées générales exprimées, disons quelques mots de chacun de ces noms de villages en particulier. Etant donné que les radicaux en sont des noms d'hommes, déterminer ces noms peut ne paraître qu'une affaire de pure curiosité et un travail oiseux, d'autant plus que la tâche en est rendue difficile par les contractions, les altérations étranges que la langue et l'écriture ont fait subir à leurs formes primitives, au point de les rendre méconnaissables. Cependant qu'il nous soit permis de rechercher pour le Territoire de Belfort quels sont ceux de l'époque mérovingienne qui s'y trouveraient reproduits.

Argiésans (*Argésans*, 1162 ; *Argisans*, 1188 ; *Argesans*, 1347 ; etc.) peut provenir soit de *Adalgise* par la chute du *d*, la contraction des deux premières voyelles et le changement d'*l* en *r*, tous phénomènes réguliers, soit plutôt d'*Arigis* ; ces deux noms sont donnés par des documents des temps mérovingiens.

Andelnans (*Adelans*, 1302 (?) ; *Andelnach*, 1394, *Andelnans*, 1434 ; etc.) paraît formé d'*Adolenus*, ou *Adelenus*, par l'insertion d'une nasale : ce sont des noms de monétaires mérovingiens.

Le changement d'*l* en *r* et le déplacement de cette dernière consonne donne *Andrenans*, comme on prononce dans le pays.

Trétudans (capellam de *Trestudens*, 1147 ; *Trestoudens*, 1177 ; *Troscholtingen*, 1347 ; *Trostoldingen*, en all.) paraît provenir de *Théodétrude*, nom de femme comme tous ceux qui sont terminés en *trude*.

La chute du premier *d*, la contraction des voyelles et le dépla-

cement de l'*r*, faits linguistiques déjà signalés, auront donné régulièrement *Tretudans* ; l'*s* à la fin de la première syllabe *Tres* dans les anciens textes ne servait qu'à marquer que cette syllabe était longue. Quant à la forme *Trostoldingen*, c'est une forme factice et moderne, d'origine allemande. Il ne faut pas s'étonner que ce village doive son nom à une femme : *Porrentruy* est dans le même cas, étant formé de *Pontem Ragentrudis*, ainsi que *Courtemautruy* (Suisse), *Curtem Amaltrudis*.

Vourvenans (*Volvenens*, 1147 ; *Vorvenans*, 1196 ; *Vourvenanz*, 1462 ; etc.) paraît avoir pour radical le mot *Wolvin*, connu par une charte de Boronus ; ici, comme dans quelques autres noms, l' *s* s'est transformé en *r*.

Botans (*Bolans*, 1302 ; *Bostans*, 1347, 1427, etc.), écrit en 1347 *Bostans*, a peut-être été compris par le scribe dans le sens de *bois à tan*, c'est-à-dire *bois de chênes*. La position du village ne s'oppose pas absolument à cette interprétation ; dans ce cas il ne remonterait pas à une époque très éloignée ; mais cette interprétation nous paraît douteuse. Nous aimons mieux voir dans *Botans* un nom formé comme ceux des villages voisins, *Andelnans*, *Trétudans*, etc. Le nom du fondateur serait vraisemblablement *Botlo*, connu pour être d'une époque ancienne.

Sevenans (*Severnens*, 1147, 1196 ; *Severnans*, *Sifernans*, 1427 ; *Servonans*, *Servans*, *Savernans*, 1433 ; *Servernans*, 1441 ; *Sevenans* 1573, etc.) pourrait à cause de ses anciennes formes, être rapproché de *verne* ; car cet arbre n'est pas inconnu dans le village ; il domine même dans le parc du château ; mais la dérivation serait difficile à établir avec certitude, surtout à cause de la première syllabe. Aucune raison ne s'oppose à ce qu'on considère ce nom comme formé de même que les noms précédents, le village ayant une position analogue à celle d'*Andelnans* et de *Trétudans*, entre lesquels il est situé. Mais le nom d'homme dont il est formé n'est pas aussi facile à reconstituer. Dans le principe *Severnans* renfermait un *r* ; mais il est tombé en subissant le même sort que dans le mot *verne*, où il est supprimé par les gens du pays qui disent *venne*. *Severnans* dériverait bien de *Severinus* ; mais la présence d'un nom romain est plus que douteuse ; si le germanique fournit un nom comme *Sigi-*

wuarinus, c'est celui-là qu'il conviendrait d'adopter comme radical de *Severnans* (1).

Leupe (*Lempe*, 1427, 1455 ; *Laupe*, 1672 ; *Leuppe*, 1725, etc) est un hameau de la commune de Sevenans. Ce nom, comme *Roppe*, *Reppe*, ne peut être que d'origine allemande. Le *pe* qui le termine représente le mot *bach*, ruisseau, et *lem*, de la plus ancienne forme, paraît provenir de *leim*, avec le sens de *limon* ; ce qui donne à ce nom la signification de *ruisseau bourbeux*, que la réalité ne démentirait pas. C'est d'ailleurs le sens qui est attribué à *leim* dans le mot *Leymenthal* par la traduction latine *lutosa vallis*. Quant à l'origine du hameau, s'il n'a pas pris naissance, comme on est en droit de le supposer, sous la domination des archiducs d'Autriche, à l'occasion du lavage du minerai, ce qui justifierait son nom, elle doit être rapportée à la même époque que celle de *Roppe* et de *Reppe* ; dans l'âge intermédiaire, il n'aurait pas reçu une dénomination allemande.

Dorans (*Dourans*, 1150, 1182, 1189 ; *Donerans* (2),... du dit *Dorans*, 1427 ; *Donerans*, 1432 ; *Dorans*, 1573, etc) Le village de Dorans n'est pas assuré d'avoir une antiquité aussi reculée que les précédents. Ce n'est pas que les textes ne donnent des noms analogues pour les temps mérovingiens, par exemple *Do-roangus*, et plus tard *Düringen*. Mais, outre que le village est situé sur un plateau, et non le long de la vallée de la Savoureuse, ce nom de *Dorans* nous paraît relativement moderne ; selon nous, il renfermerait deux éléments, *do*, autrefois *dou*, qui dans le langage du pays a le sens de *dessous*, mot dont il dérive par abréviation, et *ran*, autre mot du parler populaire, qui désigne la lisière en pente d'une forêt, ou simplement un coteau. Cette explication convient parfaitement à la situation de la partie primitive du village au-dessous d'un coteau boisé. En 1189, le village ne devait pas être ancien ; ce n'était guère qu'une métairie, une grange (*grangiam* de Dourans). En outre ces mots d'une charte de 1182 semblent confirmer l'étymologie que nous assi-

(1) Il serait formé de *Sigi* qu'on trouve dans *Sigibert*, *Sigimar*, etc, et de *Wuarinus*, prototype de *Guérin*.

(2) La forme *Donerans*, donnée plusieurs fois par G. Stoffel, doit provenir d'une erreur de lecture et d'une confusion avec *Douerans*, qui serait conforme à la prononciation du moyen-âge, témoin *Dourans*, 1150 etc,

gnons à ce nom : « .. *et fonte infra curiam et virgultum supra domum*, — une fontaine au bas de la cour et un ran au dessus de la maison. » La dénomination complète aurait été d'abord *la cour ou la grange dou ran*, puis simplement *Dourans* avec un s, comme les noms des villages voisins. Ainsi Dorans, dont le finage a été visiblement conquis sur les forêts, n'aurait pris naissance qu'assez tard au moyen-âge.

Danjoutin (*Danjustin*, 1170 ; propz *dampnum Justinum*, 1317, etc.) n'a pas besoin de longues explications. Des habitations plus ou moins bien groupées dans la vallée et sans dénomination caractéristique, ont reçu leur nom de la construction, au milieu d'elles, à une époque indéterminée, mais ancienne, d'une église dédiée à Saint Just ou Saint Justin. Le mot *dan* ou *don* (*dominum*) joint au nom d'un saint, a servi à former, dans le haut moyen-âge, des noms de localités, comme *Dampierre*, *Dambe-noît*, *Dambelin* (*dominum Benignum*), etc.

Bermont (*cum ecclesia de Bellomonte*, 1147 ; *Bermont*, 1428 ; etc.) mérite bien son nom de *Bellomonte*. Nous voyons qu'il y avait en cet endroit une église en 1147 ; nous pouvons même dire que cette église était construite depuis peu ; car l'abside qui en subsiste derrière le clocher de l'église actuelle accuse cette époque. Mais à quand faut-il faire remonter le nom de *Bermont* et l'origine du village ? Ces deux points s'éclaireront mutuellement. L'histoire nous apprend que l'église de Bermont était filiale de celle de Châtenois, par conséquent postérieure. Il est donc probable que l'église existant à Bermont au milieu du XII^e siècle était la première construite en ce lieu. Nous trouvons un appui à notre opinion dans ces mots de la charte de 1147 : « *ecclesiam de Casteneyo cum ecclesia de Bellomonte et capella de Trestudens* » ; *cum*, avec, a un autre sens que *et* ; ce dernier mot distinguerait deux églises indépendantes ; *cum* sert à marquer en même temps leur union et la sujétion de la seconde à l'égard de la première ; celle de Bermont est donc indiquée comme étant dans une certaine dépendance de l'autre ; c'est que la paroisse ne comptait pas de nombreuses années d'existence. Bermont même n'était pas encore un village. En effet les chartes de 1147 et de 1177 ne mentionnent que l'église de Bermont, tandis que les noms des villages de la paroisse sont

accompagnés dans les chartes du XII^e siècle des mots *terram*, *grangiam* ou *mansos*. Nous pouvons croire que l'église seule existait avec ses dépendances et le terrain affecté à l'entretien du desservant.

Nous pensons même que ce nom de Bermont était récent et qu'il avait été imposé au lieu par l'autorité ecclésiastique en même temps que l'église était construite. L'*r* de *Bermont* provient d'un *l* primitif : or cet *l*, ce n'est pas le peuple qui l'a mis dans le nom, car dans les mots composés par lui-même de *bel* devant une consonne, il a laissé tomber cette lettre : c'est ainsi qu'il ne dit pas *Belfort*, *Belfays*, mais *Béfort* ou *Béfays* : de même il n'aurait dit spontanément ni *Belmont*, ni *Bermont*, mais *Bémont*. Ce nom de *Belmont* a donc été attaché à l'église par ses constructeurs, et non par le peuple au village ; celui-ci ne l'a reçu que par extension ; d'où l'on peut induire qu'auparavant il n'existait pas. La présence de l'église ne tarda pas à attirer les habitants ; mais ce qui constitua définitivement le village de Bermont, c'est l'absorption du village voisin, Oye, et de son territoire.

Oye (*Oys*, 1147 ; de *Oyes*, 1347 ; *Ze Oye*, 1350 ; *Ze Ogey*, 1394 ; *Oyes*, 1694) était un village existant avant le XVII^e siècle dans la vallée de la Savoureuse, en aval de Bermont (1). Il n'y a pas de doute que l'étymologie ne soit la même dans ce nom et dans celui de Val d'Oye ; *Oye* dérive du mot allemand *Au*, en bas-latin *Augia*, la prairie. Mais vu l'absence de l'article devant ce nom d'Oye, le village serait fort ancien : né plus tard, il aurait peut-être reçu le nom français correspondant d'*Esprés*.

Châtenois (presbyter de *Castenaco*, vers 1098 ; *ecclesiam* de de *Casteneyo*, 1147 ; *eccl.* de *Castiney* 1177 ; prior de *Châtenoy*, 1303 ; etc) est un nom interprété par tous dans le sens de *bois* ou *plantation de châtaigners*. Cette interprétation s'impose en quelque sorte, et pourtant elle prête à plus d'une objection. La première résulterait de l'étude des formes de ce nom au XI^e et au XII^e siècle : ces formes dénotent chez les scribes une complète ignorance de rapports pouvant exister entre un bois de

(1) Voir : *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation* 1833, p. 67 : *Villages disparus*, par A. Vautherin.

châtaigners et le nom du village ; il y a chez eux oubli ou perte de toute tradition à cet égard ; ce qui indique qu'on ne voyait plus de châtaigners à Châtenois. On peut même se demander si jamais le territoire de Châtenois a porté des châtaigners. La négative réunirait des probabilités. Car si la nature eût produit ces arbres spontanément, on ne s'explique guère leur disparition complète du pays. Des plantations artificielles n'auraient été favorisées ni par le terrain calcaire, qui ne convient guère à cet arbre, ni par le climat, insuffisamment chaud. Si cependant, malgré ces conditions défavorables, on a essayé d'introduire le châtaigner à Châtenois, les plantations ont-elles été assez denses et assez durables pour que le lieu ait tiré de là son nom ?

Nous avons bien aussi un *Châtenois* dans la Basse Alsace mais celui-ci est écrit au VIII^e siècle *Castinetum* et non *Castanetum* : ce rapprochement ne peut donc introduire dans la question un élément favorable à cette interprétation.

Ces incertitudes, ces doutes sont de nature à embarrasser l'esprit ; aussi peut-on se demander, malgré la difficulté de remplacer l'étymologie traditionnellement admise par une autre, si *Châtenois*, qu'on prononça toujours *Châtenet*, ainsi qu'en témoignent les formes du XI^e et du XII^e siècle, ne proviendrait pas du mot *Castrum* par une dérivation plus ou moins régulière ? Outre qu'il n'est pas invraisemblable que le peuple ait tiré de *Castrum* un diminutif renforcé *Castinellum* ou *Castinetum*, en français *Chastenel* ou *Chastenet*, dès les premiers temps du moyen âge (1), avant que *Châtelet* ait fait son apparition dans la langue française, cette étymologie, pour notre Châtenois, trouverait un appui indirect dans le passé du village. Au XV^e siècle, Châtenois était le siège d'une mairie comprenant onze villes, c'est-à-dire onze villages du voisinage. En remontant plus haut, en 1147 nous voyons que l'église de Bermont était filiale de celle de Châtenois : il en était de même de celle de Banvillars. Ainsi au XII^e siècle et auparavant Châtenois était un petit chef-lieu pour cette partie de la vallée de la Savoureuse et le siège d'une paroisse très étendue. Cette primauté, qui doit remonter

(1) Des diminutifs de cette sorte sont rares : on peut en citer cependant quelques-uns ; ainsi : *Martinet*, ayant le même rapport avec *marteau* que *Châtenet* avec *château* ; *Rochenot* (lieu-dit) dérivé de *Roche* ; *Chatellenot* de *Châtel* : le *Creugenat*, nom de la rivière qui traverse Porrentruy, diminutif de *creux*. La toponomastique en fournirait peut-être d'autres encore, comme *Courtenay*, etc.

au commencement du moyen âge, ne s'accorderait-elle pas avec l'idée d'un petit *castrum*, maison forte ayant servi de résidence à un maître, sans doute burgonde, dont l'autorité se serait étendue sur tout le territoire que nous voyons plus tard dépendre religieusement de Châtenois ? La découverte de sépultures mérovingiennes, faite dans ce village ne serait pas pour infirmer et l'importance de la localité à cette époque et l'étymologie que nous proposons pour l'origine de son nom.

En généralisant même la question, tout en reconnaissant que le châtaigner a valu leur nom à de nombreuses localités habitées dans les pays où cet arbre est cultivé, on hésite à admettre cette étymologie pour certains *Châteney* ou *Châtenois* qu'on trouve dans les départements de l'Est (Vosges, Haute-Marne, Haute-Saône) d'où le châtaigner est absent et où le sol ne lui paraît pas plus favorable que dans le Territoire de Belfort.

Toutefois la question n'étant pas suffisamment élucidée à nos yeux, nous ne tirerons pas de cette discussion une conclusion nette et affirmative.

Moval (*Menuval*, 1196 ; *Moval*, 1342 ; *Mouvaulx*, XV^e siècle ; etc.). Est-ce une orthographe erronée pour *Mauval*, mauvaise vallée, ou faut-il chercher à ce nom un autre sens ? Avouons que, si le nom de *Malevau* est une dénomination bien méritée pour la vallée sauvage située au pied du *Saut de la truite*, il n'en est pas de même de *Moval*. Rien dans sa situation et son terroir ne vaudrait à ce village son nom, s'il fallait l'interpréter ainsi. Mais la première forme sous laquelle nous rencontrons ce nom, *Menuval*, nous permet une autre explication. Dans *Menu* l'*u* est pour *ou* : or *Menou* est un nom d'homme ; nous y voyons la forme française du nom plus ancien *Magnulfus*. Ainsi *Moval* trouverait son étymologie dans *Magnulfi vallis*, de sorte que ce village aurait une origine analogue à celle des villages à noms terminés en *villiers*, en *court*, en *magny*, et même en *ans*.

Charmois (apud *Chermoy*, 1251 ; *Charmey*, 1317 ; *Zanweiler*, 1500 ; etc.) était dans le principe une métairie voisine d'un bois de *charme*. Ce bois a été défriché et a reculé à quelque distance du village ; mais il renferme toujours le charme comme essence principale.

C'est dans le même sens qu'il faut entendre *la Charmeuse*

(*carpinosa silva*), nom d'un bois voisin de Belfort, sur le finage de Bavilliers.

Bourogne (*Boronia*, 1150 ; *Boronia*, 1222 ; *Bælle*, 1303, etc.), *Boronia* (villa), est un dérivé trop régulier de *Boronus*, nom d'un seigneur puissant de la Haute Alsace ou de l'Ajoie, dont nous avons deux chartes datées de Mandeure, de 739 et de 748, pour que nous n'essayions pas de rechercher si le village ne peut pas lui devoir son existence et son nom.

Il est vrai que son emplacement a été plus anciennement occupé par une villa romaine. Mais dans notre Territoire, les établissements gallo-romains ont été généralement détruits par les incursions des barbares aux IV^e et V^e siècles. Bourogne n'a pas échappé à cette destruction. Mais sa position (du moins celle de l'église, qui était celle de la villa) sur une colline exposée au soleil, au-dessus des brouillards de la vallée, à proximité d'une rivière poissonneuse et de forêts étendues, au milieu d'un pays fertile, sa position, dis-je, était de nature à tenter un seigneur barbare, comme elle avait séduit un maître gallo-romain. Car, si des barbares ont détruit, d'autres ont reconstruit ; dans la revue que nous avons faite des villages du Territoire, beaucoup par leur dénomination, rappellent le nom germanique de leur auteur. Pourquoi n'en serait-il pas de même de Bourogne ? Mais le nom de *Boronia*, faisant abstraction de tout élément susceptible de restreindre l'importance de la localité, tel que *villiers*, *court*, *magny*, et représentant le nom du maître accompagné d'un suffixe d'une large signification, *ia*, n'est-il pas un témoignage que ce maître est de condition supérieure ? Or c'est le nom de *Boronus* qui satisfait à la double condition, d'être visible dans le radical et d'appartenir à un chef.

Les villages du Territoire, de quelque importance à l'époque mérovingienne, nous ont fourni des témoignages de leur existence par la découverte de sépultures, comme Chaux ou Châte-nois. Bourogne ne fait pas exception : il rend à la lumière des sépultures burgondes ou franques. Les armes que renferment ces sépultures, scramasax, couteaux, boucles et plaques de ceinturons, attestent de quelle condition étaient les principaux habitants : c'étaient des guerriers et non de simples manants : or des guerriers n'avaient aucune raison d'habiter Bourogne plutôt qu'un autre lieu, à moins qu'ils n'eussent été groupés là autour

d'un chef. Le nom du village nous montre dans ce chef ce Boronus, dont l'histoire nous a conservé le nom.

Boronus vivait à une époque où les Francs, sous la conduite de Charles Martel, avaient à soutenir la guerre contre leurs ennemis de l'Est et ceux du Sud. En effet il faisait des donations à des abbayes en 739 et en 748 : c'est qu'il approchait de la vieillesse, qui est l'âge de ces sortes de largesses : or en 732, année de la bataille de Poitiers et les années précédentes, il était dans la force de l'âge. Nul doute que les guerriers dont on retrouve les armes et lui n'aient suivi la fortune de l'illustre maire du palais (mort en 741) dans ses différentes campagnes, et notamment dans celle qui aboutit à la défaite des Maures. C'est ce qui explique cet appareil militaire dont ces morts étaient accompagnés dans la tombe. Ces scramasax, ces couteaux, ces plaques de ceinturons ont donc pour nous un double intérêt, un intérêt archéologique et un intérêt historique, car on peut les rapporter à une date précise.

L'église de Bourogne existait en 1150. Nous appuyant sur ce que dit Fustel de Coulanges (1) de l'existence des églises dans les villas, d'après le témoignage des chartes, nous n'hésitons pas à faire remonter son premier établissement à Boronus : l'importance de la villa et la qualité de son possesseur sont des raisons sérieuses de son existence à cette époque. Bien plus, les églises étant généralement construites dans les dépendances directes de la demeure du maître, nous avons lieu de croire que, comme celle de Bourogne se trouve aujourd'hui sur la hauteur et qu'on n'a pas eu depuis sa fondation de raison de la déplacer, c'est là que s'élevait l'habitation de Boronus. Sa demeure aurait donc occupé le petit plateau où s'élève l'église, plateau bien délimité par la nature et la main de l'homme, et suffisamment étendu pour contenir l'habitation du maître et des personnes de sa suite, les dépendances rurales de la villa, une cour et peut-être un jardin.

Ainsi nous pouvons admettre sans témérité que Bourogne doit à Boronus, avec son nom, son origine ou un agrandissement très important.

(1) *L'alleu à l'époque mérovingienne*, p. 441-442.

A propos de *Morvillars*, nous avons émis l'idée que ce nom pouvait avoir le sens de *village des Maures*. La supposition ne serait pas absurde : *Morvillars* s'élève en face de *Bourogne*, de l'autre côté de la vallée ; l'église est dédiée au même patron, *St Martin*, ce qui dénoterait une certaine dépendance et aussi une postériorité d'origine : dans ces conditions qu'il d'étonnant que des *Maures*, prisonniers de guerre après la déroute de *Poitiers*, aient été amenés par *Boronus* et installés sur un terrain à cultiver au milieu de ses domaines (1) ? Une chapelle aura pu être érigée pour eux et dédiée au même patron que l'église de *Bourogne*. L'exemple de *Normanvillars* dans le voisinage atteste la possibilité d'un tel établissement. Le mot *villars* qui primitivement désignait un domaine rural, et était déterminé par le nom du premier maître, pouvait bien être déjà passé au sens de *hameau* ou *village* de manière à être déterminé par le nom de ses habitants, comme nous le voyons par ce même *Normanvillars*. Une charte de 1223 servirait d'appui à notre supposition ; par cette charte *Girard de Rougemont*, archevêque de *Besançon*, donne au chapitre de *St Etienne* de cette ville les églises de *Bourogne*, de *Morvillars* et de *Granvillars* ; et les termes dans lesquels est conçue cette donation laissent voir qu'il la faisait de ses biens personnels. Ces trois églises voisines, consacrées au même saint, et reconnaissant jusqu'alors un patronage laïque, contrairement aux autres églises des vallées de la *Savoureuse* et de l'*Alle*, dont le patronage appartenait primitivement à l'archevêque lui-même, ces trois églises, dis-je, auraient donc eu une origine commune, et pour auteur un seigneur laïque : ce seigneur, selon toute apparence, serait *Boronus*, le fondateur de *Bourogne*.

Cette explication de l'origine du village et du nom de *Morvillars* nous paraît présenter, sinon une certitude complète, du moins une haute probabilité.

Thiancourt (*Thecort*, 1303 ; *Tyoncourt*, 1360 ; *Thiaucourt*, 1568 ; etc.) est sans aucun doute une orthographe déformée par la prononciation. De même que, au lieu de *Banvillars*, il faut entendre *Bonvillars*, de même *Thioncourt* est la forme véritable de *Thiancourt* : l'origine de ce nom est analogue à celle

(1) D'après l'auteur de la vie de *St Eloi*, il y avait aussi des *Maures* parmi les esclaves transportés d'un lieu à un autre (voir plus loin *Bretagne*).

de *Thionville*, *Theodonis villa*. *Thion* représente donc en abrégé le nom du créateur de la ferme par laquelle a débuté le village.

Mésiré (*Miserey*, 1317 ; *Miserach*, 1347 ; *Mésirey*, 1520 ; etc.) est de la famille de *Mésièrè*, *Masièrè*, *Maiserey*, etc. La forme de *Mésiré*, de même que celle de *Miserey*, est le résultat d'une métathèse pour *Maiseril* qui avait le sens de *petite maison*. *Maiseril* est un diminutif de *maisière*, formé à l'aide du suffixe *il*, qu'on trouve dans *courtil*, *mesnil*. Quant à *maisière*, qui au moyen-âge avait le double sens de *muraille* et de *maison* (1), ce mot peut provenir de deux sources différentes : dans le premier sens, il se rattacherait bien à *maceria*, mur de pierres sèches ; mais dans le second, il dériverait plutôt de *meix*, en bas-latin *mansus*, par l'intermédiaire de *masuier* ou *masier* (*mansuarius*) avec l'adjonction du suffixe *e*, et correspondrait ainsi à la forme latine *mansuaria* (*domus*). *Meix* signifie un lot de terre à cultiver avec l'habitation du colon ; *masuier* ou *masier* désignerait celui qui tient le *meix*, et *masière* ou *maisière*, son habitation avec les dépendances ; ce qui reviendrait à dire que *masière* et *meix* auraient à peu près le même sens. C'est ainsi que postérieurement *borde*, cabane, par l'intermédiaire de *bordier*, a pu donner *bordière* et *bordère*.

Fesche-l'Eglise (*villa quæ Fische dicitur*, 1187 ; *Ze Wiltz*, 1303 ; *Fesche*, 1317 ; *Vesche*, 1394, etc.). C'est le mot latin *Fiscus* qui donne la clef de l'étymologie de ce nom. Il désignait couramment sous les Mérovingiens et les Carolingiens un domaine royal ; Ducange le traduit par *villa regia*, et nous le trouvons deux fois avec ce sens dans les chartes relatives à nos contrées : « *ad fiscum nostrum nomine Columbarium* (Colmar) (1), 823 ; *ad fiscum Sancti Quintini* (près de Lure) 970 ».

Quoique nous n'ayons pas pour Fesche de témoignage aussi

(1) Godefroy : *Dictionnaire*....

(2) Le mot latin *Columbarium* a formé deux souches de noms de lieux habités. Les *u* s dérivent directement du latin et se présentent avec une forme plus ou moins modifiée par la prononciation, comme *Colmar*, *Coulommiers*, *Colmier*, *Coulmier*, etc ; ils sont les plus anciens et datent vraisemblablement de l'époque romaine. Les autres ne procèdent du latin qu'indirectement par l'intermédiaire du français *colombier*, dont ils conservent la forme plus ou moins exacte, mais en retenant le *b* ; les villages qui portent ce dernier nom ne datent que du moyen âge et ont une origine féodale.

authentique, il n'en est pas moins vrai qu'il faut voir dans les deux villages de ce nom, Fesche-l'Église (Haut-Rhin) et Fesche-le-Châtel (Doubs) un domaine que possédaient les rois Francs, après en avoir probablement hérité du *fisc* des empereurs romains. C'était une villa assez étendue, exploitée par divers groupes de serfs ou colons ; de ces groupes il en reste au moins trois aujourd'hui, qui forment des villages séparés : les deux Fesche et Dampierre-es-Bois.

L'origine de **Dampierre** (*domini Petri ecclesia*) s'explique par sa situation. La villa royale était assez étendue pour constituer une paroisse ; elle eût été incomplète sans une église affectée aux besoins religieux des habitants. Comment le maître eût-il consenti à ce que ses hommes dépendissent d'une autorité étrangère, quelle qu'elle fût ? Une église fut donc construite, et le nom de Dampierre, comme les *Actes de Saint-Maimbœuf*, nous atteste qu'elle fut consacrée à Saint-Pierre. C'est au milieu de la villa qu'une place lui fut naturellement assignée ; or Dampierre se trouve encore aujourd'hui entre les deux Fesche et peut passer pour avoir été le centre du domaine. Le village a donc commencé par une église, élevée à une époque indéterminée, mais ancienne (2) et antérieure au IX^e siècle.

Près de Dampierre est marqué sur la carte un petit bois dit *du Châtelot* : ce sont probablement des souvenirs de cette première période du moyen âge qu'il rappelle, comme ayant été la demeure de l'agent royal, *villicus*, chargé de faire valoir ce domaine, ou du bénéficiaire qui en tirait les revenus.

Nous supposons qu'**Allanjoie** faisait aussi partie du domaine. Ce village n'est séparé de Fesche-le-Châtel que par la largeur de la vallée, et il porte un nom qu'on peut faire remonter aux temps mérovingiens. *Allanjoie*, faussement orthographié *Allenjoie*, est dérivé d'*Allaine*, nom de la rivière qui arrose cette vallée ; cette rivière elle-même est formée de la jonction de l'*Alle* et de l'*Aine*, dénominations primitives des deux cours d'eau qui se réunissent, en confondant leurs noms, un peu en amont

(1) Les églises dédiées à Saint Martin et à Saint Pierre comptent parmi les plus anciennes de la Gaule.

d'Allanjoie (1). De là le nom de basse latinité *Allania*, qui n'est peut-être consigné nulle part. C'est du radical de ce nom qu'est formé *Allanjoie*, par l'adjonction soit du suffixe d'origine latine *ensis*, qui a donné en français *ois*, soit du mot germanique *au*, prairie humide. Il est difficile de se prononcer nettement entre ces deux suffixes ; car si le fond de la langue du pays est la langue romane dérivée du latin, le mot *au* a été apporté dans le voisinage par les Germains et, comme nous l'avons vu, a donné naissance, non seulement avec probabilité à *Angeot*, mais encore à *Oye* et au *Vald'oye*, dans la vallée de la Savoureuse. *Allanjoie* se trouve encore écrit dans d'anciens textes (XVII^e siècle) *Allangeau*, comme par réminiscence de cette étymologie ; ainsi formé, ce mot signifierait *prairie de l'Allaine*. Dans les deux cas, il y a possibilité, même probabilité, que l'emplacement d'Allanjoie a été désigné ainsi par rapport au *fiscus*, ou domaine en question : dans le premier cas, *Allaniensis* (terra) signifierait la partie du domaine situé sur les bords ou au-delà de l'Allaine ; dans le second, *Allangeau* désignerait, par opposition à d'autres prairies faisant partie du *fiscus*, celle qui est arrosée par cette rivière. Des deux explications, c'est la dernière cependant qui a notre préférence, comme étant la plus simple et comparativement la mieux fondée.

A Fesche nous avons joint Dampierre et Allanjoie, quoique appartenant au Doubs, parce que les destinées de ces localités nous paraissent avoir été, dans le principe, liées ensemble. †

Beaucourt (*Boocor*, 1147 ; *Boocurt*, 1162 ; *Bocour*, 1317 ; *Bocourt* 1334, etc.) est formé de deux éléments dont le second est connu. Le premier, *Bo* (car *Beau* est une forme altérée et moderne), a été interprété par le docteur Muston et ceux qui l'ont suivi dans le sens de *bois*. Nous ne pensons pas que cette interprétation soit exacte. Le mot *court*, comme *villars*, comme *magny*, est généralement déterminé par un nom d'homme, quand il ne l'est pas par un adjectif ; car une cour n'est pas la cour d'un bois, mais la cour d'un homme. En appliquant cette remarque à *Bocourt*, nous regardons *Bo* comme la forme contractée du

(1) Les géographes modernes ne connaissent plus l'Aine, qui a pris d'autres noms : *rivière de Saint Nicolas*, et *Bourbeuse*, et confondent l'Allaine avec l'Alle.

+ Y. *Mémoires de la Société des antiquaires de France* XXIX. p 70.

nom du fondateur. De même que *Moval* est, selon nous, pour *Magnulfi vallis*, *Romagny* pour *Rodulphi mansionile*, de même *Bocourt* résulterait de *Bodulphi curtis* ; nous voyons que *Boinville* (Meuse) est écrit en 936 *Bodulphi villa*. Peut-être faut-il voir dans *Bo* la réduction, non pas de *Bodulphi*, mais d'un autre nom, comme *Bocco* ou *Boto* : ceux-ci en effet ne sont pas inconnus ; toujours est-il que cette syllabe représente autre chose qu'un bois.

Montbouton (*Munpetun*, 1303 ; de *Montebetone*, 1330 ; *Monbetun*, 1317, etc.) est formé de deux noms, un nom commun et un nom d'homme, comme *Offemont*, *Vauthiermont*, mais avec cette différence que le déterminatif est après le nom déterminé, au lieu de le précéder. C'est le premier nom du Territoire que nous trouvons formé de la sorte. Cette différence tient à une raison qui n'est pas difficile à déterminer.

Le procédé de composition, qui consiste à placer le déterminatif avant le déterminé, appartient à la langue latine, mais aussi, et tout particulièrement, à la langue allemande. Dans la formation des noms composés que nous avons examinés précédemment, c'est l'influence de cette dernière qui s'est fait sentir. En France, ces sortes de composés se rencontrent surtout dans la région du Nord et du Nord-Est, où a prédominé, après les invasions, l'élément germanique, sinon par la supériorité du nombre, du moins par celle de la puissance. A mesure qu'on s'éloigne de ces contrées, on voit ces noms contrebalancés et remplacés par des formes de composition opposées.

Dans notre Territoire, il n'est pas étonnant que les noms composés de lieux habités se soient formés suivant les procédés de la langue allemande. *Montbouton*, lui, est formé par un procédé contraire, qui est celui de la langue française ; ce n'est pas seulement parce que c'est un des villages du Territoire les plus éloignés du domaine de la langue allemande ; c'est aussi qu'il n'a pas une origine si ancienne que les autres, et qu'il ne date que d'une époque où les souvenirs de l'idiome germanique étaient oubliés, et la langue française en pleine possession du pays. Ainsi ce village, quoique portant le même nom d'homme que *Bethoncourt* n'en est pas contemporain ; il lui est bien postérieur.

Montbéliard est formé de même ; c'est que cette ville n'a pas un aussi grand âge, avec son nom actuel, que quelques-uns aiment à le croire.

Les seigneurs de l'époque mérovingienne ne cherchaient pas les hauteurs pour leurs habitations autant qu'on le fit après le règne de Charlemagne (1). Ce n'est en effet que dans la seconde moitié du X^e siècle qu'on rencontre la première mention authentique de Montbéliard, et ce n'est qu'à la fin du siècle précédent qu'on fait allusion à son château à propos de la translation des restes de Saint Maimbœuf. Montbéliard alors était un château de construction assez récente : plus ancien, il aurait porté le nom de *Béliardmont* ou *Billaumont*.

Saint-Dizier (*S^{tus} Desiderius*, vers 672 ; basilica, ubi *Sanctus Desiderius* in corpore quiescit, 728, etc.) doit son nom au tombeau de St Dizier. Ce saint, après sa mort, avait été enseveli près d'un oratoire dédié à St Martin ; mais à la suite de miracles opérés sur sa tombe, une église remplaça cette chapelle et prit son nom. La célébrité de cette église éclipsa toute autre particularité relative au village, et celui-ci s'appela *Saint-Dizier* (2).

Croix (*ad crucem*, vers 672, IX^e siècle, etc.) rappelle aussi une particularité de la mort de St Dizier. « Celui-ci, dit le narrateur au VIII^e siècle, prenant une faible baguette, la disposa en forme de croix et se mit en prières devant elle ; après son martyre, cette baguette prit racine et devint un grand arbre, qui conserva la forme de la croix : cet arbre subsista 80 ans et plus : de là le nom donné à ce lieu ». Et ce nom a subsisté depuis cette époque (VII^e siècle).

Lebetain (*Libeten*, 1150 ; *Ze Liebtal*, 1303 ; *Lebetain*, 1331 ; *Libental*, 1394 ; *Laibetain*, 1426 ; *Liebenthal* en all.), en dépit des formes allemandes, est un nom bien français. Le village ayant toujours été dans la dépendance de la paroisse de Saint-

(1) Il semble qu'on trouve certaines de leurs demeures dans l'Ajoie plutôt à Bourogne, à Allanjoie, et peut-être à Châtenois. Mandeure, d'autre part, était encore par son importance, la capitale du pays.

(2) Sur *Rabiacus*, personnage des *Actes de Saint Dizier*, voir une note à la fin de ce travail.

Dizier, n'a pu prendre naissance avant le VIII^e siècle. A cette époque la langue allemande ne formait plus de noms de lieux dans les parages de Saint-Dizier. D'ailleurs le son de *thal* n'est pas en rapport avec celui de la dernière syllabe des formes françaises, qui sont les formes vivantes. C'est donc dans la langue française qu'il faut rechercher l'origine de *Lebetain*.

La présence de l'article dans le nom, *li* au moyen-âge, *le* dans les temps plus modernes, témoigne que *Betain*, dans le principe, était un nom commun. Mais quel en était le sens ? Et le nom du ruisseau de la Batte, dans le voisinage, peut-il nous instruire par son rapport avec celui de *Le Betain* ? Notons que dans l'ancien département de la Moselle se retrouve ce même nom de ruisseau de la Batte ; dans les deux cas il doit avoir une origine identique avec une même acception primitive. Il est vrai que Lebetain n'est pas exactement sur ce ruisseau, qui sort de terre à quelques centaines de mètres plus bas que le village ; mais ce sont les eaux du ruisseau du Val, ruisseau qui se perd à Lebetain, qui, après un cours souterrain, contribuent pour une bonne part à former le ruisseau de la Batte. Ces données du problème exposées, voyons quelle solution nous pouvons en tirer.

La forme de 1150, *Li Beten* (car il est plus exact d'écrire le nom en deux mots) est pour *Le Betant* ou *Battant*, ou pour *Le Betin*. Dans le premier cas il convient de rapprocher ce mot de *Battant*, nom d'un quartier de Besançon, qui provient de la présence d'un *battant* ou foulon, dans le voisinage, sur le ruisseau de la Mouillère (1). De la sorte nous aurions le sens de *Beten*. Mais un doute reste dans notre esprit, car la forme *Lebetain* de 1331 ne permet guère de regarder la dernière syllabe comme l'équivalent de *ant*. *Beten* serait donc pour *Betin*. Or *Betin* ne peut être qu'un diminutif de *Batte*. La *batte* étant la principale pièce d'un foulon, le peuple, par un procédé qui n'est pas rare, aura désigné le tout du nom de la partie et aura dit, au lieu de *Foulon*, *Batte*, ou mieux, pour exprimer l'importance relative de l'établissement, *Betin*. Ce nom serait de la même famille que *Battoir* qui désignait, dans l'ancien français, un moulin à foulon ou à tan. Cette double interprétation nous amène au même résultat, qui est d'attribuer à *Betain* le sens de *Battant* ou *Foulon*.

(1) Castan : *Besançon et ses environs*.

Quant au nom de *ruisseau de la Batte* ou *la Batte* tout court, il nous rappelle aussi l'existence de cette batte ou foulon, soit que les eaux, il y a une dizaine de siècles, coulissent constamment, depuis le Val de Saint-Dizier, à ciel découvert, soit qu'elles eussent pris ce nom de ce qu'elles descendaient de la vallée qui, de Delle, conduisait à *La Batte* ou *Le Betin*. La première supposition est la plus probable : car on voit encore des traces de son cours sinueux dans la prairie, au-dessous du village. On a dû dire dans le principe *le ruisseau de la Batte* comme on dit *le ruisseau du moulin*.

Delle (*Datira*... in *Dadarinse* sine ipso, 728 (1) ; *Dadila*, id est *Dadenried*, 903 ; *Daile*, 1226 ; *Diele*, 1232, etc. ; en allemand *Dattenried*) est affecté de deux formes depuis le VIII^e siècle, une forme latine et une forme allemande : mais aucune d'elles ne nous révèle le secret de sa signification. La forme primitive, dont l'autre n'est que la traduction, est à coup sûr la forme latine *Datira* ou *Dadila* ; c'est en effet la forme vivante, qui était dans la bouche de la population, et qui, par une transformation régulière, a donné *Delle*. L'autre, *Dattenried*, est une forme morte, figée dans son immobilité depuis le VIII^e siècle. Elle a été donnée à *Datira* par les moines de l'abbaye de Murbach, dont la localité dépendait, conformément à la pratique des scribes allemands qui rendaient les noms des mots latins ou français d'une manière telle quelle, ou en créant une forme qui emportait un sens souvent différent du véritable. On a prétendu voir dans *Dattenried* le sens de *ville de joncs*, peut-être par allusion à *Joncherey*, qui ne formait pas un groupe indépendant : mais c'est à tort ; car si *ried* signifie *jonc*, *Datten* n'est pas identique à *Stadt*, ville. En second lieu le mot serait formé contrairement aux règles de composition des mots dans la langue allemande, où le déterminatif précède toujours le déterminé. *Ville de joncs* se dirait en allemand *Riedenstadt*, ce qui n'est pas du tout *Dattenried*. Mais

(1) L'authenticité de cette charte de 728 a été attaquée victorieusement (voir : *Le Duché mérovingien d'Alsace*, dans les *Annales de l'Est*, 1890, p. 461) ; elle aurait été fabriquée à Murbach vers le XI^e siècle ; mais les détails qu'elle donne sur le domaine de Delle, acheté par Eberhard à Aming et à d'autres, nous font voir qu'elle n'a pas été inventée de toutes pièces. Toutefois ce qui résulterait pour nous de son caractère apocryphe, c'est que la forme *Dadila* serait probablement la plus ancienne et la plus exacte.

la forme latine, pas plus que la forme allemande, ne nous éclaire sur le sens de *Delle* et l'origine de la localité.

Ce qui est vraisemblable, c'est que Delle existait à l'époque de la domination romaine, ce lieu se trouvant sur le parcours de la grande voie de Besançon au Rhin. Situé à distance à peu près égale entre Mandeure et Larga, il devait sans doute à cette circonstance une importance particulière et peut-être l'avantage d'être un relai de poste, quoiqu'il ne soit cité dans aucun document ancien. En tout cas, on ne peut nier que son nom, *Datira* ou *Dadila* ne soit, vu sa forme, celui que cet établissement portait dès son origine. Car c'est un des rares noms, et peut-être le seul du Territoire de Belfort que sa physionomie puisse faire remonter à l'époque gallo-romaine. Ainsi, malgré les invasions, *Dadila*, à cause de sa position, sera, selon toute apparence, resté debout ou aura pu se relever de ses ruines en conservant son même fond de population et son nom. Cette origine ancienne du nom s'oppose à ce que nous admettions, avec M. Coste (1), que Delle soit le *Gramatum* de l'Itinéraire d'Antonin.

Le nom de *Delle*, malgré sa forme latine, *Datira* ou *Dadila*, ne s'explique même pas par la langue des Romains : on ne saurait rattacher son radical à une forme connue : et c'est sans doute jusque dans la langue celtique qu'il faudrait en chercher l'explication. Mais comme nos connaissances ne nous permettent pas d'aller jusque là, nous n'en dirons pas davantage sur les temps antérieurs au VIII^e siècle.

Quant à la légende (2), d'après laquelle ce nom aurait été emprunté à celui de St Desle, en reconnaissance de la protection dont ce saint aurait couvert les habitants lors d'une peste au IX^e siècle, elle ne repose que sur une coïncidence fortuite de mots et doit être rejetée : car *Delle*, ou mieux *Daile*, dérive régulièrement de *Dadila*, nom antérieur à cette époque. Ce qui n'empêche pas que par suite de la ressemblance de son entre *Delle* et St *Desle*, on n'ait cru à un rapport plus intime et accordé à ce saint une vénération toute particulière. Ce serait un phénomène analogue à celui que nous avons signalé pour *Angeot*.

(1) *Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace*, 1865, 2^e série, 3^e vol., 2^e partie ; *Mémoires*, p. 167.

(2) Voir L. Viellard, ouv. cité. p. 79, et *Bulletin de la Société Belfortaine d'Émulation*, 1875 : *Delle*.

Florimont (præposituræ *Florimundanæ*, 1238 ; *Blumenberg*, 1258 ; *Florimontis*, 1262, etc.) a assurément le sens de *Montfleuri* ou *Mont des fleurs*. Mais l'esprit demande autre chose que cette sèche énonciation. Nous dirons d'abord que ce qui explique l'épithète de *fleuri* donné à la montagne, à l'extrémité de laquelle s'élevait le château, c'est sans doute ce fait qu'elle n'était pas entièrement boisée et qu'une bonne partie en était occupée par des prairies se couvrant au printemps de fleurs. Ensuite ce nom, qui, outre le parfum des fleurs, exhale encore comme un parfum de poésie, date d'une époque où un certain raffinement de langage avait pénétré dans l'intérieur des châteaux, c'est-à-dire du temps de la chevalerie et des Croisades. D'ailleurs les documents que nous avons sur Florimont ne font pas remonter au-delà l'origine du château et du village. Nous pourrions même, d'après les quelques aperçus que nous avons des événements du premier quart du XIII^e siècle, assigner cette date à la construction de la forteresse ; il n'est pas téméraire de penser que le comte de Ferrette, étant alors en querelle avec celui de Montbéliard (1), qui lui avait enlevé l'avouerie de Delle, ait élevé ce château pour arrêter les empiètements de son adversaire et le tenir en échec, ainsi que pour assurer une protection efficace à ses serfs du voisinage. Florimont serait ainsi contemporain de Belfort ; les deux châteaux auraient été élevés en même temps et dans des conditions analogues, mais avec un avenir de destinées bien différentes.

Son nom ne lui vient pas du peuple ; il lui a été donné par son constructeur, le comte de Ferrette, sous la forme allemande de *Blumenberg*. Le nom français *Florimont* n'en est que la traduction littérale. Le peuple, de lui-même, ne l'aurait pas formé ainsi ; il aurait dit *Montfleuri*, en composant le mot d'après le procédé analytique de la langue française, qu'il parlait. Quant au village, ce n'est pas qu'il ait été créé tout d'un coup : le château, une fois élevé, attira sous ses murs les habitants des *chésaux* (2) du voisinage, et, depuis lors, la paroisse de Saint-André de l'Essert ne fit que décliner jusqu'à ce qu'enfin elle disparut, une ferme seule en conservant aujourd'hui le nom.

(1) Voir la charte de conciliation, 1225.

(2) Nom d'un lieu-dit, à Florimont.

Courtelevant (*Courtelevant*, 1262 ; *Herbestorf*, 1303 ; etc.) a une origine qui se confond avec celle de Florimont. Après la construction de la forteresse, les anciens groupements d'habitations furent abandonnés et il s'en forma deux nouveaux, l'un au pied même du château, l'autre à un quart de lieue au levant : ce dernier était composé surtout de gens occupés à cultiver la terre : de là le nom de *Courtelevant* pour *Court-au-levant*, village au levant de Florimont. Dans le principe les finages des deux localités étaient plus ou moins distincts : c'est plus tard qu'ils furent délimités (1). Le nom de *Courtelevant*, à l'encontre de *Florimont*, est une création du peuple, qui parlait français, et qui l'a formé suivant les procédés de composition de la langue française. La forme allemande *Hebestorf*, et par altération *Herbestorf*, n'en est que la traduction.

Courcelles (*Curtina*, 1105 ; *Corcelles*, 1170 ; etc.) dépendait de la seigneurie de Florimont ; mais ce village paraît être plus ancien. En tout cas, son nom est dérivé de *Curticella*, diminutif de *curtis*, cour, avec le sens primitif de *petite exploitation*.

Froidfontaine (*Frigidus fons*, 1105, etc. ; en allemand *Kaltenbrunn*) s'est élevé auprès d'une fontaine dont les eaux étaient plus froides que ne le sont celles d'une source ordinaire. La dénomination la plus ancienne qu'on connaisse de ce village est d'origine allemande : car dans les *Actes de St Maimbœuf* (IX^e siècle) il porte le nom de *Calabrunna*, *Calebrunia*, forme latine de l'allemand *Kaltenbrunn*. Ces *Actes*, ainsi que les *Offices* de l'église de Besançon pour la fête de ce saint, ont été pourtant rédigés à une époque postérieure et dans un pays où le nom français de Froidfontaine était d'un usage courant. Si le nom allemand *Calabrunna* a été maintenu, c'est sans doute qu'on le trouvait dans le récit primitif de la mort de St Maimbœuf, où il avait été recueilli de la bouche de gens interrogés dans une enquête ; ou plutôt Froidfontaine, où eut lieu le meurtre, faisant partie du diocèse de Bâle, et l'enquête ayant été faite apparemment par l'autorité diocésaine, dont la langue usuelle était l'allemand, c'est la forme allemande qui y a été consignée.

(1) Stouff : *Les origines de l'annexion de la Haute Alsace à la Bourgogne*.

Mais il n'y a pas apparence que la population indigène, qui a, dans le voisinage, dès le X^e ou XI^e siècle, dénommé des établissements ruraux de noms essentiellement français, comme *Recouvrance*, *Brebotte* (*Bourbot*), *Eschènes*, etc., ait jamais appelé Froidefontaine d'un nom germanique.

Bretagne (*Bretaine*, 1365 ; *Bretaigne*, XV^e siècle ; *Bretta*, 1576, etc.), comme

Bretten (*Bratt*, 1331), en territoire annexé, rappelle par son nom une origine bretonne. Mais à quelle époque attribuer cet établissement de Bretons dans un pays si éloigné du leur ? Deux passages des *Vies de St Germain* et de *St Eloi*, rapportés par Fustel de Coulanges (2), peuvent fournir des renseignements utiles à la question. Il y est dit que les deux saints dont on retrace la vie achetaient aux marchands des esclaves pour les rendre à la liberté, et que parmi ces esclaves, de nationalités différentes, les *Bretons* ne manquaient pas, ni surtout les *Saxons*. L'esclave au VI^e siècle, était encore un objet de commerce, et comme tel, transporté en tous les points d'un pays au gré de l'acheteur. Si nous supposons que dans ces conditions des Bretons ont été établis à cette époque dans notre pays, encore en grande partie à l'état de bois et de marais, pour le mettre en culture, nous ne serons sans doute pas loin de la vérité. Il nous semble que c'est l'hypothèse qui explique le mieux la présence de ces étrangers dans nos parages. Ils auront formé de petites communautés que leur maître et les voisins auront désignées par le nom de leur pays d'origine (*Bretagne*) ou de leur nationalité (*Bretten*, les *Bretons*). *Friessen* (les *Frison*s), sur la *Largue*, *Saxones* (les *Saxons*), cité par Schœpflin, et beaucoup de noms analogues en France, s'expliqueraient de même.

GROSNE (paroisse de)

Grosne était autrefois le chef-lieu d'une paroisse qui comprenait plusieurs villages, *Recouvrance*, *Brebotte*, *Eschènes*, *Boron*, *Vellescot*, *Normanvillars* ; il convient d'étudier tous ces noms ensemble.

(2) *L'Alleeu*, p. 279, 280.

Grosne (ecclesiam de *Grone*, 1105; Huto de *Grune* (sacerdos), 1170; *Gronne*, 1251; *Gruña*, 1303; *Guronne*, 1333, etc.; *Grün* en allemand), bâti dans une vallée, en un endroit marécageux, est ainsi appelé d'un ancien nom que donne Ducange sous la forme latine *Grunna*, avec le sens de *lieu marécageux* ou de *tourbière*. Le village aurait donc reçu son nom de son emplacement. Quelques remarques sur l'origine du mot nous donneront un aperçu de l'origine du village. Ducange semble attribuer à ce mot une origine allemande, en le donnant, à tort ou à raison, comme le radical du nom de quelques villes d'Allemagne, par exemple Groningue; mais les exemples qu'il produit de son emploi sont empruntés à des chartes anglo-saxonnes. C'est donc dans la Bretagne que ce mot a fleuri, s'il n'y a pas pris naissance, et de là qu'il a dû être introduit dans notre région. Ce que nous avons dit de l'origine de Bretagne explique comment cette introduction a pu se faire. Le mot aura été apporté par les Bretons installés à *Bretagne* et appliqué d'abord à la vallée voisine (2 kilom.), puis au village qui s'y éleva, que les premières habitations y aient été établies par ces mêmes Bretons, ou par d'autres. De la sorte Grosne serait un peu moins ancien que Bretagne et aurait peut-être reçu pour premiers habitants des gens de même origine (1). L's que renferme la forme officielle de ce nom est une lettre parasite qui s'y est introduite assez tard, peut-être par suite d'un rapprochement avec le mot *gros*.

Si *Grone* est un mot venu de l'étranger, les villages suivants portent des dénominations bien françaises.

Recouvrance (*Recouvrantia*, 1105; *Recourance*, 1390; etc.) même sous la forme latine, *Recouvrantia*, est un mot dont la physionomie est française, mais dont le sens est sujet à controverse. Toutefois ce qu'on peut admettre comme étant le plus vraisemblable, c'est qu'il dérive de *recouvrer*, et qu'il désigne le lieu où habitait le receveur (*recouvreur*, *recuperatorem*) des tailles et autres redevances perçues au nom du maître sur les habitants de la seigneurie de Grosne. Ce qui confirmerait cette

(1) *Gron* (Cher) a une autre origine, une origine celtique, *Gromagus*, ou *Gro-âunum*, le village ayant été manifestement dans le principe un oppidum des Bituriges.

interprétation c'est que dans la charte de 1105, il est cité immédiatement après le chef-lieu de la paroisse : le lieu occupait donc le premier rang après Grosne. Qui connaîtrait bien Recouvrance trouverait peut-être un rapport entre le lieu nommé *la Moute* (la Motte) et l'habitation du *recouvreur*.

Eschènes (*de Quercubus*, 1105) et **Autrage**. *Eschènes* a une signification évidente et n'a pas besoin d'explication, à condition qu'on ne fasse pas intervenir les chênes druidiques. Les premières maisons se sont élevées auprès de chênes susceptibles d'attirer l'attention.

Autrage (*Attraige*, 1345), nom d'un hameau de cette commune, est formé, comme *Eschènes*, de deux mots : *Au trage*. *Trage* est un ancien mot conservé dans le langage populaire avec le sens de *passage*. C'est sans doute un passage ou un gué de la Bourbeuse qui occasionna la construction des premières habitations de ce hameau, qui paraît peu ancien.

Brebotte (*Bourbot*, 1105 ; *Breboudes*, 1195 ; *Berbotte*, 1593 ; etc.) est une forme altérée pour *Bourbot* ou *Bourbotte*, diminutif de *bourbe*, qui en donne le sens. Ce nom provient de l'état de propreté relative où étaient laissés les abords des premières maisons sur le bord du ruisseau.

Boron (*Boron*, 1105, 1365 ; *Baron*, 1576 ; etc.). Ce village, si on le rapproche des autres de la paroisse, ne semble pas assez ancien pour tirer son nom de *Boronus* ; en outre, s'il devait à ce seigneur sa dénomination, il nous apparaîtrait avec une terminaison qui s'ajouterait au radical. Il n'est pas nécessaire de remonter non plus au germanique *Bur*, cabane ; car l'allemand était inconnu du peuple lors de la naissance probable du village. Nous n'y voyons qu'un nom composé français : *Bois rond*. Assurément le bois, affectant cette forme, auprès duquel se seraient élevées les premières maisons n'est plus là pour attester la justesse de notre conjecture ; mais, comme les noms qui précèdent, *Boron* ne peut être qu'un mot français, et la langue française ne fournit guère d'autre interprétation plausible que celle que nous donnons. D'ailleurs une ferme non loin de Fresne St-Mammès (Haute-Saône) porte le même nom,

mais sous une forme plus moderne, *Le bois rond*. Si nous considérons d'autre part la prononciation de ce nom dans la bouche des gens du pays, elle nous donne raison : car la première syllabe se prononce *Bou*, comme le mot *bois* (1). Enfin *Boron* pour *Boisrond* est formé comme *Moron* pour *Montrond*, lieu-dit du territoire de Courcelles.

Quant au village de *Burron*, cité deux fois dans les *Monuments historiques de l'ancien évêché de Bâle*, en 1195 et 1250, et qu'on a cru pouvoir identifier avec *Boron*, il doit en être distingué ; car dans une de ces citations, il est question de l'église de *Burron*, appartenant au chapitre de Bâle : or *Boron* n'avait pas d'église ; l'identification est donc inadmissible.

Vellescot (*Vellecort*, 1105 ; *Vellescont*, 1252 ; *Vellescotz*, 1618 ; *Hanendorf*, en allemand) a reçu plusieurs interprétations. Liblin décompose ce mot comme la première forme semble l'autoriser à le faire, en *Velle court* ; mais *velle* et *court* ayant le même sens, on ne voit guère ce qu'ils signifieraient réunis. M^r le D^r Meynier le traduit par *Villa Scotorum*, village de Scots ou Ecossais ; ce sens ne saurait être pris en considération que s'il ne donnait pas lieu à certaines objections. *Vellescot*, il est vrai, pourrait bien devoir son nom à des Scots, comme *Bretagne*, qui est à proximité, doit le sien à des Bretons ; mais sous les Mérovingiens, le mot aurait été formé autrement et on aurait dit *Escovillars* ; plus tard, quand le mot aurait pu être composé comme il paraît l'être, *velle Escots*, on ne s'expliquerait pas une colonie d'Ecossais dans nos régions aussi bien qu'une de Normands. Mais il se présente à l'esprit un sens plus probable.

Les scribes allemands, en traduisant ce nom par *Hanendorf* (*velle-ès-coqs*), nous semblent cette fois-ci se trouver d'accord avec la vérité. Pour *Vellescot*, comme pour les noms des villages précédents, il n'est pas nécessaire de chercher une étymologie autre part que dans la langue française. Or, ainsi décomposé en *velle-ès-coqs*, le nom offre un sens qui n'a rien d'invraisemblable. On voit par les citations reproduites en notes dans l'*Al-leu aux temps des Mérovingiens*, p. 277, que les manants étaient souvent taxés à fournir des œufs et des poulets à leurs

(1) Glossaire de Châtenois : *Boue*,

maitres (1) ; c'est probablement à cette redevance qu'étaient plus particulièrement astreints les premiers habitants de la métairie d'où est sorti le village

Il y a dans le Doubs un village qui porte un nom analogue, *Ecot*, dont il est fait mention en 1040 sous la forme de *Scottis*, comme si le nom provenait de *Scots*. Mais un petit fait, rapporté par l'abbé Richard (2), est de nature à infirmer cette étymologie. A la fin du XV^e siècle, un habitant d'*Ecot* devait fournir à son seigneur, le lendemain de Pâques, un coq assez fort pour sauter d'un bond du fond d'un panier sur le bord. Il y a évidemment un rapport entre ce genre de redevance et le nom du village ; et l'on peut dire que, vu la persistance des coutumes au moyen-âge, cette redevance devait avoir une origine fort lointaine. Mais est-ce un tribut imposé facétieusement à cause du nom du village, ou bien le village tire-t-il son nom des coqs, qu'on savait y élever dans une saison aussi précoce ? Nous croyons que c'est dans la seconde supposition qu'est la vérité. Si donc telle est l'origine d'*Ecot*, il n'y a pas de raison pour en refuser une pareille à *Vellescot*. Nous dirons plus ; quand même *Ecot* proviendrait de *Scotti*, nous n'en maintiendrions pas moins notre interprétation de *Vellescot* par *velle-ès-coqs*, par cette considération surtout que, vu l'époque probable de l'origine du village, c'est la langue française qui a dû lui fournir son nom, comme aux autres de la même paroisse, en puisant dans son propre fonds.

De l'étude qui précède il résulte que les villages de la paroisse de Grosne n'étaient pas très anciens, quand la charte de fondation du prieuré de Froidefontaine en fit mention en 1105. Le dernier qui reste à examiner, nous donnera la date approximative de leur origine à tous.

Normanvillars (*Normanno villario*, 1105 ; colonge de *Normanwiller* XV^e siècle), aujourd'hui disparu, a un nom dont l'étymologie n'est pas douteuse. Le mot Norman indique assez que le hameau ne remontait guère au delà du X^e siècle. Les Normands, qui défrichèrent ce pays boisé et marécageux, étaient plutôt des prisonniers de guerre amenés là et obligés de travail-

(1) Pullos et ova quos mansuarii reddunt, etc.

(2) *Recherches sur la seigneurie de Neufchâtel*, par l'Abbé Richard, p. 16.

ler pour un maître que des métayers volontaires ; on ne comprendrait pas facilement que des pirates fussent venus spontanément si loin de la mer mettre des marais en culture. *Villars* désignait, à cette époque, moins la propriété rurale d'un maître qu'un hameau, déterminé par le nom de ses habitants.

La fin du IX^e siècle est donc l'extrême limite qu'on puisse assigner à l'ancienneté de ces villages ; d'autant plus que c'est seulement alors que la langue française commençait à se former.

Rechotte (*Richefontaine*, 1345 : *Rechiotte*, 1347) n'est autre qu'un diminutif de *Roche*. La première forme *Richefontaine* ne peut être admise à la lettre : ou bien c'est une mauvaise lecture du document où elle est contenue, ou bien c'est une distraction du scribe qui a voulu reproduire la prononciation au détriment du sens du mot. Ce qu'il faut comprendre, c'est indubitablement *Rochefontaine*, mot formé comme *Pierrefontaine*, mais moins ancien. La forme postérieure, *Rechiotte*, aujourd'hui *Rechotte*, l'indique suffisamment. Ainsi c'est près d'une fontaine sortant d'une roche que le village a pris naissance.

Rechésy (*Raschesi*, 1291 ; *Reschesye*, 1299 ; *Rosschelis*, 1299 ; *Ræschelis*, 1347, 1394 ; *Ræsselin*, 1331 ; *Rechesy*, 1584 ; *Roschlach* ou *Roschli* en allemand) peut être rapproché de *Rechotte*. De toutes les formes plus ou moins étranges pour nous, sous lesquelles se présente ce nom, c'est encore la forme moderne et française qui est la plus rationnelle et peut le mieux s'expliquer. Dans le nom de *Rechésy*, il est permis de voir deux éléments : d'abord le mot *Roche* ou mieux l'ancien mot *Rochois* ou *Rochès* qui a le même sens, puis le suffixe diminutif *il*.

Ainsi *Rechésy* pour *Rochesil* présente à la pensée la même idée que *Rechotte* ; mais le mot est plus ancien, et, par l'adoption du suffixe *il*, il paraît avoir subi l'influence du parler alsacien, qui a un diminutif analogue *li* pour *lein* ; c'est d'ailleurs ce suffixe qui est reproduit plus ou moins exactement dans les formes allemandes terminées en *lis*, *lin*, *li*. La présence du suffixe *il* dans le nom de *Rechésy* assure à la naissance du village une date assez reculée : car depuis longtemps la langue française ne forme plus de diminutif en *il* ; mais cette date est difficile à préciser.

Suarce (*Suerza*, 823 ; *Soerce*, *Schwertz*, 1105 ; *Suercha*, 1105 ; *Suertzen*, 1144 ; *Suarce*, 1170 ; *Soarce*, 1188 ; *Suarca*, 1264 ; *Schwertz*, 1458, et en allemand) proviendrait, selon les recherches étymologiques publiées dans l'*Annuaire de Belfort*, 1900-1902, de l'ancien allemand *Schwartz ach*, noire eau. Quoique nous ne connaissions pas *Suarce*, nous avons des raisons de croire cette interprétation fondée. Une rivière voisine est appelée *Lutter*, la *Claire*, apparemment à cause de la limpidité de ses eaux ; par opposition, si la rivière qui arrose le village de *Suarce* offrait un aspect tant soit peu différent, si elle coulait à l'ombre ou sur un lit bourbeux, cela aura été une raison suffisante pour qu'elle ait reçu du peuple le nom de *Schwartz*, la *noire*. C'est d'ailleurs le nom qui est reproduit le plus régulièrement en latin par *Suarca* et dans le dialecte alsacien par *Schwertz*. Ainsi s'explique le nom de *Suarce*, sans qu'il soit nécessaire de suppléer le mot *ach*. Appliqué d'abord à la rivière, qui le portait encore dans un titre allemand en 1458 (*das wasser grenannt die Schwertz*), ce nom aura passé au village construit sur ses bords ; ainsi *Luttern*, en français *Lutran*, a pris le nom de la *Lutter*, et *Dolleren*, celui de la *Doller*, la furieuse. Si la rivière ne porte plus ce nom, mais celui de la *Suarcine* en français, c'est que, quand le village l'eût pris, elle a dû modifier le sien, et elle l'a fait en le dérivant de celui du village, de même que la *Vendeline* est ainsi appelée du nom du village de *Wendelincourt* (Suisse).

Le village de *Suarce*, déjà signalé au IX^e siècle, est un des plus anciens du Territoire : il a reçu son nom d'une population où dominait, du moins par l'influence, l'élément germanique. Il est d'ailleurs situé sur les confins du domaine des deux langues, la langue allemande et la langue française.

Montreux (ad *Musterol*, vers 1090 ; *Munsterol*, 1170 ; *Mostyrol*, 1188, etc.) est un nom synonyme de tous les *Montureux*, *Montreuil*, *Ménètreux* de France ; il vient du latin *monasteriolum*, petit monastère ou dépendance d'un monastère, dérivé diminutif de *monasterium*. Mais quelle était la nature et l'âge de ce petit monastère ? L'histoire est muette à ce sujet, et rien n'autorise à penser que *Montreux* ait jamais dépendu d'une abbaye. Ce que nous savons, c'est que *Montreux* formait une seigneurie comprenant, outre les trois *Montreux*, *Montreux-vieux*, *Mon-*

treux-jeune, et Montreux-château, ce dernier resté seul à la France, les villages de Lutran, Romagny, Magny, Valdieu, Chavannes-les-Grands, Chavannes-sur-l'étang, Fontaine, Cunelière, Fousse-magne, Frais et Bretagne, et que les églises existant dans ces villages étaient presque toutes filiales de celle de Montreux-jeune, de sorte que le domaine féodal correspondait à une circonscription religieuse primitive. Par induction, nous sommes amené à considérer la seigneurie de Montreux comme formant d'abord un grand domaine, auquel la construction d'une église aurait constitué un centre. Mais cette église était-elle desservie par des clercs réguliers (*monasterium*), ou était-elle une simple église élevée par le maître pour les besoins religieux de ses vassaux ? Nous ne saurions nous prononcer. En tout cas, si c'est une maison de clercs réguliers qui a donné à Montreux son nom, et ce nom assure à cette hypothèse un très haut degré de probabilité, elle n'a pas laissé, que nous sachions, de traces de son existence.

Montreux-Jeune, malgré le qualificatif, est vieux de plusieurs siècles ; il formait une paroisse importante dès une assez haute antiquité ; car c'est à son église que se rattachaient par filiation celles des villages de la seigneurie, et parmi celles-ci, celle de Fontaine, connue dès la fin du XI^e siècle par cette citation, *Henricus, presbyter de Fontanis*, vers 1098. Toutefois ce n'est qu'à Montreux-vieux qu'on peut placer vraisemblablement le siège de la paroisse primitive, qui, selon toute apparence, devait remonter aux premiers temps du moyen-âge. Plus tard, sans doute à la suite d'une catastrophe, d'un fléau, comme le passage des Hongrois, qui aura ruiné le *moustier*, la suprématie ecclésiastique aura passé à Montreux-jeune.

Quant à Montreux-château, il paraît être le cadet des trois Montreux, ne devant probablement sa naissance qu'à la construction de son château féodal.

Parmi les villages dépendant de la seigneurie de Montreux, quatre ont été annexés avec l'Alsace : **Lutran** (*Lutram* 1105), situé sur la *Lutter* (la Claire), qui a lui valu son nom ; **Romagny**, sans doute pour *Rudolphmagny*, comme son homonyme près de Rougemont : Le **Magny** (*Magne*, 1105), nom commun devenu nom propre ; enfin le **Val dieu**, nom donné à un monastère fondé par Agnès de Commercy, dame de Montreux, vers l'an 1250.

Fontaine (Henricus presbyter de *Fontanis*, vers 1098, etc.) est un nom qui se comprend de lui-même. Le village s'est détaché de bonne heure, à cause de l'éloignement, de la paroisse de Montreux-jeune, comme on le voit par l'existence d'un *prêtre de Fontaine*, vers 1098 ; son église est sans doute une de celles qu'on s'empressa d'élever après l'an mille.

Chavannes-les-Grands (Chavannes-la-Grant, les Grands, 1390, etc.),

Chavannattes (*Klein Schaffnat*, 1458.),

Chavannes-sur-l'étang (ce dernier village dans l'Alsace annexée) sont trois noms de même famille, ou plutôt c'est un mot unique avec des déterminations différentes ; dans un seul le déterminatif fait corps avec le mot : *Chavannattes*, petites chavannes. *Chavanne* n'est qu'une autre forme, plus ancienne et plus française, de *cabane*, dérivée du latin *capanna*, mot populaire qui avait le sens de *hutte*. Précédé de *es*, il a formé les noms de tous les villages appelés *Eschevannes*, *Eschavannes*. Dans notre Territoire, il n'est pas précédé de cet article contracté, ce qui pourrait assigner à nos villages une antiquité plus haute, si l'absence de l'article ne doit pas être attribué à une autre cause, le voisinage de l'allemand.

De *Chavannattes* on peut rapprocher **Gevenatten** (*Kevonet*, 1421), nom d'un village de la Haute-Alsace.

Cunelière (*Cournoillière*, XV^e siècle ; *Queneglière*, 1468 ; von *Kuniglieren*, 1509 ; en allemand *Lœffeldorf*) s'explique, si on s'en rapporte à la forme actuelle, comme procédant du mot latin *Cunicularia* (terra), de *cuniculus*, lapin, et désigne un lieu peuplé de lapins. L'ancien français appelait cet animal *Connil*, d'où est venu le mot *la Connillière*, la garrigue (1). Ducange donne aussi *Cunicularium* avec le sens de *garenne*. Ainsi *Cunelière*, avant d'être un nom de village, aura été un simple lieu-dit, rappelant la présence de lapins, comme *Verpillière* ou *Vourpillière* rappelle la présence de renards (du latin *Vulpecula*, renard). Mais

(1) Godefroy : *Dictionnaire*... *Connil*.

la première forme *Cournoillière* pourrait bien dénoter pour ce nom une étymologie différente ; car elle paraît procéder de *Cornouiller*. La dérivation serait régulière ; mais l'essence du *cornouiller* étant étrangère à ce pays, il est plus rationnel de considérer *Cunelière* comme synonyme de *lapinière*, soit que les premiers habitants s'attachassent particulièrement à l'élève de cet animal, soit que le lapin sauvage pullulât en cet endroit. Les journaux ne disaient-ils pas l'année dernière que la Haute-Alsace était infestée de lapins ?

Foussemagne (*Foucemengnez*, 1437, 1452 ; *Foussemaigne*, 1441, 1560, 1668 ; *Fuszmengin*, 1533 ; *Fuchsmeng*, 1576 ; *Foussemaigny*, 1672 : etc.) a dans ses formes anciennes et modernes une orthographe si peu sûre qu'on peut hésiter à première vue à ranger ce nom parmi les composés de *Magny* ; le témoignage de M. Cocheris encouragerait dans cette hésitation, car il adopte la forme de 1576 *Fuchsmeng* comme la véritable, en attribuant au nom de ce village le sens de *lieu peuplé de renards* (1). Cependant cette interprétation ne paraît pas la mieux fondée. Si l'on compare les anciennes formes de *Foussemagne* avec les formes contemporaines de *Giromagny* et de *Sermamagny* par exemple, leur analogie permet de conclure à une identité de formation. La présence de l'*i* ou *y* dans la dernière syllabe est un témoignage que cette lettre autrefois se prononçait à la fin du mot. Si le son s'en est assourdi et si l'accent tonique s'est déplacé en se reportant sur la syllabe précédente, on le doit à l'influence de la langue allemande, qui en prononçant les mots ne les accentue pas sur les mêmes syllabes que le français.

Le premier élément du nom de *Foussemagne* doit représenter sans doute aussi un nom d'homme ; mais ce nom a été altéré depuis longtemps et le sens s'en est perdu, au point qu'on lui a substitué le mot *Fuchs*, qui signifie *renard*, à moins que ce dernier nom n'ait été pris dès le principe comme nom propre. Cependant tel n'est pas notre sentiment ; et nous rapprocherons avec plus de vraisemblance de *Foussemagne* le mot *Volgelsheim*, nom d'un village de la Haute-Alsace, qui était écrit *Folcoldesheim* en 739 et *Folcolfesheim* en 742. C'est donc le mot

(1) Cocheris : *De l'origine et de la formation des noms de lieux*, p. 47.

Folcoald (Foucaud) qui serait représenté en abrégé dans la première partie du nom de *Fousseماغne*.

Frais (*Fray*, 1445 ; *Fress*, 1458 ; *Fray... Fraye*, 1725-1726 ; *Lefray*, 1765) est un mot qui nous paraît avoir une étymologie allemande : ce n'est à nos yeux que l'adjectif *frei*, libre, franc ; ce mot a aussi le sens de *public*, et ce sens nous conduit à la vraie signification du nom du village. C'aurait été d'abord un terrain public, exempt de redevance, quelque chose comme *le communal* en français ; des maisons s'y seraient installées et auraient été ainsi désignées d'après leur emplacement. Cette interprétation nous paraît d'autant plus juste que rien ne témoigne en faveur de l'antiquité de ce petit village.

Petit-Croix (capellam de *Pilicors*, 1105 ; *Petit Creux*, 1295 ; *petit cropt*, *petit Grypt*, 1390 ; *Piticorp*, 1492 ; *Petit crocq*, 1613, etc.) ne doit certainement pas son nom à une *Croix*. Si on se reporte aux formes de ce mot depuis le XIII^e siècle, on peut voir que c'est le sens de *Petit Creux* qui est adopté constamment par les scribes, quelle que soit celle sous laquelle ils l'expriment ; car toutes ces variantes *Cropt*, *Grypt*, *Crocq* sont des altérations de *Creux*, en latin *Crypta*. La forme de 1105, *Pilicors*, suggérerait, il est vrai, une autre idée ; mais cette forme étant en désaccord avec les suivantes, il est à présumer que l'*l* est une faute de lecture ou d'écriture pour un *t*, et que le second élément *cors* représente une idée fausse que le scribe, probablement étranger au pays, s'est faite de cette partie du mot, en confondant *cro* avec *cor*, *creux* avec *cour* : ce scribe a encore commis la même faute en écrivant, au lieu de *Vellescot*, *Vellecort* (1). C'est donc

(1) Voici un exemple entre autres qui atteste que les leçons des scribes ne sont pas au dessus de la critique. Dans les chartes de l'abbaye de Lucelle, un village est appelé *Fonte Arnulphi* en 1147, *Arnold fontaine* en 1156, 1178, 1180, 1187, *Enofonteyne*, en 1194, *Arnoltes Brunnen* en 1224. Devant ce concours de formes de valeur identique, il n'y a personne qui ne fût convaincu que ce village a été fondé par un nommé *Arnolphe* près d'une fontaine. Or ce village s'appelle *Noirefontaine*, et c'est cette forme qui est la véritable. Le village doit bien son nom à une fontaine d'eau noire : cette fontaine a été captée à 200 ou 300^m du village sur la route de Pont-de-Roide. Or un jour que le hasard me faisait passer par là après de grandes pluies, j'ai vu cette source s'élancer hors de la prison de son bassin et déverser dans le fossé de la route des masses d'eau d'un noir bien accentué. C'est donc le scribe qui n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre le sens du mot *noire*, ou il l'a mal entendu prononcer : la forme fixée une fois a été répétée dans les chartes subséquentes.

dans le sens de *Petit Creux*, probablement *petite mare*, qu'il faut interpréter *Petit Croix*. Pour exprimer la même idée, on se servait bien autrefois en français des mots *Creuset*, *Croset* ou *Creusot* ; mais l'emploi du mot *petit*, dans ce cas-ci, au lieu d'un diminutif, paraît provenir d'une influence allemande, comme il est arrivé pour *Petite Fontaine*, à la place de *Fontenelle*.

Mais ce mot de *Creux* a subi des péripéties qui l'ont défiguré. Les scribes allemands, ou simplement les gens de langue allemande ont rendu *Petit creux* dans leur idiome par un mot qui avait chez eux le son le plus voisin de *creux*, accompagné de *Klein*, petit. Or il se trouve que ce mot était *Kreuz*, qui a le sens de *Croix*. *Klein Kreuz* a été ensuite retraduit à son tour littéralement en français par *Petit-Croix*, qui est le nom actuel avec un sens bien différent du sens primitif. Si la transformation ne provient pas d'une traduction véritable, elle est le résultat d'une confusion entre la forme allemande et la forme française. C'est cette confusion qui explique l'anomalie entre le genre de l'adjectif et celui du substantif.

Ce nom de *Petit Creux*, donné au village, ne paraît pas faire remonter son origine à une date très reculée.

Nous citerons **Fontenelle** (*Fontenelle*, 1458, 1464) pour n'omettre aucun village. Celui-ci, quoique voisin de *Petit Croix*, porte un nom bien français, formé sans influence de la langue allemande.

Chèvremont (de *Capromonte*, vers 1098 ; *Chevrimon*, 1102, etc.) est un nom qui se comprend aussi de lui-même : une colline où aimaient à paître les chèvres, s'est, à une époque indéterminée, mais lointaine, couverte de pauvres habitations qui ont fini par former un village. Le *Plateau des chèvres*, à Belfort, rappelle un souvenir analogue, mais moins ancien.

Vézelois (*Veselois*, 1171 ; *ecclesiam de Vesiliaco*, 1185 ; *Vazelois*, 1250 ; *Vezelois*, 1295 ; *Wissewahlen*, 1394 ; de *Vese-*

Quelquefois aussi c'est le contraire qui se produit. Ainsi dans le Doubs, sur la limite du Territoire de Belfort, le village d'*Abbévilliers* est mal nommé : jamais il n'a dépendu d'un abbé : c'est *Albertvilliers* qu'il faut lire comme le font entendre d'ailleurs les chartes du moyen-âge.

Il est bon de contrôler les formes modernes par les anciennes, mais il n'est pas moins utile de soumettre celles des chartes, qui sont souvent des formes mortes, à un rapprochement avec les modernes, qui sont les plus vivantes.

loix, 1407 ; Wisevald, 1427 ; Vaizelay, 1449 ; Vézelois, 1655 ; Wieswald en allemand) est un mot qui ne s'explique pas aisément de prime à bord. La forme allemande donne le sens de *bois du pré* ou *des prés*, dénomination trop moderne et inexacte. M. Meynier, (1) rapprochant ce mot de *Vezelise* qu'il trouve traduit en 965 par *Vigiliensis ecclesia*, les unit par l'étymologie ; mais il n'est pas sûr que la traduction de *Vezelise* par *Vigiliensis* ne soit pas de fantaisie, le scribe, sans doute clerc ou moine, étant, à propos d'église, plus préoccupé des vigiles que de l'étymologie de *Vezelise* : il est difficile en outre d'établir un rapport entre *vigilia*, veille de nuit, avec un nom de lieu : enfin Vézelois est le dernier village auquel convienne cette attribution.

Pour nous, nous croyons plus rationnel de faire venir ce mot de *Vassalus*, vassal, par l'intermédiaire d'un dérivé, *Vassalitium* (mansum) ou *Vassalitios*, terre ou demeure d'un vassal ou de vassaux. Le rapprochement et la comparaison de Vézelois avec *Wazzelenheim* (754), Vasselonne, qui a le même sens, sert d'appui à notre interprétation. Ducange fait allusion à des cas où des domaines de vassaux sont opposés aux domaines habités et exploités par leurs maîtres : « *villæ vassalorum dicuntur et opponuntur villis dominicalis* ». Non seulement la forme Vézelois ne répugne pas à cette dérivation, l'adoucissement des sifflantes étant fréquent dans le passage des mots du latin au français, mais il serait difficile d'expliquer autrement avec plus de vraisemblance le nom de ce village qui n'offre aucune particularité ni dans sa situation ni dans ses produits. Le mot *Vassal* ayant reçu plusieurs acceptions dans le cours des âges, c'est sans doute dans le sens primitif qu'il se présente ici, celui de serviteur ou d'esclave (*Vassalus=Servus*), ou plutôt de serf soumis à des conditions particulières.

Mérroux (*Merodori*, 1102, 1106 ; prioré de Merons (pour Merous,) 1210 ; St Nicolas de Meroux, 1328 ; *Mertelingen*, 1394 ; *Merodio*, 1442, etc ; *Mœrlingen* en allemand) est un nom dont les anciennes formes laissent le sens dans une grande indécision. Parmi ces formes différentes qu'il revêt dans la suite des siècles

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1900 p. 189.

cles, il nous semble que ce serait encore la forme actuelle qui mettrait le mieux sur la voie de la vérité. Les formes latines, *Merodio*, *Merodori*, dénotent chez les scribes l'ignorance de la signification du mot. Elles ne sont que le radical de ce mot affuqlé d'une terminaison latine quelconque. La forme allemande, *Mertelingen* ou *Mœrlingen* ne donne pas davantage la clef du sens de Méroux : c'est aussi le squelette du mot habillé à l'allemande ; c'est une forme peu ancienne, qui ne remonte, comme les autres formes allemandes, qu'au temps de la domination autrichienne, au XIV^e siècle.

Il nous paraît plus juste de rapprocher Méroux d'autres noms français analogues *Mareuil*, *Marolles*, etc., qui formés apparemment d'un diminutif du bas latin *mara*, *Mareola* ou *Mareolum*, désignaient une petite mare, flaque d'eau où venait s'abreuver le bétail des premiers habitants. Pour *Méroux*, outre que ce mot offre une dérivation régulière de *Mareolum*, l'*x* étant une lettre parasite, cette interprétation, vu l'emplacement du village, est encore la plus vraisemblable.

Dans cette étude, le lecteur a remarqué que nous avons généralement négligé de prendre en sérieuse considération les formes allemandes sous lesquelles les noms de nos villages se présentent tardivement dans les chartes. Ce n'est pas sans raison que nous avons agi ainsi. Rarement ces formes fournissent d'utiles indications ; car elles ne sont que des traductions ou des transcriptions modernes de formes romanes ou même germaniques, plus anciennes. C'est au bas latin et au français que nous avons demandé compte des noms étudiés, à l'exception d'un certain nombre qui révèlent manifestement des radicaux germaniques.

Pour résumer en de courtes considérations générales les remarques que nous avons à faire sur cette partie de notre sujet, nous rangerons ces noms allemands en diverses catégories selon leur nature et leur âge.

Mettons d'abord hors de cause les noms propres d'hommes, dont nous avons constaté la présence dans bon nombre de noms composés. Ces noms attestent bien qu'après la chute de l'empire romain la propriété dans ce pays avait passé en grande partie à des maîtres étrangers ; mais, joints à des noms communs d'origine latine, comme *villars*, *court*, *magny*, ils laissent en réa-

lité aux composés qu'ils servent à former une physionomie essentiellement romane.

Parmi les noms allemands, nous en avons un certain nombre qui remontent aux premiers siècles du moyen âge, et qui ont fourni incontestablement aux villages leur première dénomination ; mais avec le temps ils se sont défigurés et ce n'est bien souvent que par induction que nous avons pu les saisir ; nous citerons, par exemple *Phaffans*, *Roppe*, *Reppe*, *Leupe*, *Etuefont*, *Buc*, *Oye*, *Eguenique*, *Vétrigne*, *Suarce* et les noms terminés en *ans*. Ces sortes de noms méritent toute considération, et par eux-mêmes, et parce qu'ils sont un témoignage évident de l'établissement de familles germaniques à côté des restes de la population indigène.

Ils est d'autres noms, composés d'un nom commun et d'un adjectif, ou constitués par un nom commun seul. Le français et l'allemand exprimant chacun à leur manière cette idée simple ou composée, ces formes sont assez claires par elles-mêmes ; mais quand elles se présentent sur les frontières des deux langues. on ne sait si les formes allemandes ont pour elles l'antériorité. C'est ainsi que nous avons pour *Rougemont*, *Rothenberg*, pour *Petitefontaine*, *Klein Brunn*, pour *Montreux*, *Munsterol*, pour *Le Val*, *das Thal*, et autres analogues.

Il reste les formes qui sont plus spécialement les traductions des noms romans. Elles sont, comme nous l'avons dit, modernes, ne remontant généralement qu'au XIV^e siècle, époque où le pays passa sous la domination des comtes de Ferrette, puis des archiducs d'Autriche. Ceux-ci étaient représentés par des gérants pour la plupart d'origine allemande ; l'administration du pays dépendait de la régence d'Ensisheim, où les affaires se traitaient en allemand ; de là vient cette seconde forme dont les noms romans de nos villages furent gratifiés. Ces transcriptions peuvent être consultées à titre d'interprétations particulières, quand les scribes ont voulu leur donner un sens ; mais souvent ils n'ont pas eu cette préoccupation, leur but n'étant que de reproduire dans la transcription les principales articulations du mot français. Ainsi les scribes ou bien n'avaient d'autre prétention que d'affubler les noms romans d'une forme allemande, par exemple *Schaffnatt* pour *Chavannatte*, *Tcha* pour *Chaux*, *Crauwelsch* pour *Cravanche*, *Monpetun* pour *Montbouton*, etc., ou bien ils prétendaient remplir leur office de traducteur et reproduire

en allemand le sens afférent à la forme française ; mais rarement ont-ils pu y réussir, faute d'une connaissance suffisante de la langue romane. Souvent même dans ce dernier cas, leurs traductions formaient de véritables bévues ou contre-sens ; nous en avons déjà cité ; nous ajouterons entre autres pour *Courtelevant*, *Herbestorf* (village de l'automne), par une altération de *Hebestorf*, pour *Bourbot*, *Bruderschaft* (ruisseau des frères), comme si le village était le siège d'une communauté religieuse ; mais la bévue la plus plaisante est celle qui a pour objet le nom de *Cunelière* : ce nom, qui fait songer à des lapins, est traduit par *Lœffeldorf* (village de la cuillère) ; c'est que le scribe allemand, dont la traduction a fait autorité, avait lu et compris *Cuillère* au lieu de *Cunelière*. On comprend, après ces explications, que les raisons ne nous manquaient pas pour négliger cette dernière catégorie de formes (1).

Arrivé au terme de cette étude, jetons un regard en arrière. Le principal intérêt que nous y avons trouvé, est qu'elle nous a entrouvert le passé du pays, qui sans ces noms resterait comme un livre fermé et mystérieux. En effet si le nom d'un village est un témoin, souvent le seul survivant, de sa naissance, c'est en l'interrogeant qu'on arrive à connaître la date de celle-ci. C'est ce que nous avons fait pour le Territoire de Belfort.

Comme nous n'avons rencontré aucune dénomination, si ce n'est peut-être *Dadila*, *Delle*, qui fût incontestablement de l'époque romaine, il résulte de cette pénurie de noms antiques, non pas que le pays fut absolument désert, mais que les établissements alors existants ont été anéantis par les invasions germaniques, qui ont fait disparaître même leurs noms. Ces invasions

(1) Le Territoire de Belfort était, au moyen-âge, partagé, sous le rapport religieux, à peu près également, entre le diocèse de Besançon et celui de Bâle. Il est à noter que les villages dépendant du premier portent tous, à l'exception de Buc, d'Oye et de ceux dont le nom est terminé en *ans*, des dénominations d'origine romane. Ceux du diocèse de Bâle portent, les uns des noms manifestement germaniques : ce sont les plus anciens et ils paraissent remonter à la première période du moyen âge, les autres des dénominations originellement romanes ; ceux-ci sont plus modernes et ne semblent pas avoir une origine antérieure au IX^e siècle.

Dans cette distinction entre noms d'origine différente l'esprit peut trouver des éléments précieux d'étude pour des recherches sur les sources de la délimitation primitive des diocèses de Bâle et de Besançon.

ont fait à peu près table rase dans la région, et celle-ci est devenue le *Desertum Vosagi* des *Actes de S^t Dizier*, (VII^e siècle). A partir de ces temps funestes, nous voyons le pays renaître à la vie, mais sans souvenir de son passé, et le territoire se couvrir d'habitations pourvues de dénominations nouvelles. A côté des marais, des forêts, s'élèvent donc quelques petits bourgs avec église, où la population sans doute est mêlée, des exploitations rurales, des maisons isolées de familles germaniques, et çà et là des *baraques*, des *chavannes*, des *celles*, des *loges*, des *bures*, des *chésaux* de cerfs, amorces de villages futurs. Les premiers siècles du moyen-âge constituent donc pour notre région un retour à la vie, une enfance, dont le développement, obscur d'abord, se révèle à nous par l'apparition successive de noms d'âges différents. C'est pour cela que nous avons dit que ces noms sont pour le pays le témoignage le plus précieux, comme étant le plus ancien, de ses origines et de son lointain passé.

F. PAJOT.



TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages
Abbévilliers (Doubs) note	90
Allenjoie (Doubs)	70
Andelnans.	59
Angeot	26
Anjoutey	25
Ans (noms terminés en).	56
Argiésans	59
Arsot (bois de l')	16
Autrage.	81
Auxelles.	42
Banvillars.	52
Bavilliers	52
Beaucourt.	71
Belfort.	10
Bermont.	62
Bessoncourt.	20
Bethonvilliers	20
Blamont (Doubs) note	40
Boron.	81
Botans	66
Bourg.	32
Bourogne	66
Brace.	13
Brebotte.	81
Bretagne	79
Brevilliers (Haute-Saône).	53
Buc.	50
Chalonvillars (Haute-Saône)	51
Charmois, Charmeuse (la)	65
Châtenois	63
Chaux.	37

Chavannes et Chavannattes.	87
Chèvremont	90
Colmar (Alsace) note	69
Courcelles.	78
Courtelevant.	78
Cravanche.	48
Croix	73
Cunelière	87
Dampierre-es-bois (Doubs)	70
Danjoutin	62
Delle	75
Denney	20
Dorans	61
Ecot (Doubs).	83
Eguenigue.	19
Eloye	47
Epaisses, Epesses, Epaches (les) note	43
Errevet (Haute-Saône)	44
Errues (les)	23
Eschènes	81
Essert.	50
Eteimbes (Alsace)	29
Etueffont	23
Evette	43
Faverois.	55
Felon	30
Fesche	69
Florimont.	77
Fontaine	87
Fontenelle.	90
Fousseماغne	88
Frais	89
Froidefontaine.	78
Froideval	29
Giromagny	34
Grandvillars.	54
Grosmagny	35
Grosne	79
Joncherey	55
Lachapelle-sous-Chaux.	41

Lachapelle-sous-Rougemont	31
La Collonge	23
La Grange.	29
Larivière	30
Lebetain.	73
Lepuix	39
Leupe.	61
Leval	29
Lomont (le) (Doubs) note	16
Lutran (Alsace)	86
Madeleine (la)	33
Magny (noms terminés en)	33
Magny (le) (Alsace).	86
Mandrevillars (Haute-Saône)	52
Médière (Doubs) note	55
Menoncourt	20
Méroux	91
Méziré	69
Miotte (la)	10
Montbéliard (Doubs)	73
Montbouton	72
Montreux	85
Morvillars 53 et	68
Moval	65
Noirefontaine (Doubs). note	89
Normanvillars 54 et	83
Novillars	54
Offemont	15
Oye.	63
Passavant (Haute-Saône et Doubs). note	42
Perouse.	22
Petit-Croix «	89
Petitefontaine	30
Petitmagny	36
Phaffans.	17
Porrentruy (Suisse). note	10
Rechésy.	84
Rechotte	84
Recouvrance.	80
Reppe.	29

Rièrevescemont	41
Romagny	34
Roppe.	19
Rosemont (le)	41
Rougegoutte.	39
Rougemont	31
Saint-Cosme.	31
Saint-Dizier	73
Saint-Germain	23
Salbert (le)	45
Savoureuse (la)	14
Sermamagny	34
Sevenans.	60
Suarce	85
Thiancourt	68
Trétudans.	59
Urcerey.	55
Valdoye (le)	47
Valdieu (le) (Alsace)	86
Vauthiermont	31
Vellescot	82
Vescemont	39
Vétrigne.	19
Vézelois.	90
Villars (noms terminés en)	51
Villars-le-Sec	54
Vourvenans	60



Ce qu'était **RABIACUS**,

personnage des **ACTES DE SAINT-DIZIER** ⁽¹⁾ (VII^e siècle)

Trouillat ne sait si on doit le tenir pour un gouverneur de province, de ville ou de village. M. L. Viellard en fait un duc d'Alsace. Mais la considération de certaines circonstances de la mort de Saint Dizier nous amènera à une conclusion différente.

Saint Dizier, est-il dit, en quittant le village, que, faute d'un autre nom, nous appellerons Saint-Dizier, quoique ce nom ne lui ait été acquis que plus tard, avait demandé, comme par un pressentiment funeste, au prêtre et à la femme Pomponia, attachés au service de l'oratoire de St-Martin, s'ils apprenaient que des étrangers eussent été assassinés dans le voisinage, d'emporter leur corps et de les ensevelir près de cet oratoire en terre sainte. C'était un avertissement pour eux de se tenir, après son départ, en éveil et dans l'attente de quelque événement. Or, quand Saint Dizier, attaqué et frappé mortellement, vit que son compagnon et filleul Regenfroid avait succombé, et qu'il était lui-même sur le point de mourir, il dit à son serviteur Willibert, blessé lui aussi grièvement, mais non mortellement : « Lève-toi et va avertir la sainte femme et le prêtre qui desservent l'oratoire de St-Martin de venir chercher nos cadavres pour les ensevelir dans ce lieu saint ». Willibert, quoique souffrant, s'empressa, comme il est naturel, de s'acquitter de sa commission. Croix, où le meurtre avait eu lieu, n'étant guère qu'à trois kilomètres de Saint-Dizier, on peut dire qu'il mit une heure au plus pour se rendre à ce dernier village. La sainte femme et le prêtre, de leur côté, ont dû, sans hésiter et sans tarder, puisqu'il s'agissait d'un

(1) Voir pour le texte, L. Viellard . *Documents pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*, ou Trouillat : *Monuments historiques de l'ancien évêché de Bâle*.

saint qui s'était signalé par un miracle en leur faveur, se rendre sur le théâtre du crime : atteler un cheval à une voiture et y courir, c'était l'affaire d'une heure. On peut donc admettre qu'ils arrivèrent deux heures au plus après que Saint Dizier eut fait partir Willibert. Mais avant leur arrivée, des hommes envoyés par Rabiacus avaient déjà essayé de soulever les corps pour les emporter.

Comment Rabiacus aurait-il pu devancer le prêtre s'il avait habité une autre localité que Saint-Dizier, laquelle est la plus rapprochée de Croix ? Il a dû être averti lui aussi par Willibert de ce qui s'était passé. Le serviteur de Saint Dizier, traversant le village pour se rendre à la demeure du prêtre, l'aura rencontré et lui aura fait part de la mort de son maître ; et Rabiacus d'envoyer immédiatement des hommes. Cette explication, la plus naturelle, des faits nous met en présence d'un seigneur local habitant Saint-Dizier.

Ce seigneur est bien appelé dans le récit « *dux regionis illius* » ; mais le mot *regio* doit s'entendre du pays, c'est-à-dire de ce que fut plus tard la paroisse de Saint-Dizier, qui comprenait Croix, Villars, Le Val, Lebetain et Bure (Suisse), en y ajoutant peut-être le territoire de quelque localité voisine. Quant au mot *dux*, il n'y a pas lieu de le prendre à la lettre dans le sens de *duc* : il signifie bien plutôt *maître*, *seigneur*. D'ailleurs, deux lignes plus bas, ce même Rabiacus est désigné par le mot *judex*, qui rappelle des attributions judiciaires.

Si nous nous reportons à un autre passage du récit, nous comprendrons pourquoi il agit avec tant d'empressement. Ce qui avait allumé la convoitise des assassins, y est-il dit, c'étaient des vases, un calice, une patène et une coupe d'argent que venait de donner à Saint Dizier un riche seigneur : « *quæ illi nuper felicissimus obtulerat judex* », Ce *felicissimus judex*, ce riche seigneur, qui venait de lui faire ce don, était, selon toute probabilité, ce même Rabiacus, qui, émerveillé des miracles d'un saint qu'il avait sans doute même eu comme hôte, avait voulu, par ce riche présent, lui témoigner son estime et son admiration. Ainsi s'expliquerait l'empressement avec lequel il envoya des hommes au secours du saint étranger, peut-être avec l'espoir de le rappeler à la vie, s'il n'avait pas rendu le dernier

soupir, ou d'arrêter les assassins, mais à coup sûr avec la volonté de remplir le rôle inhérent à sa qualité de seigneur et de juge.

Ces faits, qui se comprennent facilement en parlant d'un seigneur de Saint-Dizier, ne s'appliqueraient pas aussi aisément à un duc d'Alsace, habitant une localité éloignée et assez indifférent au sort d'un étranger inconnu : d'où l'on peut conclure que Rabiacus n'était qu'un seigneur local pourvu d'attributions judiciaires, sur un territoire plus ou moins étendu. Si ce territoire comprenait tout un pays, ce pays était l'Ajoie

F. PAJOT.



RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DU NOM DE LURE

Le nom de cette abbaye, fondée au commencement du VII^e siècle par Saint Desle, a exercé la sagacité des chercheurs d'étymologie ; mais l'esprit n'est pas satisfait du rapprochement proposé entre ce nom de *Lure* et celui de l'animal qu'on appelle *loutre*. Aussi est-il permis d'en tenter une nouvelle explication.

Ce nom se présente dans les chartes sous les formes latines, *Lutera*, *Lutra*... et plus tard sous la forme allemande de *Luders*. L'explication de ces formes sera facilitée par la connaissance de l'emplacement de l'abbaye et des circonstances qui ont accompagné sa fondation. A ce sujet l'histoire nous fournit les renseignements suivants (1).

Quand Saint Desle arriva, vers l'an 610, sur les bords de la source de la Font, où il devait établir sa cellule, il y avait sur la colline, dit son biographe, un oratoire dédié à Saint Martin.

D'autre part une paroisse existait en cet endroit, car le prêtre et les personnes attachées au service de l'église dénoncèrent au maître ou bénéficiaire du domaine (2), Verfaire, qui habitait Chalonvillars, cet étranger qui attirait à lui les sympathies religieuses des habitants. Enfin ce domaine appartenait en 970 à Lothaire, roi de France et de Lorraine, et était désigné à cette date sous le nom de *Fiscum Sancti Quintini*, *Fisc* ou *villa royale de Sain Quentin*. Or ce nom de *Saint Quentin* est encore celui d'un lieu-dit au nord-est et à proximité de la ville.

Que résulte-t-il de ces données ? D'abord une question se pose : où était le siège de la paroisse ? L'auteur de la vie de St. Desle, qui vivait au X^e siècle, laisse entendre que c'était l'ora-

(1) Voir l'abbé Besson : *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*.

(2) Il en était plutôt le bénéficiaire ; le vrai maître était le roi ; et la suite des faits montre que les rois conservèrent longtemps après les droits de propriétaire à Lure.

toire de Saint Martin. Mais son témoignage n'a pas la valeur d'un témoignage contemporain ni celle d'un lieu-dit ; aussi nous permettrons-nous d'émettre une opinion différente ; c'est le nom de *Sancti Quintini* qui nous la suggère. Il représente, à n'en pas douter, le nom d'une chapelle ou d'une église. Si la villa royale renfermait une chapelle privée, ce n'est pas à cette chapelle qu'elle aurait emprunté le déterminatif de son nom. Or, pour distinguer cette villa des autres, le nom de *Saint Quentin* devait être connu ; comme tel, il ne pouvait être que celui de l'église paroissiale, devenu le nom de l'endroit. La construction d'une église s'imposait dès le principe dans ce domaine assez considérable, qui comprenait le territoire de plusieurs villages actuels, entre autres celui de Roye (*regia terra* ou villa) ; car un maître de qualité royale devait à sa dignité de ne pas laisser ses serfs dépendre d'une église étrangère et d'assurer le service religieux dans ses terres. Cete église, comme cela se pratiquait ailleurs (1), était sans nul doute construite dans les dépendances immédiates de la demeure royale ; elle s'élevait donc sur la hauteur voisine de la ville actuelle, et était dédiée à Saint Quentin. C'est ainsi que s'explique la désignation de *Fiscum Sancti Quintini*.

Quant à l'oratoire ou chapelle de Saint Martin, contrairement à ce que laisserait supposer l'auteur de la vie de Saint Desle, il n'aurait pas été primitivement l'église paroissiale ; il est permis de croire que ce n'était qu'un édicule élevé sur les bords de la Font en l'honneur du destructeur du culte payen des fontaines et peut-être sur l'emplacement d'un petit sanctuaire du paganisme. Ici, comme ailleurs, pour purifier et sanctifier l'attachement superstitieux que les populations avaient pour les fontaines, le clergé aura fait construire cet oratoire afin de détourner vers un saint populaire les hommages qu'on ne cessait d'apporter au génie de la source. Comme Saint Martin est resté le patron de l'église de Lure, on peut induire de ce fait que cet oratoire, plus à portée de la population, qui se sera rapprochée de l'abbaye, grandit en importance et supplanta l'église de Saint-Quentin, qui sera tombée en ruines ou aura été réduite à l'état de chapelle particulière ; il est même permis de supposer qu'au X^e siècle, quand écrivait le pieux biographe de Saint Desle, qui n'y

(1) Voir à ce sujet Fustel de Coulanges ; *L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, p. 441-442.

fait pas allusion et ne parle que d'un oratoire dédié à Saint Martin, elle n'existait plus, tout en ayant laissé son nom à son emplacement.

Ces considérations ne sont pas aussi étrangères à notre sujet qu'elles le paraissent ; par elles, notre attention, après avoir été attirée sur ce qui constituait la localité antérieurement à l'existence de l'ermitage, s'est portée ensuite sur la source de la Font : c'est là qu'elle va se concentrer. *La Font* est un nom d'origine latine, assurément postérieur à la fondation de l'abbaye : ce sont les moines, et non le peuple, qui ont ainsi nommé cette source, du latin *fontem*. Le peuple l'aurait appelée *Fontaine*, seul mot que connût alors le langage populaire pour désigner une source : car c'est le seul qu'on trouve dans les dénominations de villages : *Fontaine*, *Pierrefontaine*, *Froidefontaine* etc. Mais à l'époque de Saint Desle, la Font portait un autre nom, d'origine germanique, qui lui avait été donné par les maîtres du pays, venus d'outre Rhin. Cette source avait attiré leur attention ; outre qu'elle rendait des services à toute la population, au point d'avoir fait l'objet d'un culte, elle était susceptible d'exciter l'étonnement par le gouffre profond qu'elle forme en sortant de terre. Mais surtout elle se distinguait des sources voisines par une qualité particulière ; tandis que les eaux de celles-ci, après les pluies, sont quelque peu jaunâtres et limoneuses, celles de la Font ont l'avantage d'être toujours claires : c'est cette qualité que les Germains ont voulu reconnaître en dénommant cette source la *Lauter*, ou en alsacien la *Lutter* (1), c'est-à-dire la *Claire* (2). Tel est le nom qui, traduit en latin par *Lutera*, *Lutra*... a donné en français **Lure**.

A l'appui de cette explication, nous rapprocherons du nom de *Lure* (*Lutter*) celui d'un village de la Haute Alsace, près de Ferrette, qui s'appelle, lui aussi, *Lutter* (3). C'est le même nom que celui de *Lure* ; et, comme celui-ci, il est transcrit au moyen âge, par *Luthera* (1255), *Lutra* (1247, 1275, 1284, etc). Nul doute que dans les deux cas l'étymologie ne soit la même.

F. PAJOT.

(1) La *Lutter* est le nom de plusieurs rivières de la Haute Alsace.

(2) C'est en effet comme adjectif qu'il faut entendre ce mot dans ce passage de la charte de 970 : « in eo loco qui dicitur *Lutra Fundate* », transcription fautive pour *Lutra Funtane* ou *Funtana* ; *Claire fontaine*.

(3) Voir G. Stoffel ; *Dictiennaire topographique du Haut-Rhin*.

A quelle localité attribuer l'atelier monétaire de l'Ajoie, de l'époque mérovingienne?

Dans une note lue à une réunion de la Société des Antiquaires de France, en 1865 (1), M. Ponton d'Amécourt commenta deux triens mérovingiens, qui portent, comme indication de leur lieu d'origine, ces mots : *Alsegaudia vico*, *Alsegauria vico* (ce dernier avec une orthographe défectueuse). L'explication, fondée sur des renseignements émanant d'archéologues de Colmar, est longue et s'applique plutôt à déterminer l'identité de l'Ajoie qu'à rechercher avec précision la localité désignée vaguement par le mot *vico*. Néanmoins c'est sur Allenjoie que l'auteur de la note fixe son choix, se déterminant en cela sur la forme du mot qu'il fait dériver, d'après des ressemblances apparentes, d'*Alsegaudia* ; c'est, pour ainsi dire, le seul point où il fasse sortir la question des généralités. Mais comme *Allenjoie*, ou plus exactement *Allanjoie*, ne dérive pas d'*Alsegaudia*, mais qu'il est formé du mot *Allaine* (2), nom de la rivière qui baigne le pied du village, avec l'addition d'un suffixe, soit le suffixe latin *ensis*, soit plutôt le mot germanique *au*, prairie, l'attribution qu'il propose tombe ou a besoin d'être relevée sur une autre base. C'est pourquoi nous nous proposons d'émettre un modeste avis sur cette question.

La légende des triens porte deux noms : *Alsegaudia* et *vico*. Le premier n'a plus besoin de commentaires : tous s'accordent à reconnaître qu'il désigne l'Ajoie, pays comprenant le bassin de l'Alle, ou les districts de Porrentruy et de Montbéliard.

Le mot *vico* doit-il être considéré comme un nom propre ou comme un nom commun ? MM. Arthur Engel et Raymond Ser-

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1865, p. 69 et suiv.

(2) L'*Allaine* est formée de l'*Alle* et de l'*Aine*, qui unissent leurs eaux à quelques centaines de mètres en amont du village.

rure, dans leur *Traité de Numismatique au Moyen-âge*, (1^{er} vol. p. 119) n'identifient pas le *vicus*, de sorte que la question reste entière. Si *vico* est un nom propre représenté par un nom moderne, ce nom ne pourrait être que celui de *Vy-les-Lure* (1), ou celui de *Vy-les-Belvoir* (2); mais ce serait étendre outre mesure les limites de l'Ajoie aux temps mérovingiens que d'y comprendre ces deux villages; d'ailleurs ils auraient peu de titres à l'honneur qui leur serait attribué. Dans le pays de l'Ajoie proprement dit, aucune localité ne porte le nom de *Vy*.

Vico pourrait être considéré comme un nom commun. Dans ce cas, quelle localité peut avoir servi plus vraisemblablement d'atelier monétaire qu'une *villa* du domaine royal? Le *vicus* n'étant pas déterminé, les trésoriers du roi n'auraient pas compris de quelle localité il s'agissait, si cette localité n'eût été préalablement connue comme appartenant au roi dans l'Ajoie. Or le lieu qui remplit le mieux ces conditions, c'est *Fesche*, qui, par son nom dérivé de *Fiscus*, indique qu'il était une villa royale.

Mais ce nom peut encore donner lieu à une autre considération, qui sera peut-être plus décisive pour résoudre la question. On ne peut nier que l'Ajoie ne fût un pays situé sur les frontières de la langue germanique et de la langue française, quoique celle-ci eût fini par prédominer. *Fesche*, après les invasions, devait entendre parler les deux idiomes; son nom même devait résonner différemment dans la bouche d'un germain d'origine et dans celle d'un gallo-romain. Cette différence, sensible dans la prononciation, se traduisait aussi par l'écriture. Si les Gallo-Romains écrivaient *Fiscus*, les Germains restaient fidèles à leur langue en rendant le son de l'*f* par un *v* et en écrivant *vicus*. Car on sait qu'il y a identité de son entre l'*f* français et le *v* allemand. Le contraire s'est bien aussi produit, car on trouve dans le Territoire de Belfort, par ex., *Sifernans* (1427) pour *Severnans*; mais le cas le plus fréquent est l'emploi d'un *v* allemand pour rendre l'*f* français, par ex., *Vaveresch* (1303) pour *Faverois*; *Vur-lon* (1225) et *Volan* (1252) pour *Felon*. *Fesche* lui-même est écrit *Witz* (1303), *Vessen* (1342), *Vesche* (1394). Ces exemples sont

(1) Vy-les-Lure, canton de Lure (Haute-Saône).

(2) Vyt-les-Belvoir, canton de Clerval (Doubs).

postérieurs, il est vrai, à l'époque mérovingienne ; mais par induction, il est permis de croire que cette substitution d'une de ces lettres à l'autre dans l'écriture n'était pas rare après les invasions. Ne peut-on pas dire que cette substitution aura produit entre *Fiscus* et *Vicus*, dans l'esprit des Germains, avec une confusion de son, une unité de sens qui se sera traduite par une forme unique pour les deux mots ? La forme adoptée aura été le mot *Vicus* comme étant plus exact d'après le procédé d'écriture germanique ; car il n'est pas douteux que ce procédé n'ait été suivi de préférence par les officiers royaux. En effet les monétaires qui ont signé ces pièces de monnaie étaient des Germains comme leur nom l'indique, *Aldoaldus*, *Fulcoaldus*, *Leudebertus* ; et les graveurs aussi sans doute étaient de même origine. Dans ces conditions qu'y a-t-il d'étonnant à ce que *Vico* ait été gravé pour *Fisco* sur les pièces de monnaie en question ?

Le *Fiscus* que nous trouvons dans Fesche peut-il mériter l'honneur qu'on lui fait ? Il n'y a guère de doute. Non seulement son titre de villa royale, mais encore sa situation au milieu de l'Ajoie distinguait avantageusement cette localité des localités voisines. Le domaine d'ailleurs était assez étendu : outre les deux Fesche, Fesche-l'Eglise et Fesche-le-Châtel, il comprenait encore Dampierre, qui avec son église était le centre de la paroisse, et sans doute aussi Allenjoie. Des antiquités mérovingiennes découvertes sur le territoire de cette dernière commune, des vestiges d'anciennes constructions existant dans le bois du Châtelot entre les deux Fesche, la vénération dont l'église de Dampierre était entourée, vénération attestée par les *Actes de Saint Maimbeuf* au IX^e siècle, le passage d'une grande voie romaine toujours fréquentée : voilà encore autant de témoignages de l'importance de la villa royale dans l'Ajoie sous la monarchie franque. On peut ajouter sans témérité qu'avant la construction du château de Montbéliard, c'était le lieu habité le plus considérable de la vallée de l'Allaine.

De l'exposé qui précède il résulte qu'on trouverait difficilement dans l'Ajoie une localité qui aurait autant de titres que Fesche à l'attribution de l'atelier monétaire d'*Alsegaudia vico*.

F. PAJOT.

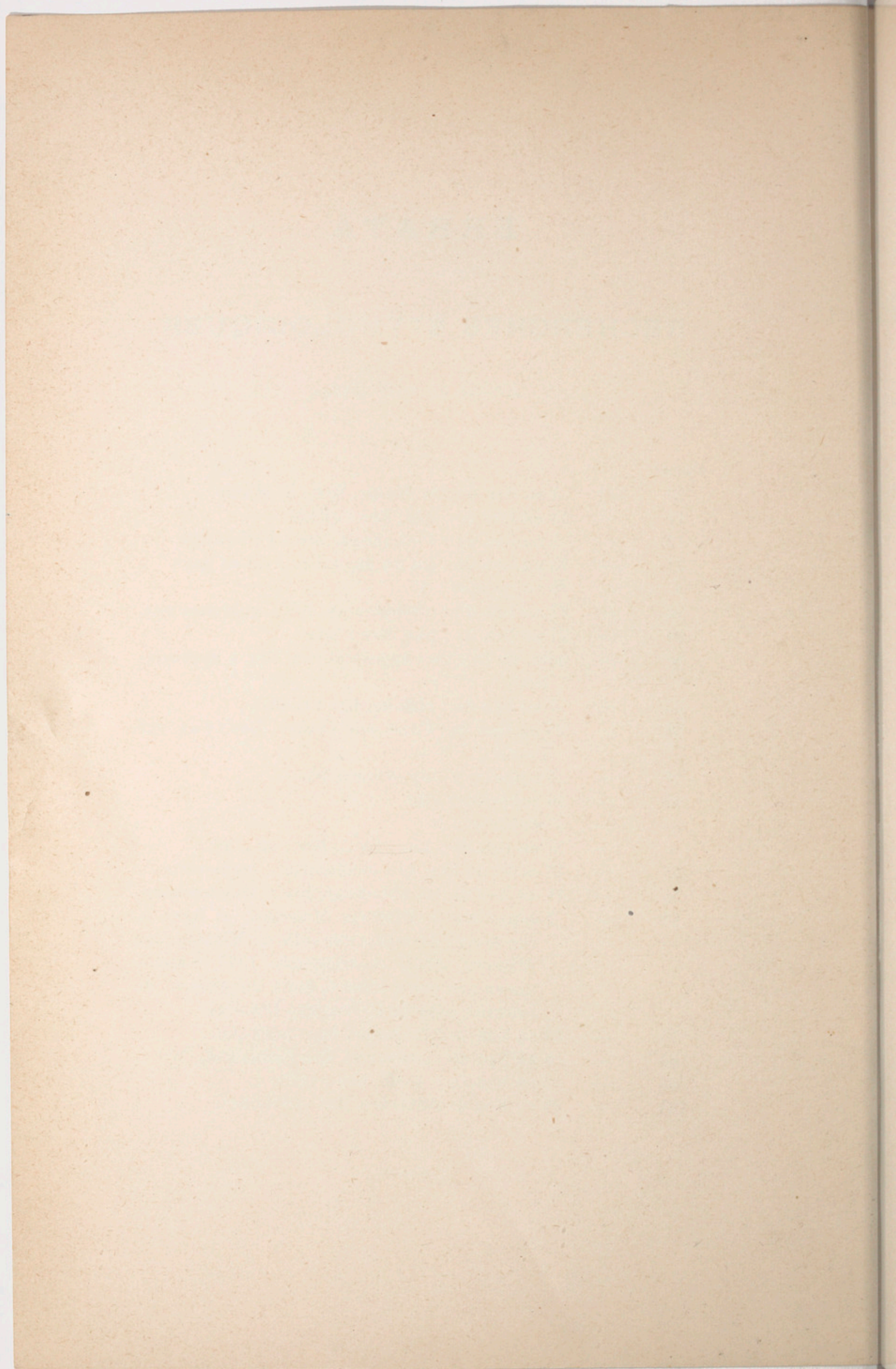
ERRATA

RECHERCHES ÉTYMOLOGIQUES

Errata et corrections

PAGES

10	Lig.	8 au lieu de : la <i>Muote</i> , lire : la <i>Muate</i> .
11	—	18 au lieu de : <i>qod</i> , lire : <i>quod</i> .
19	—	2 au lieu de : <i>Pefferanga</i> , lire : <i>Pefferauga</i> .
21	—	25 au lieu de : est un pays, lire : est en pays.
»	—	30 supprimer : d'
22	—	27 au lieu de : quelques-un, lire : quelques-uns.
31	—	27 au lieu de : <i>pue</i> , lire : <i>que</i> .
»	—	note, au lieu de : appréciations, lire : appréciation.
35	—	4 au lieu de : réduits, lire : réduit.
38	—	25 au lieu de : l'une sur l'autre, lire : l'un sur l'autre.
46	—	7 supprimer : de, devant <i>beu</i> .
49	—	26 supprimer : de.
54	—	30 déplacer : le
»	—	31 au lieu de : <i>Le... Le...</i> , lire : <i>ze... ze...</i>
55	—	48 note ; au lieu de : <i>medieteria... medietaria</i> .
58	—	11 au lieu de <i>Mainbouhans</i> , lire : <i>Mambouhans</i> .
69	—	3 supprimer : <i>Miserey</i> , <i>Miserach</i> , et ligne 5, ces mots : de même que celle de <i>Miserey</i> ; car <i>Miserey</i> , 1317, et <i>Miserach</i> , 1347, s'appliquent non pas à Mésiré, mais au prieuré de Miserez, près de Porrentruy (Suisse).
75	—	23 au lieu de : les noms, lire : les sons...
85	—	18 au lieu de : <i>grenannt</i> , lire : <i>genannt</i> .
95	—	10 au lieu de : cerfs, lire : serfs.
104	—	29 au lieu de fontaides, lire : fontaines.



CONTRIBUTION A LA FLORE

du Territoire de Belfort

CHAMPIGNONS (Suite)

HYMÉNOMYCÈTES

AGARICINÉES

- Amanita citrina* — Vén. Arsot.
A. vaginata var. *fulva* — Bois de la Waivre.
id. var. *strangulata* — Chèvremont.
A. rubescens — Com. Arsot.
Armillaria mellea — Com. Bois.
Collybia fusipes — Bois.
Clitocybe infundibuliformis — Bois.
Hygrophorus Coccineus — Prés, pâturages, Haut-d'Evette.
H. virgineus — Prés.
Cantharellus tubaeformis — Arsot.
Pholiota radicata — Salbert.
Galera tenera — Andelnans.
Hebeloma crustuliniforme.
Panæolus Campanulatus — Tas de boue, fumiers.
id. var. *retirugis* — Tas de boue, fumiers.
Coprinus ephemeroides — Tas de boue, fumiers.
Russula nitida — Haut-taillis.
R. integra — Arsot.
R. violacea — Arsot.
R. chamaeleontina — Roppe.
Lactarius torminosus — Arsot, Fort de Roppe, Bois.
L. lactifluus — Com. Arsot.
Marasmius splachnoides — Fort de Roppe.

M. ramealis — Brindilles.

M. oreades — Com., prés, pâturages.

Panus stypticus — Troncs des forêts, Salbert, Arsot, etc.

Schizophyllum commune — Sur le bois, Eschènes.

POLYPORÉES

Dedalea unicolor — Vieux bois, Chèvremont.

Polyporus versicolor — Pérouse, Anjoutey.

Boletus strobilaceus — Salbert, Arsot.

B. piperatus — Salbert.

Merulius lacrymans — Solives à l'Hôpital militaire.

CLAVARIÉES

Clavaria coralloides — Arsot.

TÉLÉPHORÉES

Stereum hirsutum — Chemin de fer du fort de Roppe.

St-purpureum — Anjoutey.

GASTEROMYCÉTÉS

Bovista plumbea — Suarce.

Scleroderma vulgare — Bois.

Scl. verrucosum — Bois.

Tulostoma mammosum — Fort de la Miotte.

ASCOMYCÉTÉS

Helvella crispa — Bois, la Côte d'Essert.

Morchella esculenta var. *fulva* — Fort de la Justice.

id. rotunda id.

Peziza venosa — Route de Bessoncourt, prés.

P. tuberosa — Bois (sur les pieds d'anémone).

Elaphomyces granulatus — Belfort, Beaucourt.

Xylaria polymorpha.

Phallus impudicus — Bois.

Dr CORDIER.
Médecin Aide-Major.

VAUBAN

ET LA FORTIFICATION DE BELFORT

Dans mon *Etude historique sur Belfort*, (1) j'ai parlé du Maréchal Vauban, d'après des documents tirés de la Bibliothèque de la Section technique du Génie, et énuméré les différentes visites faites par l'illustre ingénieur pour étudier la position stratégique de la place, en tracer les fortifications et se rendre compte sur le terrain de l'exécution des travaux.

Voici, puisés aux mêmes sources, de nouveaux renseignements qui compléteront ceux que j'ai déjà donnés.

Ce fut en 1675 que, faisant une tournée d'inspection sur la frontière du Rhin, Vauban passa pour la première fois par Belfort, dont l'importance stratégique le frappa. Il l'examina avec soin et, le 29 juin de cette année, adressa de Nancy au ministère un *avis* faisant connaître les améliorations ou transformations à faire subir à l'enceinte existante à cette époque. Elles se rapportent aux parties principales ci-après dénommées : le demi-bastion, le bastion du milieu, celui du château, le vieux corps du château et la tour des Bourgeois. Il y aurait à faire « une redoute ou petite demi-lune devant la grande courtine qui joint cette tour ». L'*avis* donne le détail des travaux et est complété par « un abrégé estimatif de ce à quoy pourront monter les dépenses des ouvrages contenus au présent projet ». Le total de la dépense s'élève à 100.102 livres. On voit dans l'état estimatif que « le prix ordinaire de la maçonnerie était de 24 livres la toise cube, (2) dont l'extraction dans le roc valait 8 livres. C'était très bon marché.

Vauban revint à Belfort au commencement de 1677 et à la fin

(1) Publiée dans *Bull. de la Soc. belf. d'Emul.* Nos 16, 17, 18, 19 et 20 ; tirée à part, elle forme un fort vol. gr. in-8° de 516 pages, sous le titre de *Histoire de la ville de Belfort depuis son origine jusqu'à la Révolution Française*. — La pagination indiquée au cours de cet article est celle du tirage à part.

(2) La toise cube équivalait à environ 7^m^e 500.

de mai 1679. Ce fut alors qu'il fit transformer le corps de logis du château et décida la construction de l'ouvrage à cornes dit de *la Miotte* ou de *l'Espérance*.

* * *

J'ai parlé (p. 335 de mon *Histoire*) du projet que Vauban adressa au ministère à la date du 1^{er} ou plutôt du 3 mars 1687.

L'envoi comprenait trois mémoires : le premier intitulé « *Projet de fortification pour la ville de Bédort du 1^{er} mars 1687* », et le deuxième « *Bonnes et mauvaises qualités de Bédort si ce dessein avait lieu* », c'est-à dire si les projets exposés dans le premier mémoire étaient exécutés. Quant au troisième, il consiste en un état estimatif de la dépense à engager.

Dans la lettre d'envoi se trouve un exposé sommaire des dispositions représentées sur dix feuilles de dessin qui manquent au dossier. Vauban insiste tout particulièrement sur la nécessité de construire l'ouvrage à cornes « sur la basse croupe de la montagne de la Miotte ». « Il me paraît, dit-il, que c'est l'ouvrage de tous le plus pressé après le revêtement de la place, parce que non seulement il tient plus de la moitié du circuit de la dite place en protection très assurée, mais parce que le travail sera long et difficile à cause de la grande profondeur qu'il faudra donner à ses fossés. » Au cas, ajoutait-il, où le Ministre aurait quelque répugnance à faire fournir tous les fonds qui vous sont demandés, faites seulement un à bon compte de deux cents mille livres en avance des principaux articles marqués à double croix sur l'état estimatif.

Autre recommandation à propos du château : « Je vous prie, au nom de Dieu, de bien recommander la réparation de son puits et de sa citerne, car cela est plus considérable qu'on ne sçaurait penser. »

La question de l'eau potable, si importante et sur laquelle Vauban appelait l'attention avec une si grande insistance, était donc déjà à l'ordre du jour comme elle l'est sans cesse actuellement.

C'est dans le projet de fortification (1^{er} mémoire) qu'est donnée la description de la ville et de ses abords dont j'ai parlé page 335 de mon *Etude historique* (tirage à part).

Voici une observation à noter au sujet de la qualité des ma-

tériaux de construction : « La pierre est ici gelisse, (1) ainsi qu'il
« y paroît à la plupart des parements du chasteau et de la
« vieille enceinte. La chaux n'y vaut pas grand chose, la brique
« encore moins, et le bon sable y est assez rare. »

La description de la ville et de ses abords immédiats est suivie, dans le 1^{er} mémoire, d'une *Instruction générale* de sa fortification. Cette instruction est une étude détaillée de la fortification à établir, et du mode de construction à observer pour ses diverses parties ; en regard de chaque article se trouve inscrit le montant de la dépense correspondante.

Il est intéressant de relever quelques prix unitaires :

La toise cube de maçonnerie ordinaire n'est plus estimée qu'à 20 livres (au lieu de 24 l.).

Le roc extrait ne coûte plus, la toise cube, que 7 liv. (au lieu de 8.).

La toise cube de terre de remblai, bien battue, purgée de cailloux, avec talus réglés et fascinés, vaut 36 sols (les fascines de revêtement sont comptées à part.).

La maçonnerie de pierre de taille posée en ciment vaut, la toise cube, 60 livres.

La toise carrée de pavage ordinaire vaut 40 sols ;

La toise carrée de pavage en briques de champ (pour former l'aire des locaux), vaut 4 livres 10 sols.

La toise de pavé en pierre de taille, 18 livres ;

La solive (3 pieds cubes) de bois de charpente vaut 1 livre 8 sols (140 liv. le 100) ;

La toise carrée de chape en ciment des voûtes, « de trois pouces d'espace, longtemps battu et à plusieurs reprises et bien reciré avec truelle faite exprès, » vaut 9 livres.

La livre (poids) de gros fer pour grille et crampons vaut 2 sols 6 deniers.

En résumé, et comme l'indique le 3^e mémoire, la dépense prévue se montait à : pour la ville : 1.096.418 liv.

pour le château : 149.245 liv. 10 sols.

Total : 1.245.663 liv. 10 sols.

(1) ou gélive, c.-à-d. qu'elle se délite ou s'effrite par l'effet de la gelée. — Nous en avons vu assez souvent des exemples sur le revêtement du front de la Porte de France où, au commencement du printemps, des portions assez étendues s'écroulaient dans le fossé.

Dans le montant de cette dépense, l'ouvrage à cornes était compté, avec ses dépendances, pour 163.383 livres. Aujourd'hui, le prix du même ouvrage serait au moins décuplé.

L'exécution des différents travaux à entreprendre fait, dans ce mémoire, l'objet de recommandations détaillées, qui montrent jusqu'à quel point Vauban connaissait la partie *technique* de la science de l'ingénieur. On pourra en juger par l'extrait suivant relatif à la restauration d'une citerne du château, au sujet de laquelle Vauban appelle particulièrement l'attention dans sa lettre d'envoi au Ministre :

« Accomoder la vieille citerne qui ne tient pas l'eau.

« Défaire et refaire les vieux murs qui ne sont citerné que de
« terre grasse ; les rebâtir à chaux et sable de 15 pouces d'épais
« seulement, et quand l'enduit sera achevé et à demy-sec en dé-
« graver les joints et les fouetter, et par dessus cela enduire de
« ciment composé de deux cinquièmes de très bonne chaux sur
« trois de poussière de tuille passée au fin tamis de boulanger, (1)
« l'une et l'autre bien desmélées, longtemps battües, et ensuite
« appliqué par couches de demi d'espais chacune, et adoucies et
« bien repassées au dos de la truelle jusques à ce que l'enduit
« commence à durcir ; pour lors, le rayer fréquemment avec le
« tranchan de la truelle, les rayes à demy enfoncées dans le ci-
« ment ; en suite de quoy, refouëtter une autre couche, l'adoucir.
« repasser et esgaller comme la précédente, et ainsi de la 3^e, 4^e
« et 5^e, qu'il ne faudra point cesser de repasser jusques à ce
« quelle soit totalement seiche, en sorte que l'enduit ne plie plus
« sous le doigt en le pressant et qu'il ne puisse plus gercer. »

L'enduit étant poussé jusqu'à l'ouverture du puits, « boucher
« la citerne, et la laisser seicher 3 ou 4 mois avant que d'y lais-
« ser entrer l'eau, dont il faudra après la laisser emplir deux
« ou trois fois, et toujours la vuidier et bien laver afin de lui
« faire perdre le goût de ciment. »

Viennent ensuite plusieurs observations : Remplacer le sceau
« et la chaine par une pompe « avec le manche, la verge et le
« tuyau de bon fer et assez gros ; » fermer hermétiquement l'en-
trée du puits qui surmontait la citerne, « afin qu'on ne puisse
« faire tomber d'ordures dedans ; » établir une auge de grès

(1) Ce ciment est une pouzzolane artificielle comme on en emploie encore au-
jourd'hui.

sous le tuyau de la pompe avec 2 barres pour maintenir les sceaux et chaudrons ; paver la chambre de la pompe en dalles de grès posées sur ciment ; assurer l'écoulement des eaux à l'extérieur en détournant le caniveau ou ruisseau existant, « lequel ruisseau il serait bon aussi de cimenter, attendu le péril « qu'il y a que les immondices et les mauvaises eaux ne trouvent à entrer dans la citerne ; » faire un citerneau dans le voisinage de la citerne, de 15 à 16 pieds de profondeur sur 3 1/2 de large, mesurés dans œuvre. Ce citerneau devait constituer le filtre où aboutissaient les eaux des tuyaux des gouttières avant de passer dans la citerne. La citerne était donc alimentée avec les eaux de pluie provenant des chapes et des toitures. Le citerneau devait être construit avec les mêmes soins que la citerne, et également bien bouché. Tous les deux communiquaient par un conduit pour le passage des eaux « qu'il faudra boucher par des « plaques de plomb percées d'une quantité de petits trous à « pouvoir passer de grosses têtes d'épingle, ou par une éponge « bien choisie, nette, non sâle ni pourrie ; après quoy, environner l'entrée de la communication de cailloux gros comme des « œufs d'oye, dont les joints seront remplis par d'autres gros « comme des noisettes, les uns et les autres bien arrangés et « amoncelés à l'entour du trou jusques à ce qu'il en soit tout-à-fait caché et comblé tout à l'entour ; quoy fait, envelopper le « tout de gros gravier d'un pied ou deux d'espais, et sur ce gravier remplir de sable de rivière lavé et bien net jusques à « deux pieds de la margelle, qui sera fermée comme celle de la « citerne, n'y laissant d'ouvertures que celles des tuyaux des « gouttières. »

L'aménagement de la citerne devait entraîner une dépense de 1154 livres, dont 90 pour le passage et 50 pour l'auge en grès, et celui du citerneau de 460 livres. Les données manquent pour déterminer la contenance de cette citerne.

Indépendamment de la restauration de l'ancienne citerne, on prévoit la construction d'une autre, mise à l'épreuve de la bombe, ayant 6 toises de profondeur et 4 de diamètre, non compris le puits la surmontant. Les mêmes précautions étaient prescrites, avec cette recommandation « d'avoir soin de bien ramasser « toutes les eaux des toitures hautes et basses, devant et derrière et de n'en point laisser perdre, rien n'estant plus nécessaire que l'eau en ce lieu. »

On voit, par ces nombreuses citations, combien la question des eaux d'alimentation préoccupait Vauban. Il les voulait aussi pures et, surtout, aussi abondantes que possible, dans la prévision que le grand puits pourrait peut-être un jour ne pas satisfaire à la consommation. C'est pourquoi il ne savait prendre trop de précautions pour en assurer la salubrité.

C'est dans le 2^e mémoire, intitulé « Bonnes et mauvaises qualités de Belfort, » que Vauban explique la nécessité de l'invention des tours bastionnées qui caractérisent la fortification de l'enceinte, par suite des conditions spéciales d'assiette de la fortification autour de la ville.

* * *

J'ai dit (p. 337 de mon *Histoire*) que Vauban vint à Belfort au mois de Mars 1688, et (p. 338) qu'il s'y trouvait de nouveau en Septembre de la même année. Il y a, en effet, une note datée du 21 de ce mois, dans laquelle le célèbre ingénieur donne des « Instructions complémentaires pour permettre à M. Tarade, et « en son absence, au S^r Chevalier de dresser les projets de « l'année suivante, en s'appuyant tant sur les dites instructions « que sur celles antérieures, auxquelles il n'aura pas été dé- « rogé ».

Une note du 28 Juin 1692, rédigée à Belfort et signée *Chevalier*, donne des détails sur la contenance et l'état des souterrains de la place et du château. Elle est accompagnée de deux dessins représentant un plan de la fortification et diverses coupes des locaux, voûtés ou non.

Voici de plus amples renseignements sur les documents que j'ai cités à la page 359. On trouve dans les manuscrits de Vauban, à la Bibliothèque de la Section technique du Génie, une série de cahiers cousus ensemble où sont traités les sujets suivants :

1^o *Estat présent de la fortification de Belfort du 24 Avril 1698* (8 pag. et 1 ligne sur la 9^e).

2^o Immédiatement au-dessous de cette ligne de la page 9, on lit ce titre : *Instruction particulière des ouvrages qui restent à faire à la fortification de Belfort pour achever de la mettre dans la perfection requise par le projet de 1687* (de la p. 9 à la p. 84).

3^o *Le Camp retranché* (p. 84 à 86). — Au bas de cette dernière page, il y a la date « fait à Brisack le 13^e may 1698 », et la signature : **Vauban** (1).

Le premier mémoire (*Etat présent...*) est très sommaire.

On y apprend que dans les casernes bâties il y a 176 chambres à chaque étage, de 18 pieds de large sur 22 de long chacune. On peut y mettre 2172 soldats. Ce mémoire se termine ainsi : « Nous dirons incessamment ce qu'il faudra faire pour l'achèvement entier de cette place. »

Dans l'*Instruction particulière*, qui suit immédiatement, on trouve à nouveau l'exposé des travaux à entreprendre, avec l'estimation de la dépense.

Voici l'article concernant le couvent des Capucins :

« Le raser (2) et le transporter au pied de la hauteur où est la
« tuilerie, c'est-à-dire à 420 toises du chemin couvert ; il sera
« assez loin là pour ne pouvoir nuire à la place et assez près
« pour subvenir au besoin qu'on en pourrait avoir. On pourra
« avec le temps y faire un chemin relevé, pavé et garni d'ar-
« bres. Du surplus, ne pas souffrir de bâtiments au faubourg, ni
« qu'on en fasse de considérables près de la ville que sous con-
« dition d'être brûlés en cas de siège, et tous ceux des jardins
« razés et ravagés. »

La dépense pour démolir le couvent des capucins et le rebâtir était évaluée à 15.000 livres.

On sait qu'en fin de compte, le couvent a été maintenu.

Autre article concernant la ville : « Faire aussi deux ponts de
« pierre à deux arcades chacun pour la commodité publique et
« faire deux tournants aux moulins de M. le duc de la Meilleraye,
« avec des meules et meuniers de France, étant impossible que
« ceux d'à présent puissent fournir à la ville et à la garnison. »

L'estimation de la dépense totale que comporte ce projet est de 1,248,794 livres. Dans cette somme l'achèvement d'ouvrages anciens ou déjà commencés est compté pour 159.323 livres.

(1) On doit conclure de là que le premier mémoire aurait mieux été intitulé : « Etat présent... au 24 avril 1698 » ; que ce mémoire, rédigé avant les 2^e et 3^e, a été envoyé au Ministre en même temps que ceux-ci, à la date du 13 mai suivant.

(2) C'est pourquoi, dans le plan de Belfort de 1698, que j'ai cité et dont l'original fait partie de ma collection, on voit jnsté en face de la pointe de la contre-garde 47, le couvent avec cette mention : *Les Capucins à raser*.

On voit aussi, dans ce plan, le grand ouvrage à cornes, projeté pour couvrir la Tour des Bourgeois et l'entrée du Château, mais qui ne fut jamais construit.

La construction des ouvrages qui restent à faire de l'ancien projet, pour 674.415 »

La construction d'un ouvrage à cornes en avant de la tour des Bourgeois, pour 415.056 »

Total 1.248.794 livres.

Pour pourvoir au plus pressé, Vauban a marqué d'une croix certains articles dont l'ensemble correspond à une somme de 142.483 livres.

* * *

La partie la plus curieuse du manuscrit est certainement la troisième, intitulée *le Camp retranché*. Vauban y préconise l'occupation par la fortification d'une ligne continue extérieure à la place qui suivrait les hauteurs nuisibles à cette dernière et commanderait à tout ce qui est devant elle à portée du canon. Tout le terrain, ainsi entouré, formerait le Camp retranché ; les propriétés d'un tel camp se trouvent développées dans un mémoire auxiliaire, non signé et non daté, qui est classé à la même date (13 Mai 1698) que les précédents. Il en sera question tout-à-l'heure.

Voici la conclusion de trois mémoires : « Tel est, à peu de choses près ce qu'il faut encore faire à Belfort pour achever d'en faire une bonne place, malgré toute l'ingratitude de sa situation qui est telle que je n'en connais point dans le royaume généralement si mauvaise ni à beaucoup près si disgraciée. »

Le mémoire auxiliaire est intitulé : *Propriétés des environs de Belfort sur lesquelles trois observations ont été faites*.

Ces observations visent :

1^o « Les endroits les plus propres pour un camp retranché ; »

2^o « Le circuit de circonvallation par rapport à la place seulement ; »

3^o « Le circuit de la circonvallation avec un camp retranché supposant ledit camp bordé de canon et si bien fortifié qu'il ne puisse être raisonnablement forcé que dans les reigles. »

Une carte des environs de la ville, à l'échelle de 1 pouce pour 100 toises, est jointe au mémoire.

On y a figuré le contour de délimitation du camp retranché, il est compris tout entier à l'est de la Savoureuse. Partant de la corne de *la Miotte* ou de *l'Espérance*, il suit la croupe qui abou-

tit, au nord-est, à la *tour de la Miotte* ; il franchit le *Vallon* pour atteindre la montagne du *Gibet* (la *Justice*). De là, il est dirigé vers le sud-est en laissant le village de *Perouse* à l'est ; il suit ensuite la croupe jalonnée par les ouvrages actuels des *Perches*, et remonte au nord jusqu'au *Château*, en suivant la rive gauche de la *Savoureuse*.

C'est ce projet de camp retranché qui a été en partie exécuté de 1792 (1) à 1794, comme le montre la planche 6 de la *Notice sur l'Histoire militaire de Belfort* par le général A. Papuchon.

Voici de quelle façon Vauban appréciait la valeur d'un tel camp retranché : « Le général qui en commandera les troupes
« pourra se vanter, s'il a fait les provisions suffisantes, de ne com-
« battre que quand il lui plaira et de laisser morfondre une
« armée ennemie qui serait venue dans le dessein d'attaquer
« Belfort lorsqu'il y aura un camp retranché devant cette place. »

Les deuxième et troisième paragraphes du mémoire ont pour objet d'examiner les tracés de la ligne d'investissement de la place, suivant qu'elle serait ou non renforcée par un camp. Le 3^e paragraphe se termine ainsi : « On conclut que la circonvallation que les ennemis auront faite devant Belfort, où nous
« avons déjà un camp retranché, ne sera pas aisée à forcer,
« mais on ne croit pas néanmoins que la chose soit impossible
« à la valeur et à la bonne conduite des Français, à qui jus-
« qu'à présent, rien n'a résisté. »

Il est à noter que la ligne de circonvallation ou d'investissement indiquée par Vauban, au cas d'existence d'un camp retranché, est sensiblement celle qu'ont occupée les Allemands en 1870. Elle est jalonnée par les villages de Chèvremont, Bessoncourt,

(1) Un Mémoire sur Belfort, signé *Sorbier* et daté de Neuf-Brisach le 10 juillet 1792, préconisait l'organisation d'un camp retranché dont Belfort serait le centre et qui serait jalonné par les hauteurs de la Miotte, du Gibet, des Perches et des Barres. A part les Barres, c'était toujours le projet de Vauban. On estimait qu'un simple cordon de redoutes portant des canons, des abatis par intervalle et quelques bouts de lignes placés derrière ou en avant du village de Perouse « qu'il est bon de lier à ce camp pour tenir l'ennemi éloigné et l'empêcher de
« de s'y établir, » suffiront pour assurer et rendre très important le camp retranché. On estimait que 25.000 ou 30.000 livres devaient suffire à son exécution. On pouvait compter, pour celle-ci sur les habitants des campagnes. On emploiera aussi la main d'œuvre militaire : en quinze jours, deux bataillons de ligne mettront toutes les défenses à leur perfection.

Denney, Vétrigne, Valdoie, Cravanche, Essert, Bavilliers, ferme de Froideval et Andelnans (1).

* * *

A la page 360 de mon *Histoire*, j'ai dit un mot de l'« Agenda des ouvrages de Belfort commencés et non achevés » que Vauban adressa le 25 octobre 1703 à la Direction Générale des fortifications. Cet Agenda, daté du donjon du château, porte la signature autographe du *M^{al} de Vauban*.

C'est un exposé des travaux à faire à diverses parties de la fortification ; il n'est pas accompagné d'un état estimatif, et se termine ainsi :

« Boucher le gouffre par où les eaux se perdent proche l'an-
« gle saillant du demi-bastion de l'ouvrage à corne et détourner
« les eaux de cette décharge qui vient de la Forge dans le canal
« des Moullins. Ce canal est de conséquence pour la place en ce
« que s'il était au roy on pourrait le revestir et accomoder jus-
« qu'à la demy portée du canon de la place où on prendrait
« beaucoup plus d'eau qu'il n'en reçoit, ménageant ses déchar-
« ges autant que de raison, et en amènerait dans la ville pour faire
« tourner deux moulins à la fois, qui, avec des meules de France,
« pourraient débiter 100 à 120 septiers de blé par jour. C'est
« pourquoy le roy ferait très-bien d'acheter ces moulins de M.
« de la Meilleraye, qui en est embarrassé et qui songe à les tirer
« hors de la ville pour les mettre ailleurs, chose qu'il ne faut
« pas permettre par quelque considération que ce puisse être ;
« une place de guerre ne se peut passer de moulins.

« Ce serait encore une bonne acquisition ou échange à faire
« que celle du Comté de Belfort tout entier.

« Les Vivres ont fait commencer une espèce de halle sur le
« meilleur terrain de la place et le mieux placé ; on compte de faire
« cet ouvrage bas et sans autre étage que le rez-de-chaussée, ce
« que serait faire un mauvais emploi de cette place, dont on peut
« tripler le mérite en y ajoutant deux planchers et un peu plus
« de maçonnerie ; il n'y faudrait pas plus de couverture, et, sans

(1) Un document du même dépôt portant la date du 4 octobre 1700, nous apprend qu'il n'y avait alors dans la ville de Belfort qu'environ 150 maisons bourgeoises, habitées par 200 chefs de famille. Il n'y avait pas plus de 1200 habitants, non compris la garnison.

« lui donner trop d'élévation, on se peut faire là un très-grand
« magasin qui ferait symétrie avec les casernes et serait excel-
« lent pour les entrepôts des vivres de Comté en Alsace.

« J'ai remarqué que, dans une profonde paix, il serait très
« facile de rendre le Doubs navigable depuis la Saône jusqu'à
« Besançon, de Besançon à Montbéliard, de Montbéliard à Bel-
« fort par la Savoureuse ; qu'on pourrait même ménager une
« jonction avec l'Ill et de l'Ill au Rhin, ce qui ferait passer tout
« le commerce d'Allemagne à Lyon, de Lyon à Strasbourg par
« là ; ce qui serait d'une commodité infinie pour le service des
« armées d'Allemagne. »

On voit, par ce dernier passage, que c'est Vauban qui, le premier, a émis l'idée du canal du Rhône au Rhin. Ce n'était, dans son cerveau qu'une idée très-embryonnaire, qu'il ne semble pas avoir cherché à approfondir. Mais elle y était en germe, et qui nous dit que ce ne fut pas elle qui, retrouvée dans l'*Agenda* de l'illustre ingénieur, suggéra, quarante ans plus tard (1744), au maréchal-de-camp du Génie de La Chiche, ses projets de jonction du Rhône-au-Rhin.

HENRI BARDY.



TEXTES

en patois de Châtenois et autres

du TERRITOIRE DE BELFORT (Belfortie)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Pour compléter le *Glossaire du patois de Châtenois* (1) etc., peut-être est-il à propos de donner quelques textes comparatifs des patois de notre petite région, pour juger de l'allure de ces parlers, en soulignant dans les traductions, les formes différant entr'elles, qui s'y trouvent.

Les patois sont comme les plantes et les animaux sauvages, qui possèdent intacts les caractères originels qui présidèrent à leur formation ou à leur évolution, exempts qu'ils sont de la culture qui altérerait leur pureté primitive.

Ainsi malgré leur pauvreté, ils attirent de plus en plus l'attention des linguistes, quoiqu'ils ne puissent s'élever dans les régions où plane l'Aigle de Meaux.

De même que notre illustre Cuvier, pour les animaux, a pu avancer pouvoir indiquer ou reconstituer les principaux caractères d'un animal (2) à l'aide d'une seule dent ! De même avec cinq ou six mots choisis sur cinq ou six milles, tout notre parler

(1) L'étude de la Terre, la Géologie, se complète naturellement par celle des êtres vivants à sa surface, les animaux et les plantes ; donc en partie par l'Etnographie, dans l'étude de laquelle la linguistique joue un très grand rôle.

(2) Il est vrai qu'il a pu commettre de savantes erreurs secondaires dans la désignation du genre, comme il l'a fait pour le *Machærodus Cultridens*, félin fossile, qu'il rangeait à tort dans les Ursins, sous le nom de *Ursus Cultridens* (Voyez V. Meunier, animaux disparus). Comme Cuvier, souvent avec un seul mot on peut caractériser un patois. Ex. : le n. de *Mariaune* = Mairian'ne, de Châtenois ; *Mariaune*, disons-nous, suffit à Evette à caractériser ce pat., le déclarer rose-montois et en pressentir les formes. Ce seul mot suffit à déclarer que *ai* de Ch. devient *a*, et que *a* devient *au* à Evette, et à supposer les autres formes, aussi pour diminuer les causes d'erreurs demandons-nous q. q. mots.

rustic (1) est régulier, on peut indiquer les principales différences qui caractérisent les patois de notre région.

Ce qui ne pourrait être fait pour le français, où le langage, ou patois primitif de l'Isle de France, est noyé sous un flot de mots fautifs de nouvelle formation ou d'introduction étrangère (2).

En France, chaque patois, ou forme de patois, s'est formé dans le coin qui l'a vu naître, sans trop s'inquiéter du voisin, et encore moins du français, obéissant à des lois naturelles $\pm$ semblables $\pm$ divergentes : lois $\pm$ étudiées dans lesquelles, la veille semence latine (3), l'intrusion franque ou burgonde, et les reliquats celtiques ont joué leur rôle, rôle influencé par l'habitat montagnard ou *planitiel* (4).

L'accent séquanien ou franc-comtois, si prononcé en Montbéliard, en Delémont, à St-Claude, a-t-il précédé notre parler (5) ? On peut le penser. On le voit occuper la Comté, le Territoire de Belfort (Belfortie), le Jura Bernois, on le rencontre atténué en Bourgogne.

Du purisme intransigeant dont sont imbus les patoisants d'un village ou d'un groupe de villages, purisme qui est offusqué par

(1) Rétablissement de l'ancienne orthographe des mots en *ic* pour le masculin.

(2) En général, les vrais patois de langue d'oïl $\pm$ éloignés du centre français, les seuls qui méritent ce nom, n'ont jamais été écrits. Ce n'est pas d'anciens dialectes littéraires provinciaux tombés à l'état de patois, comme le disent les filologues et comme nous l'avons répété à tort, d'après eux, dans l'introduction du *Glossaire de Châtenois*, erreur que nous avons repoussée dans la suite de l'ouvrage.

Les prétendus dialectes ne sont que du *français de chancellerie*, accommodé à la mode de chaque province.

Combien pour l'étude du fonds de la langue française la connaissance de nos parlers rustics est plus intéressante que celle des dialectes ioniens ou doriens ! dont on nous fatiguait la tête sur les bancs du collège. Mais paix à la mémoire de nos maîtres obéissant à une consigne, mais indulgence, seulement, aux bourgeois défendant à leurs enfants l'usage de la langue patriale que leurs ancêtres parlaient depuis plus de 1.000 ans.

L'argot, au contraire de nos patois, est un langage informe, un bric-à-brac de mots de hasard ou de fantaisie. De ceux-ci on en trouve $\pm$ dans les langues cultivées, et peu dans les patois purs, c.-à-d. naturels.

(3) 80 à 90 % des mots sont d'origine latine ou bas-latine. Nous parlons donc latin, surtout quand nous parlons patois.

(4) Le germanophone *moderne* qui a introduit en notre parler *quelques douzaines de mots* allemands ou alsatico-suisse $\pm$ patoisés, a aussi introduit $\pm$ par Montbéliard, lors de la Réforme allemande, pensons-nous, le suffixe diminutif *i*, *ouli*, appliqué aux noms de personnes, et qu'on rencontre surtout en Suisse germanophone.

On voit par ce qui est dit ci-dessus combien est erronée l'assertion de quelques *non patoisants*, ceux qui ont avancé que notre patois est un emploi de mots francophone et de mots germanophone.

(5) De même l'accent occitanien a dû précéder la langue d'oc.

ceux dont le patois n'a pas tout à fait les mêmes flexions que le leur, on peut inférer que le patois n'a pas changé de flexions depuis l'existence de l'état actuel, c'est-à-dire depuis l'époque de la cessation des formes distinctes pour le sujet et le régime (1), c'est-à-dire depuis le XIV^e ou le XV^e siècle, comme cela a eu lieu pour le français, et que comme les patois savourosfones (du bassin de la Savoureuse) n'admettant que le suffixe comto-bourguignons *ot* = [et* fr., on peut inférer, disons-nous, que les noms propres terminés par le suffixe ajoulofone (2) (c.-à-d. du parler de l'Ajoie (3) *at*, qu'on rencontre dans le dit bassin, appartiennent à des immigrés ajoulofones ; et que ceux rencontrés dans les anciens documents du Territoire de Belfort, ayant trait à ce bassin, peuvent être dûs à un scribe ajoulofone (4) obéissant instinctivement aux lois de son parler.

C'est sur le flanc et en dehors du bassin de la Savoureuse (5), sur les premières pentes de celui de la ligne d'eau Madeleine-Aine-Bourbeuse limitrofe à l'Est au premier et se déversant dans l'Allan (rivière de l'Ajoie), que s'arrête notre suffixe diminutif ou dérivatif, *ot* (6), comto-bourguignon $\pm$ lorrain (7), quelque peu champenois (8), en front à l'Est au suffixe ajoulofone *at* (9), *ate* au fém.

Ce versant est indiqué par *Bourogne*, *Meroux*, *Vézelois*, *Chè-*

(1) Il reste quelques rares exemples de déclinaison : *Dè* et *Due* (Dieu), *tout* et *tus* (*tôtum*, *tôti*).

(2) Occupent la partie franco-ajoulofone de l'ancienne Rauracie.

(3) De l'Ajoulofonie belfortienne, du Delémont, et à la rive droite du Doubs méridien, jusqu'à Mandeure, par ex.

(4) Par ex. le nom de Henrissat, qui figure dans les dits documents et qui existe encore à Chavannes-les-Grands, vge ajoulofone.

(5) C'est de même dans notre bassin de la Savoureuse ou à peu près, et dans son méridien en Franche-Comté, que s'arrêtent à l'Est les noms des localités terminés en *ans*. En *Savoisyofonie*, notre term. *ans* devient *ens*, avec la prononciation *an*, comme pour notre suffixe *ans*. Ces deux suffixes sont du reste congénères et homofones.

(6) *Ote* au fém. en C^{on} de Giromagny, comme en Comto-Bourgogne, mais *ate* en C^{on} de Belfort.

(7) *Pierlot* était le nom du frère de Jeanne d'Arc.

(8) Diderot était de Langres, Mougeot id.

(9) Qui, indépend^t de l'Ajoie ou de l'anc. dépt du Mont Terrible, occupe les C^{ons} de Delle, Fontaine ; les villages voisins francofones annexés, les villages à l'Est du Doubs méridien : Mandeure, Hérimoncourt, Blamont, La Crochère, près Pont-de-Roide, allant jusqu'au Lomont. Les suff. *at* et *et* se rencontrent en dépt Ain et en dépt Cantal.

vremont, Bessoncourt, Denney, Rôppe (q q. peu at'fome), Phaffans (1). (Les soulignés $\pm$ teintés d'ajoulofônie).

Et c'est au méridien de cette ligne de villages, prolongée en Franche Comté non savoiofône que s'arrête notre suffixe comto-bourguignon *ot*, qui occupe vers sa frontière Est : Montbéliard, Audincourt, Mathay, les localités à l'Ouest de Pont-de-Roide, St Hippolyte, Maiche, une partie de l'arrondissement de Pontarlier (Les Fourgs, etc.), malgré son parler Savoiofoïde.

De Châtenois et même de Belfort, on peut, en jettant les yeux sur l'horizon Sud, formé par le Lomont transversal, voir une échancrure, où se trouve Pont-de-Roide, et par où passe le Doubs méridien (c.-à-d. étant dans la direction Sud-Nord). On peut, grosso-modo, considérer la direction de cette échancrure, comme une ligne d'affrontation des deux suffixes *ot* et *at* en arr. de Montbéliard.

Le parler *at'fome* (c -à-d. à suffixe *at*) occupe le côté droit du Doubs méridien (2), où l'on trouve Mandeure, Hérimoncourt, Blamont, Villars-les-B., La Crochère, près Pont-de-Roide, mais sur la rive droite, etc. L'*Ot'fome* (parler à suffixe *ot*) est bornée par l'*At'fome* belfortienne (du Terr. de Belfort) (voir liste à la note (9) précédente), par l'*Et'fome* de la Savoiofônie de l'arr. de Pontarlier (Le Saugeais, etc.), du Com Suisse de Neuchâtel, du dépt. du Jura (au Sud de la grande forêt de la Chaux, du Lyonnais, du Nivernais, du Bourbonnais, de l'Orléanais, de la partie de la Champagne regardant Paris (3). En dehors de la Belfortie non ajoulofome, de la Comté, de la Bourgogne, il occupe une grande partie de la Champagne (3), de la Lorraine (y compris le pays messin) du côté des hautes vallées vosgiennes, surtout où elle lutte avec le suffixe *at* qui l'emporte souvent. C'est ce qui arrive en vallées francofônes alsaciennes : au Ban de-la-Roche, à la Poutroye, à Orbey, au Bonhomme..., où elle accompagne notre Tch.

En somme que la ligne de villages, cités plus haut, est comme le pivot d'un immense éventail linguistique ouvert, dont les bords

(1) Nous mettons Phâffans avec circonflexe, p^r indiquer que la 1^{re} syllabe est longue, de même pour Rôppe. Ainsi devrait-on écrire Phâffans, Rôppe.

(2) Ou le côté gauche du spectateur placé au Nord.

(3) En dép. de l'Aube (ex. pris à Dienville (Bar-sur-Aube), en dép. d'Haute-Marne (ex. Joinville (Wassy) dim. en *ot*).

sont indiqués par les limites de notre suffixe *ot* qui viennent d'être énumérés.

Si nous avons en *Ajoulofonie*, ou si l'on veut plus largement en *Atfonie* (Cons de Delle, Fontaine, ; villages voisins annexés ; Ajoie, Delémont, Saignelegier, Moutier, Mandeure, Villars-les-Blamont, Hérimoncourt, etc., les substantifs communs et les noms propres : *baraillat*, *biffat*, *bichat*, *valat*, *Trouillat*, *Thevenat*, *Michelat*, etc.

Nous aurons en région *ot'fone* : *barillot* (*boroillot*, en Montbéliard, en Rosemont) *biffot*, *bichot*, *valot*. (*volot*, en Montbéliard, en Rosemont) *Trouillot*, *Thévenot*, *Michelot*..., lesquels en *Et'fonie*, c.-à-d. c'est-à-dire dans les régions bordant notre grand éventail territorio-linguistic et au-delà : *barillet*, *buffet*, *bichet*, *Trouillet*, *Thévenet*, *Michelet*, mêlés en Savoyofonie, en Occitanie, etc., de noms en *at* : ou en *ot* dans d'autres régions de l'Ouest et du Nord.

On peut donc au point de vue des suffixes *ot* et *at* partager notre territoire *belfortien* (1) et voisinage annexé, ou non, deux sections linguistiques tranchées.

L'une *ot'fone* ou occidentale, ou savourofone (du bassin de la Savoureuse, y compris celui de la Lusine, proche parent par la communauté du Tch) ; l'une *ot'fone*, disons-nous, liée à l'*Ot'fonie* comto-bourguignonne.

Cette section *ot'fone* empiète à l'Est sur les premières pentes du bassin *at'fone*, ou *ajoulofone*, de la ligne d'eau Madeleine-Aine-Bourbeuse (affluent de l'Allan). Elle occupe Bourogne, Meroux, Vézelois, Chèvremont, ± Perouse, Fontenelle, Denney, Bessoncourt (ce dernier avec Fontenelle et Bourogne ± sont teintés d'Ajoulofonie), Phaffans (2), ± Rôppe, dont

(1) Adjectif de *Belfortie* ou du territoire de Belfort.

(2) En 792 c'était *Pefferauga*. Le bas-latin *Vepres* (d'où *vapria* (voivre) brousse) durci à l'allemande, peut donner *peffer* (=peffr), en passant par *vepr*. voyez *Pruse* en Glos. de Châtenois. Quant à *auga* qui a donné Auge (en pays d') en Normandie et Ège ou Aige, en Belfortie, il vient du german *hag* (clôture, puis bois) ; il se retrouve dans le nom d'*Haguenon* ou *Hagenau*, n. de lieu à Phâffans, à Laccollonge (cité par Stoffel).

La forme actuelle de *Fâfan* (inloco), *Fafin*, *Fafain*, à Eguenigue existait déjà en 1168, sous la forme, homophone à ce dernier, de *Fafen*. La forme actuelle fr *Phaffans* figure en 1284, on trouve *Faffans* en manuscrits all. cités par Stoffel. *In* ou *ain* de *Fâfain* = terminaison ajoulote. La première syllabe de notre mot est tj. longue, en all. elle est brève.

La forme all. actuelle *Pfeffingen* n'apparaît dans les documents que postérieurement.

les eaux, à l'exception celles des 3 premiers, sont recueillies par le ru d'Autriche (1) (*Autruche* ! en cadastre, *Atrêche*, en patois, *Nautrêche*, en patois de Rôppe), ru qui sépare à peu près l'*Ot'fonie* de l'*At'fonie* pure dans le bassin de la Madeleine, mais laissant des mots *at'fones* sur le côté droit, et le *vge ot'fone* Phâffans à gauche.

L'autre, *At'fône* (2) à l'Est, occupant le reste majeur du bassin de la susdite ligne d'eau, ainsi que le bassin particulier de l'Allan situé à l'Est de celui de la Savoureuse son affluent : Con de Delle (moins Bourogne) ; Con de Fontaine (moins Bessoncourt, Denney, Phaffans) ; Charmois, Eschène, Rechotte, Novillars, en Con de Belfort ; nos villages annexés situés sur les premières pentes des affluents de l'Allan et de la Largue (affluent de l'Ill) : Largue-le-Haut, Coutavon, Leroncourt, Lutran, Valdieu ; les Montreux, Jeune et Vieux, Chavannes-sur-l'Etang ; et puis St-Cosme, Belmagny, Eteimbes, Brette : ces quatre derniers villages plus ou moins teintés de montagnon (*ô* = *eu*), en vallée de la Traube, affluent de la Largue, dans laquelle vallée ils semblent avoir été acculés par l'invasion germanofône.

sous les comtes de Ferette ; ce qui autorise à penser que les suffixes *ans*, *ain* ou *en* de notre mot peuvent se réclamer aussi des suff. latins adjectifs *ensis*, *enses* au plur. Les suffixes latins et germaniques sont, du reste, congénères indo-européens et $\pm$ homofônes s'ils sont au pluriel. Cette remarque peut donc q. fois attaquer la paternité exclusive des *ingen* pour nos villages ou les domaines en *ans* qui tj. ète ont franco-fônes malgré les maîtres germaniques depuis l'origine du parler néo-latin. Il est vrai que les deux paternités peuvent avoir une seule descendance. Dans les Doc. Ter. Belfort par L. Viellard, on trouve la forme adjectivale *ensis*, par ex. dans *Lanthanensis*, pr Lanthanans.

Il est vrai que cette forme adjectivale latine est peut-être postérieure à la formation du nom, quoique le latin n'ait pas cessé d'être employé au moyen-âge. Quand à l'origine du rad. *pfaff*, est-il une altération barbare de *peffer* ou *pfeffer* (voy. + haut) qui a pu se confondre plus tard avec l'all. *pfaff* (prêtre) (acrostiche d'après l'abbé Arnould des mots latins *Pastor Fidelis Animarum Fidelium*) ; ou bien *pfaff* est-il le seul ancêtre qui aurait remplacé le 1^{er} lors de l'établissement de la paroisse sous les comtes de Montbéliard. C'était naturel^t le seul village de la *Baroiche* où il y avait des prêtres.

(1) A Rôppe c'est le *Grain-Gordjat* quoique patois ord^t *ot'fone*, mai *ain* de de *Grain* (= grand) présente une flexion ajoulote (id. à Bourogne) ; mais Roppe ou mieux Rôppe devient *Reupe* en patois local, et présente flexion montagnonne, car *eu* y = *ô*.

A Roppe il y a un certain nombre de mots *at'fones* ce qui peut s'expliquer en partie par le voisinage de l'*At'fonie* et parce que Roppe était le chef-lieu de féodal de la paroisse de Phaffans, comprenant des *Vges at'fones*, par ex. : Egue-nigue, Bethonvillers, Menoncourt.

(2) Les *Vges at'fones* sont *ajoulofones*, et dépendaient de l'anc. évêché de Bâle, et représentent l'ancienne Rauracie. Perouse devenu *Vge* dépendant de cet évêché reste purement *ot'fone*. Leurs charrues versent à gauche, tandis que nos *Vges* du Bassin de la Savonneuse ou Savoureuse versent à droite.

Seulement les parlers de ces deux sections *ot'fône* et *at'fône* (1), sans perdre leurs caractères savourosône ou ajoulosône, prennent des inflexions montagnonnes, à mesure, et d'autant plus, que l'on s'approche du départ vosgien des vallées occupées par ces parlers, dispositions, ent'autres, à remplacer l'*L* par *R*, et l'*ô* par *eu*.

Quant aux villages *at'fônes* dont les eaux ne viennent pas des Vosges, ils restent purement *at'fônes* avec les autres caractères *ajoulosônes* $\pm$ purs.

Pour se rendre compte des changements ci-dessus indiqués, voir le tableau suivant :

(1) Beaucoup de noms de famille ont pu être formés, en notre région *Ot'fône* ou *At'fône*, avec le suffixe *Et* sous l'influence du français *Et'fône* de l'Isle-de-France, qui rayonnait déjà lors de la formation des noms propres de famille (XV^e, XVI^e, XVII^e, S^e et même avant (a) surtout dans les villes plus promptes à renier leur caractère régional, pour imiter Paris, comme elles s'efforcent de le faire en tout, en laissant la charge aux patoisants de défendre leur sous-nationalité et la pureté du vieux langage.

Un étranger cadatro ou cartographe, écrit-il *Autruche* pour *Autriche* (*Atrêche*, en patois) ; un étranger écrit-il « à Valdoie », pour au Valdoie, bien vite, les citadins ou villotins, imitateurs de l'étranger, et quelque peu étrangers à la campagne qui les entoure, où ils forment comme une colonie, disent ou écrivent *Autruche ! ! à Valdoie ! !*

En 1674, un « mâtrotier », L'Hermine, traite le langage patrial d'alors de la ville de Belfort de jargon ou baragouinage ! « C'est un patois, dit-il, qui n'est ni français, ni allemand (!) indigne de porter le nom illustre de roman.

Il ignorait L'Hermine, que le parler qu'on ne comprend pas est tj. un baragouinage. Celui qu'il parlait est aussi traité de baragouinage par les germanosônes (Welschen, en effet, en all. = baragouinage), et que notre patois est du *roman* ou néo-bas-latin $\pm$ pur ! mais se rapprochant plus du latin que le français populaire originel de l'Isle-de-France.

(a) Déjà au XIII^e siècle on recherchait en Allemagne, d'après un trouvère Lorrain du XIII^e siècle, des instituteurs français, ex. :

Toute droite à celui temps que ci je dis
Avait coutume ens allemand païs,
Que tout grand signor, li comte, marchis,
Avaient entour eux gente françoises dis,
Pour apprendre françois lor filles et fils (La femme au foyer).
On remarque ici le défaut d'alternance des rimes masc. et féminines.

BASSIN DE LA
SAVOUREUSE (Savourofonie)

NORD VOSGIEN

GIROMAGNY

Ote, au féminin
Nôte (ou nôte) peur onc·hot Djan aut feu (1),
Aveu la barre (ou balle) paure de beu
Chu son cœu,
D'ärà au Tchêtelot cœupaï d'in cœu
Ce gran at mêtchan tcheu.
Al e pitiaï lô tchevau
Roudjot falot, la vatche roudjate. falate.

PATOIS SALBÉRIEN (2)
(Sous-montagnon Savourofône)

Neute (ou nôte) peur onc·hot Djan ât feu,
Aveu la belle pâle de beu
Chu son cœu,
D'älai â Tchêtelot cœupaï d'un cœu.
Ce greu et mêtchan tcheu.
El e pitiaï lô tchevâ
Roudjot, falot ; la vaitche roudjate falate.

BELFORT (3)

Ate, au féminin
Nôte pour onc hot (ou onciot) Djan ât fô,
Aivô lai belle pâle de bô,
Chu son cô
D'älai â Tchêtelot cœupaï d'in cô
Ce gran et mêtchan tchô.
El e pitiaï lou tchevâ (ou tchouvâ)
Roudjot, falot ; lai vaitche roudjate, falate.

CHÂTENOIS

Noûe·te poue·r onc hot Djan ât fô,
Aivô lai belle pâle de boue,
Chu son cô,
D'älai â Tchietelot cœupaï d'in cô
Ce gran et mêtchan tchô.
El e pitiaï lou tchouvâ
Roudjot, falot ; lai vaitche roudjate, falate.

BASSIN DE LA
MADELEINE-AINE-BOUBEUSE

ROUGEMONT (1)

Ot'fone, Ote au féminin
Nôte (ou neutte)(a)pöè ronc·hot Djain au feu,
Aveu la balle (ou barre) (a) paure de beu,
Chu son cœu,
D'ärai â Tchêtelot cœupaï d'in cœu
Ce grain at mêtchain tcheu.
Al e pitiaï lô tchevau
Roudjot, falot, la vatche roudjote, falote.

ÉGUENIGUE

(Sous-montagnon Ajoulofône)

Ajoulofône
Nôte pôr onc hat Djain at feu,
Aveu la belle pâle de bô,
Chu son cœu,
D'älai ä Tchêtela cœupaï d'in cœu
Ce grain et mêtchain tcheu,
El e pitiaï lô tchevâ,
Roudjat, falat, la vaitche roudjate, falate.

GRANDVILLARS (pat. ajoulot) (2)

At'fone, Ate, au féminin
Nôte poir onc hat Djain ât fô,
Aivô lai belle pâle de bô,
Chu son cô,
D'älai â Tchêtelat cœupaï d'in cô
Ce grain et mêtchain tchô.
El e pitiaï lô tchevâ,
Roudjat, falat ; lai vaitche roudjate, falate

BOUROGNE (3)

Ot'fone, Ate, au fém.
Noûète pouèr onc·hot Djain ât fô,
Aivô lai belle pâle de bouè,
Chu son cô.
D'älai â Tchêtelot cœupaï d'in cô
Ca grain et mêtchain tchô.
El e pitiaï lou tch...vâ
Roudjot, falot, lai vaitche roudjate, falate.

SUD, en regard de Montbéliard.

(1) *Balle* et *Nôte* en Con de Giromagny, Rougemont = francismes, au lieu de *barre*, *neute*

(2) Le Valdoie, Cravanche, Le Salbert, Essert, Ur-cerey, la Forêt ; *Circum Salbériens*.

(3) Patois de la ville de Bf. ± bien restitué, ou des environs immédiats, on pat. central belfortais ou bel-fortain.

N.-B. — Les *s* ou les *t* finaux, à moins de liaison marquée par un trait ne se prononcent pas.

(1) Montagnon-ajoulofône ord^t at'fone, qf. ot'fone.

(2) En Delémont (Vermes) *c·h* devient *c h* et l'accent comme en Montbéliard.

(3) Intermédiaire entre le pat. ajoulot de Grandvillars et celui de Châtenois ; de même le pat. de Fontenelle intermédiaire entre le pat. ajoulot de Petit-Croix et le pat. Belfortais de Meroux.

(a) (a) Placés ici comme archaïsme possible ? *Nôte* et *balle* sont peut-être des francismes ?

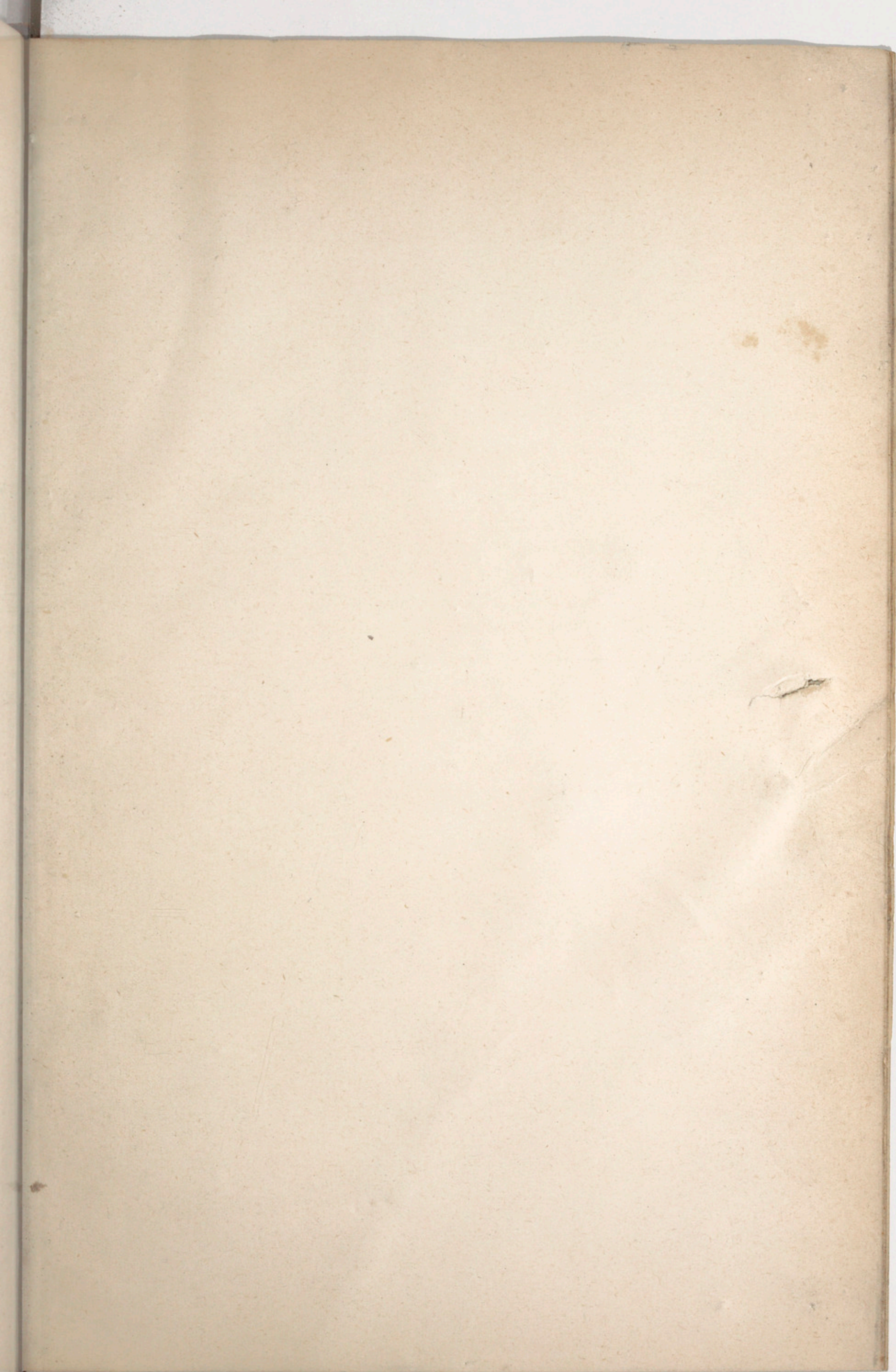
(Textes à suivre)

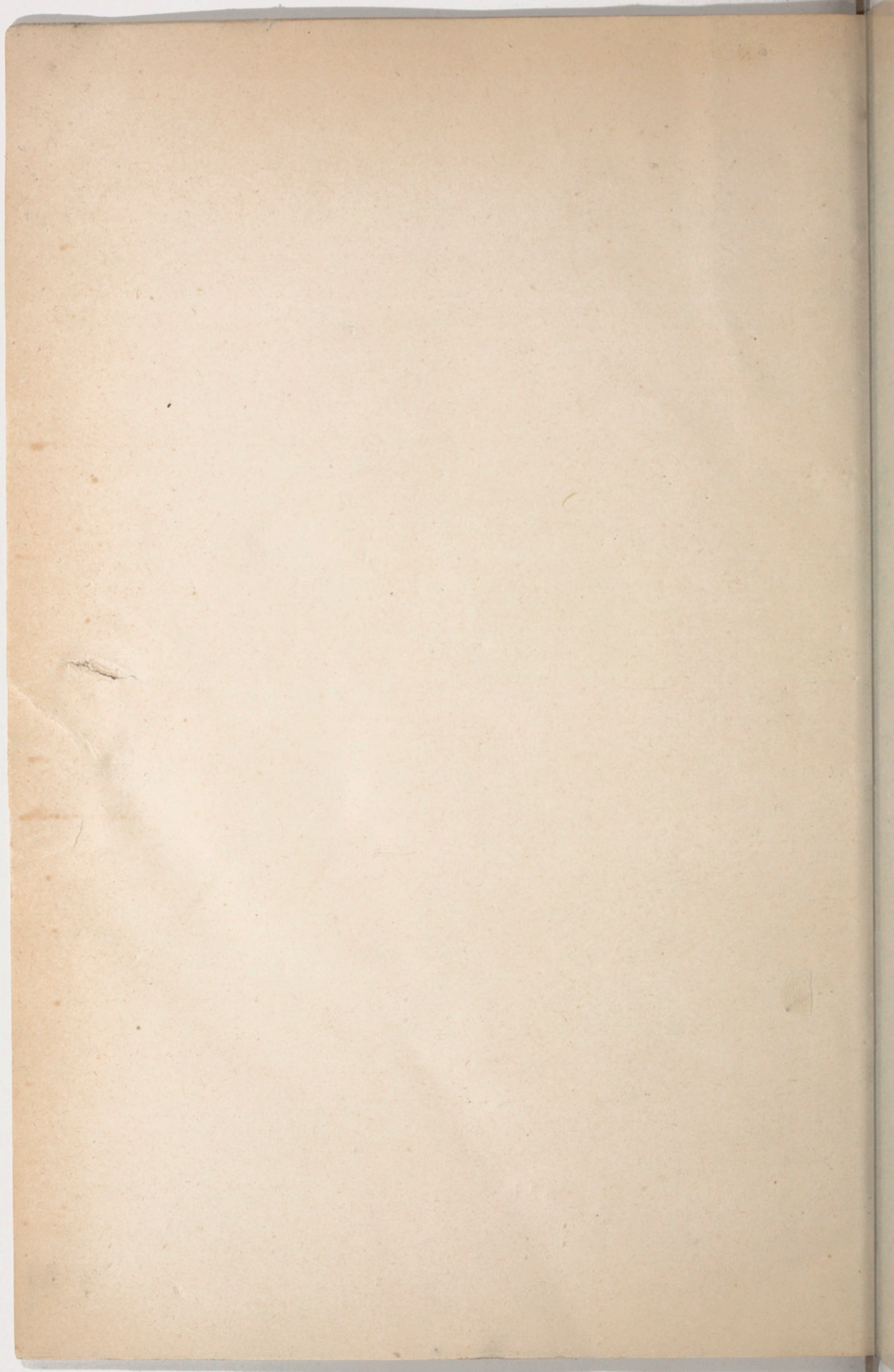
TABLE DES MATIÈRES

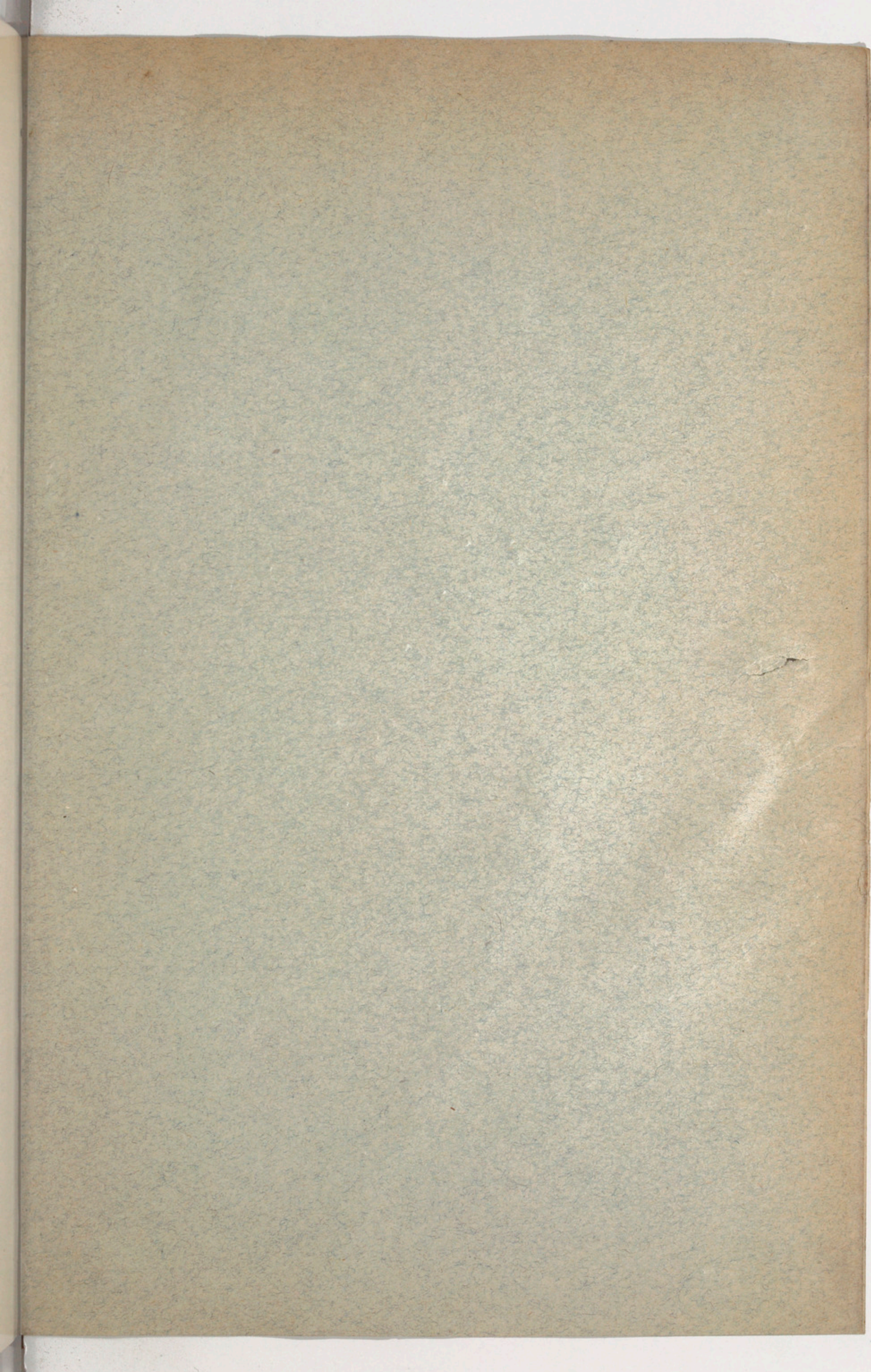
	Pages
Comité et liste des membres de la Société.	III
Sociétés correspondantes.	XVIII
Bibliothèque	XXI
La Défense du Château de Milan en 1799. par le chef de bataillon Béchaud, par <i>M. Dubail-Roy</i>	1
Recherches Étymologiques sur les noms de lieux ha- bités du Territoire de Belfort, par <i>M. F. Pajot</i>	8
Contribution à la Flore du Territoire de Belfort, par le <i>D^r Cordier</i>	109
Vauban et la Fortification de Belfort, par <i>M. Henry Bardy</i>	111
Textes en patois de Châtenois et autres du Territoire de Belfort, par <i>Aug. Vautherin</i>	122

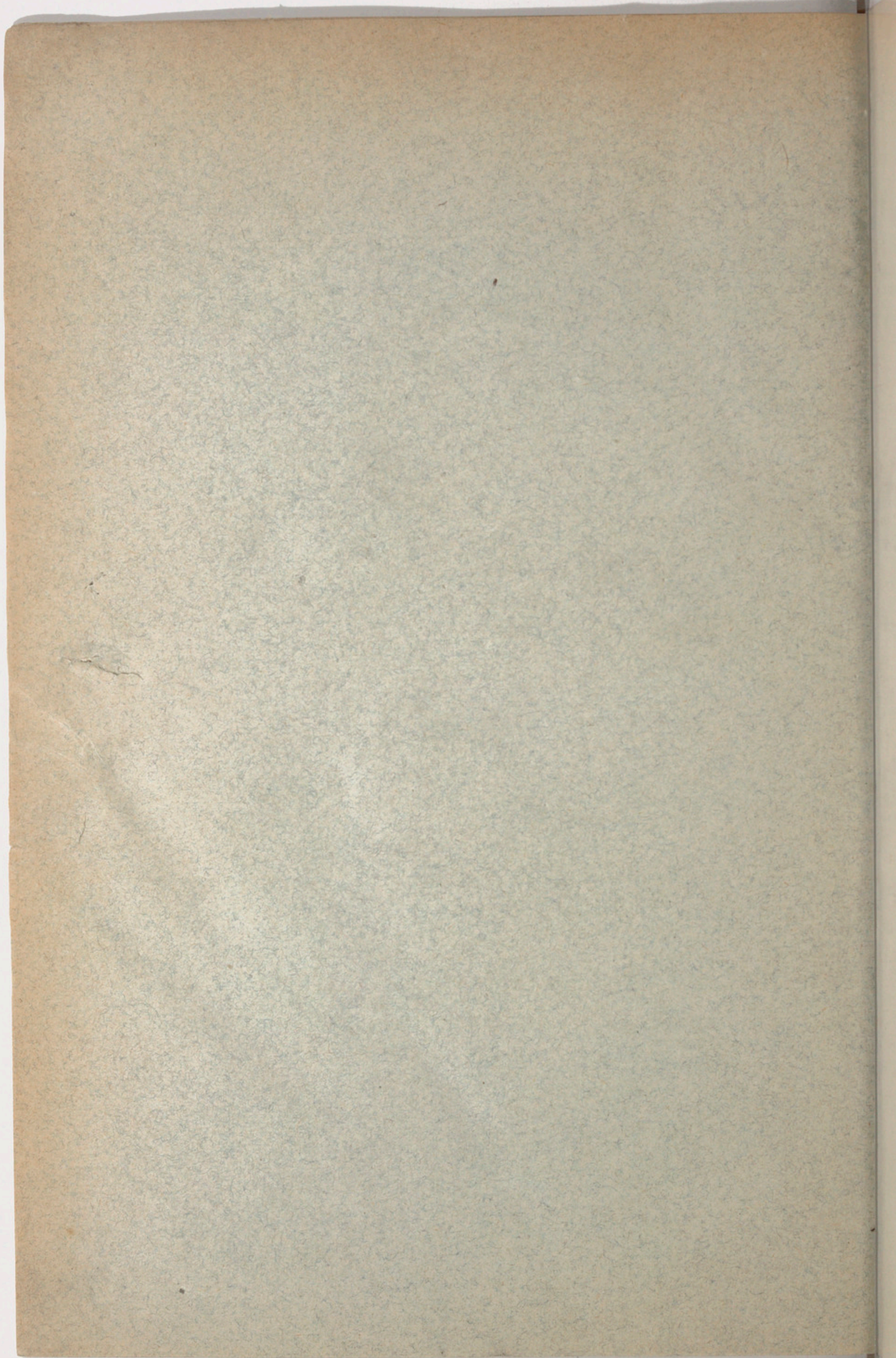


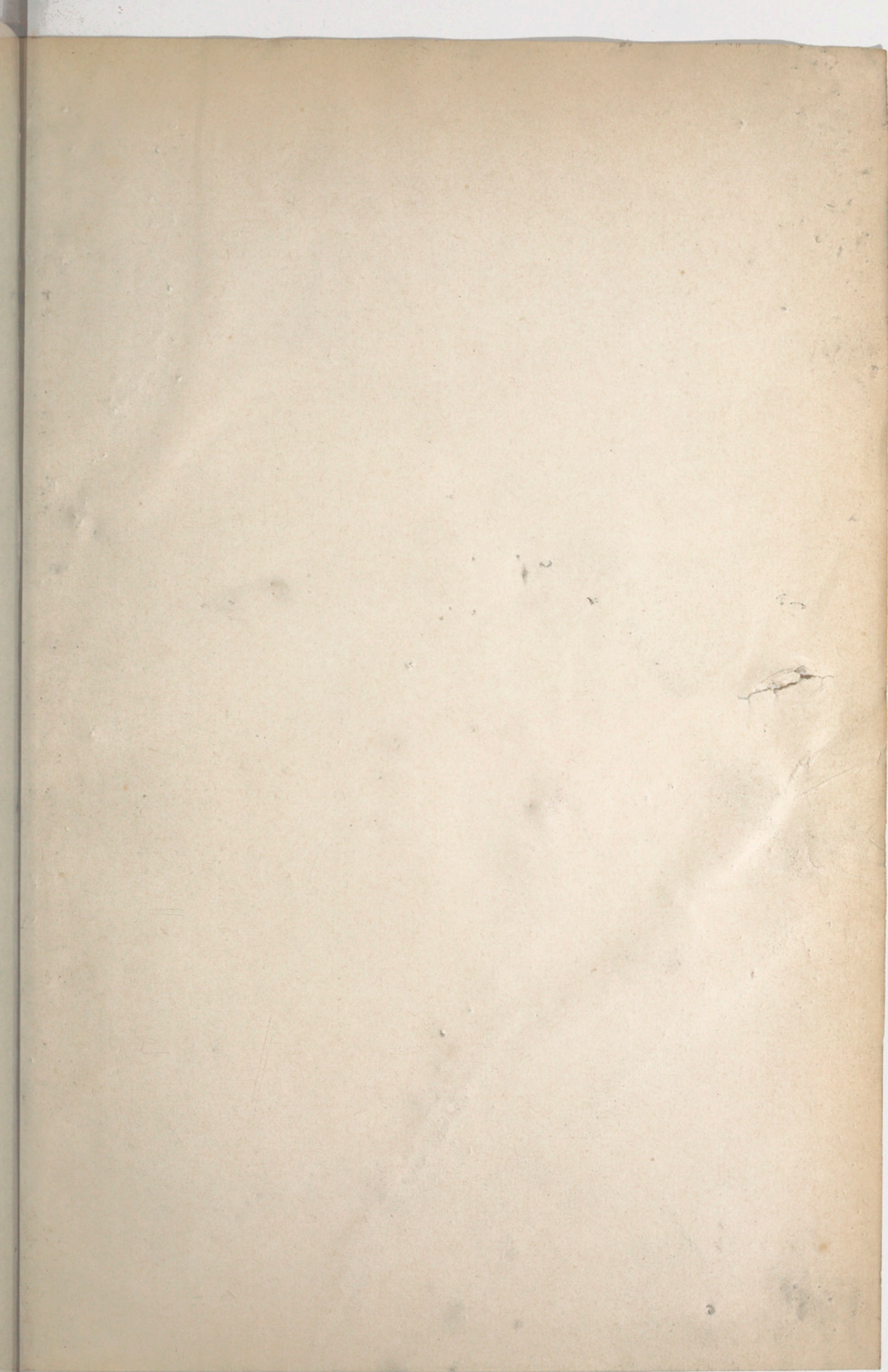
J. (Vog. Elint)

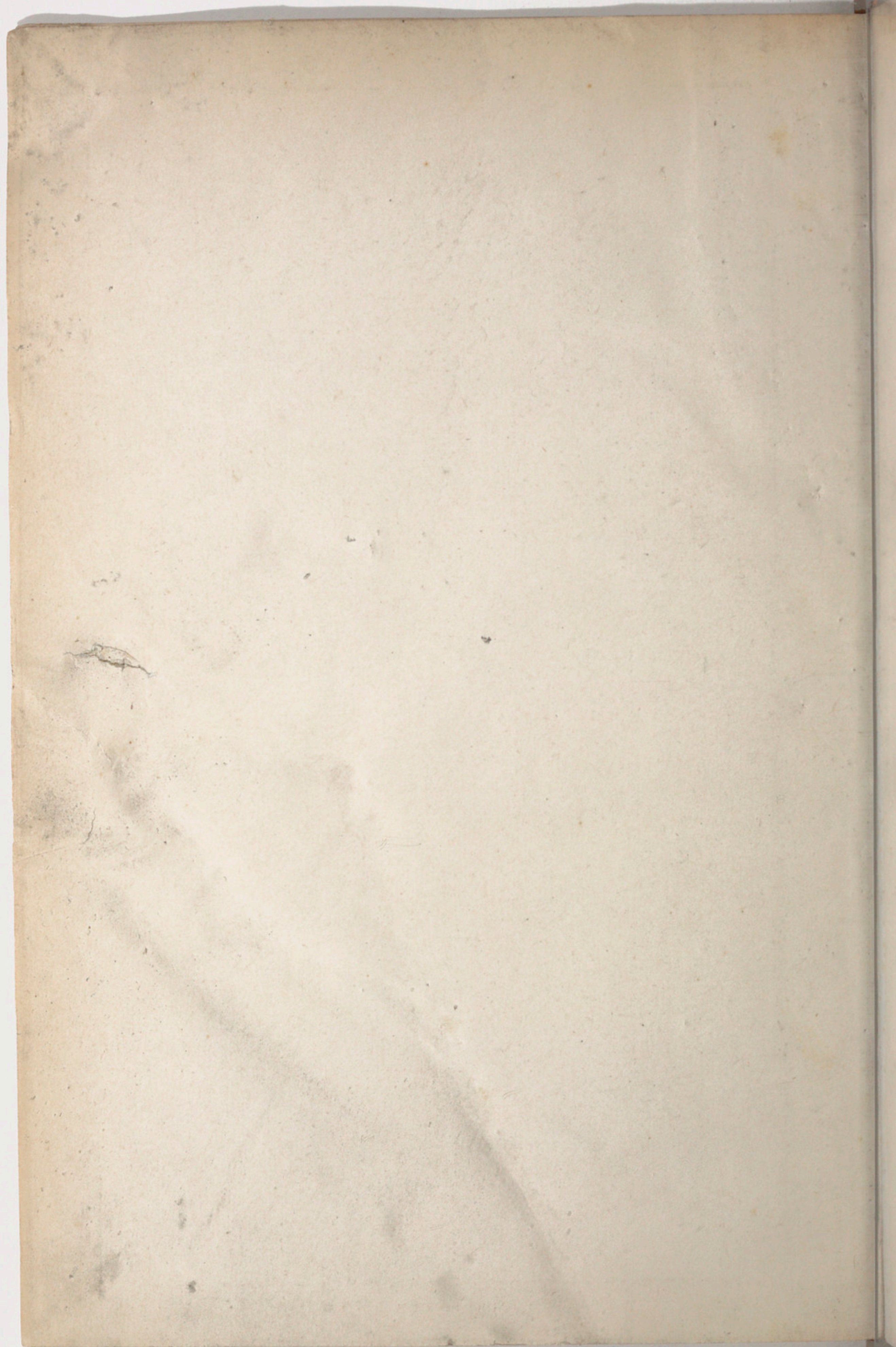












BNUS



3 6701 01666790 0

